



2020

RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL



## ► SOMMAIRE

### 01

#### RAPPORT ESG 4

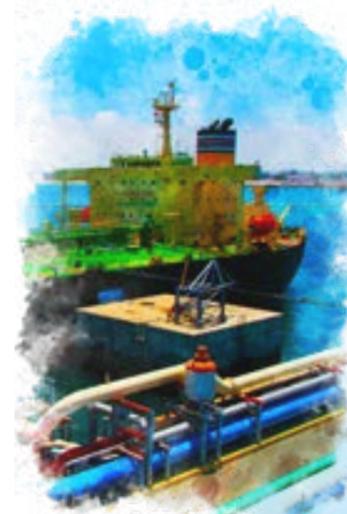
- Preamble
- Développer une culture commune des services portuaires
- Optimiser l'impact de nos terminaux
- Conduire nos activités avec transparence et intégrité
- Annexes



### 02

#### RAPPORT DE GESTION 152

- Présentation de Marsa Maroc
- Faits marquants
- Réalisations de trafic
- Réalisations financières



### 03

#### AUTRES DOCUMENTS 206

- Comptes consolidés et sociaux
- Rapport spécial des commissaires aux comptes
- État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes
- Liste des communiqués de presse publiés en 2023

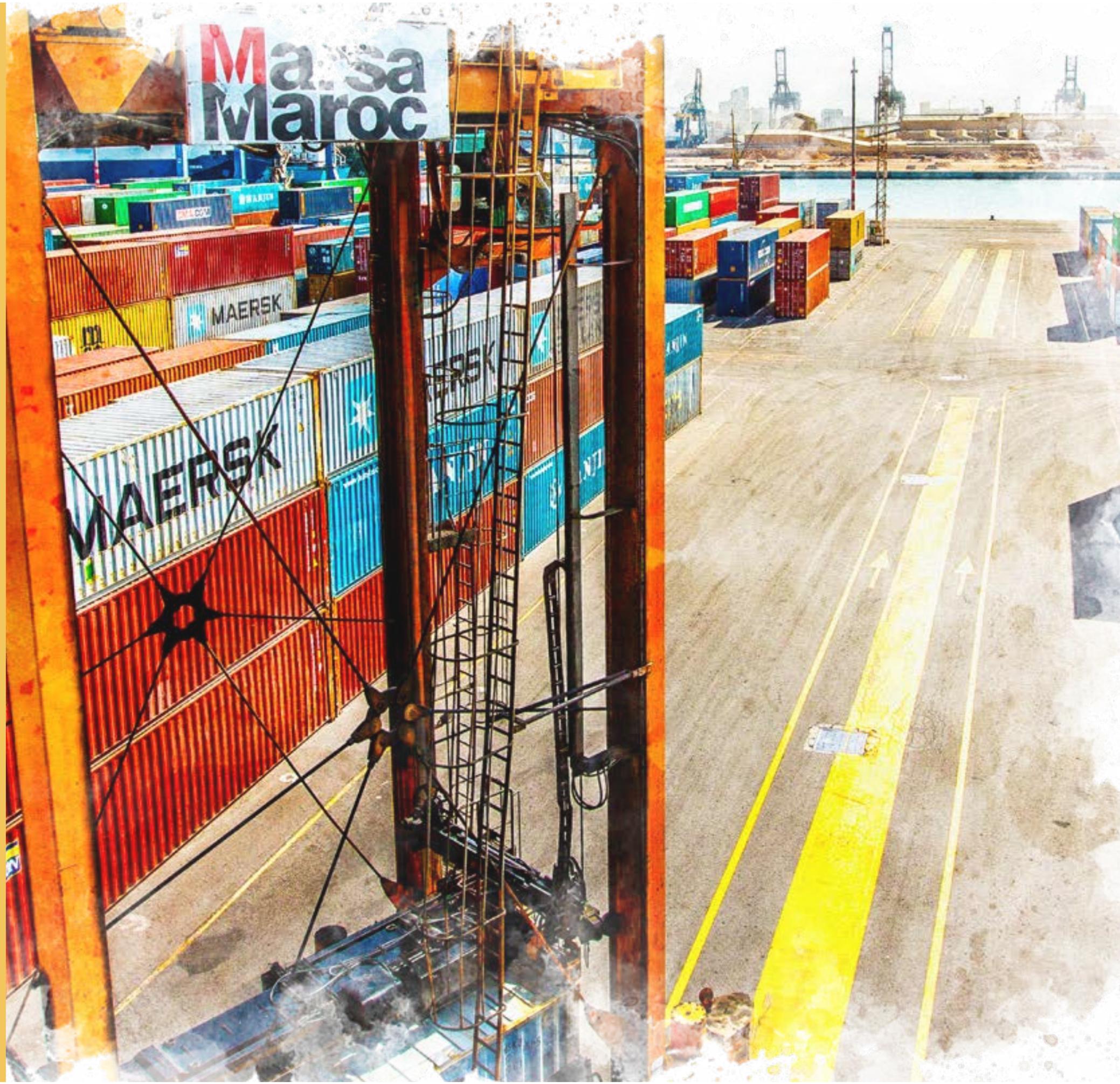


### 04

#### CONTACTS 280

# 01

## RAPPORT ESG



# 01

## PRÉAMBULE

- » Mot du Président du Directoire
- » À propos de ce rapport
- » Le profil du Groupe
- » Notre modèle d'affaires
- » Le dialogue avec les parties prenantes
- » L'étude de matérialité
- » Les risques extra-financiers
- » Notre démarche RSE





LA DURABILITÉ COMME VECTEUR  
DE COMPÉTITIVITÉ ET DE  
DÉVELOPPEMENT, CONSTITUE  
UN DE NOS PILIERS STRATÉGIQUES.



## MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2023 s'achève avec une croissance confirmée de nos indicateurs. Notre conviction est que la pérennité de notre performance devra être portée par des réalisations environnementales et sociétales fortes.

Face aux évolutions mondiales et aux mutations majeures du secteur, nous avons élaboré en 2023 un nouveau plan stratégique. Ce plan répond aux défis posés par les tendances de fond, notamment l'adaptation nécessaire de notre infrastructure portuaire, la digitalisation, ainsi que les impératifs de décarbonation.

Notre vision repensée ambitionne de faire de Marsa Maroc le partenaire portuaire, logistique et maritime de référence, tant au Maroc qu'à l'international. Nous visons à offrir des solutions intégrées, digitalisées et durables, tout en étant reconnus pour notre expertise et notre qualité de service. La durabilité comme vecteur de compétitivité et de développement, constitue un de nos piliers stratégiques. Cela réaffirme son rôle central au cœur de nos opérations et de notre modèle économique, conformément à notre stratégie de responsabilité sociale d'entreprise établie fin 2022.

*Tarik El Aroussi*

Président du Directoire

Pour y parvenir, nous mettons l'accent sur deux chantiers essentiels à la poursuite de nos progrès. La décarbonation, tout d'abord, qui constitue notre principal défi, avec un objectif de réduction des émissions de GES de 50% à horizon 2030 grâce à une feuille de route dédiée. Elle comprend notamment la poursuite du déploiement du programme "Green" d'installation de panneaux photovoltaïques dans nos terminaux portuaires, un engagement supplémentaire vers la sobriété énergétique, et la transition vers des engins mobiles alimentés par de l'énergie verte. Parallèlement, la digitalisation, avec pas moins de 35 projets couvrant 10 fonctions ou processus, qui viennent structurer une transformation initiée il y a quelques années déjà et stimuler la culture de l'innovation.

C'est grâce à l'engagement et au dévouement de nos collaborateurs chez Marsa Maroc ainsi qu'à l'appui précieux de nos partenaires que ces projets prennent forme. Nous restons plus que jamais engagés à poursuivre nos efforts vers un modèle économique durable.

# ➤ À PROPOS DE CE RAPPORT

## ■ Nom du rapport

Rapport Environnemental, Sociétal et de Gouvernance (ESG), 2023

## ■ Date de publication

Avril 2024

## ■ Période de reporting

DU 01/01/2023 au 31/12/2023

## ■ Description du rapport

Le Groupe Marsa Maroc documente dans le présent rapport ses performances environnementales, sociétales et de gouvernance, relatives à l'exercice 2023. Ce rapport répond aux exigences des circulaires n° 03/19 et n° 02/20 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

## ■ Référentiel utilisé

Le présent rapport a été préparé en réponse à la circulaire n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, ainsi qu'à la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020 modifiant et complétant la circulaire n°03/19, et en référence à la mise à jour des standards de reporting internationaux Global Reporting Initiative (GRI), publiée en 2021 et qui concerne les rapports publiés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous avons sélectionné les informations spécifiques GRI selon nos enjeux matériels (cf. table de correspondance en annexes).

Par ailleurs, la contribution de Marsa Maroc à la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) a été identifiée, à travers une analyse en amont, cible par cible. La correspondance entre nos engagements RSE et les ODD est communiquée dans la partie "Préambule" du rapport.

## ■ Méthodologie de reporting

La collecte d'informations qualitatives a été effectuée sur la base d'entretiens menés avec les membres du Directoire et du Comité de Direction par un tiers expert, en s'appuyant sur des guides d'entretiens personnalisés selon la revue documentaire, les informations réglementaires ainsi que les informations pertinentes ou indiquées par les standards GRI. Cette phase a permis de recueillir les informations liées à l'approche managériale pour chacun des enjeux matériels, ainsi que les informations qualitatives réglementaires ou en lien avec GRI.

Une collecte quantitative, auprès des relais RSE au sein des différentes fonctions concernées, a complété cette première étape.

Ces informations ont été collectées dans la limite de leur disponibilité.

## ■ Périmètre de reporting et de consolidation des données

Le périmètre de reporting couvre l'ensemble des activités du Groupe Marsa Maroc dans la totalité des sites de présence (Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceïma, Tanger Med, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla) ainsi que l'activité de ses 3 filiales TC3PC, SMA, et Tanger Alliance, sauf précision contraire.

Les données qualitatives communiquées concernent majoritairement l'année 2023 et la plupart des données quantitatives sont relatives à la période 2021-2023. Il est aussi à préciser que toutes les informations présentées ont été revues et validées par les membres du Comité de Direction.

## ■ Rapports précédents

Les précédents rapports ESG publiés par Marsa Maroc sont consultables sur le lien suivant :

<https://www.marsamaroc.co.ma/fr/rapports-esg>

## Contact

Département Communication & RSE  
[investisseurs@marsamaroc.co.ma](mailto:investisseurs@marsamaroc.co.ma)

# ► PROFIL DU GROUPE MARSAMAROC

Marsa Maroc est un opérateur portuaire multitrafic, occupant la place de leader de l'exploitation portuaire au Maroc, avec une présence significative dans l'ensemble des ports de commerce du Royaume.

Mue par le souci permanent de la qualité du service, grâce à ses ressources humaines qualifiées et à son parc d'équipements performants, Marsa Maroc s'emploie à offrir des prestations aux meilleurs standards internationaux dans l'ensemble des ports nationaux où elle opère.

Marsa Maroc est une société anonyme de droit marocain, constituée en 2006 suite à la réforme portuaire mise en place au Maroc. Marsa Maroc, cotée à la Bourse de Casablanca depuis juillet 2016, ambitionne via sa nouvelle politique de développement d'être un partenaire portuaire,

maritime et logistique intégré, performant et agile avec une présence à l'international.

Marsa Maroc fait partie du Groupe Tanger Med, développeur de plateformes portuaires, logistiques et industrielles de classe mondiale. Ce rapprochement permet aux deux entités de développer des synergies sectorielles et au Royaume du Maroc de disposer d'un ensemble fort, à même de relever les défis logistiques de l'économie nationale. L'ensemble constitué peut ainsi mieux accompagner les industriels, les importateurs et les exportateurs marocains, avec une offre de service plus performante et compétitive, dans un contexte de reconfiguration dynamique des corridors logistiques internationaux.



## CHIFFRES CLÉS

**#1**  
Leader national

**+57**  
millions de tonnes de marchandises manutentionnées

**+2,6**  
millions d'EVP de conteneurs manipulés

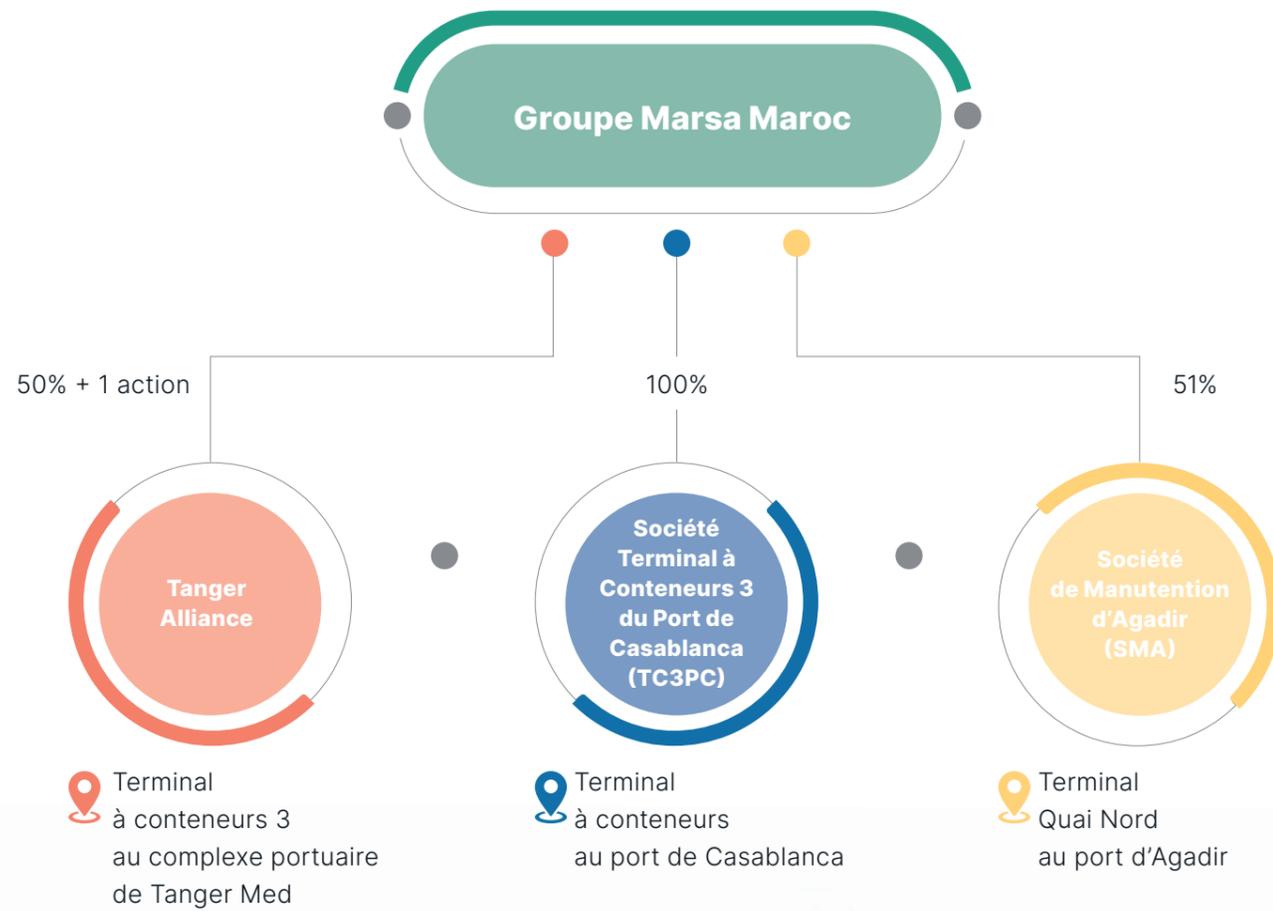
**+9,4%**  
de croissance du chiffre d'affaires

**24**  
terminaux opérés

**2 311\***  
hommes et femmes

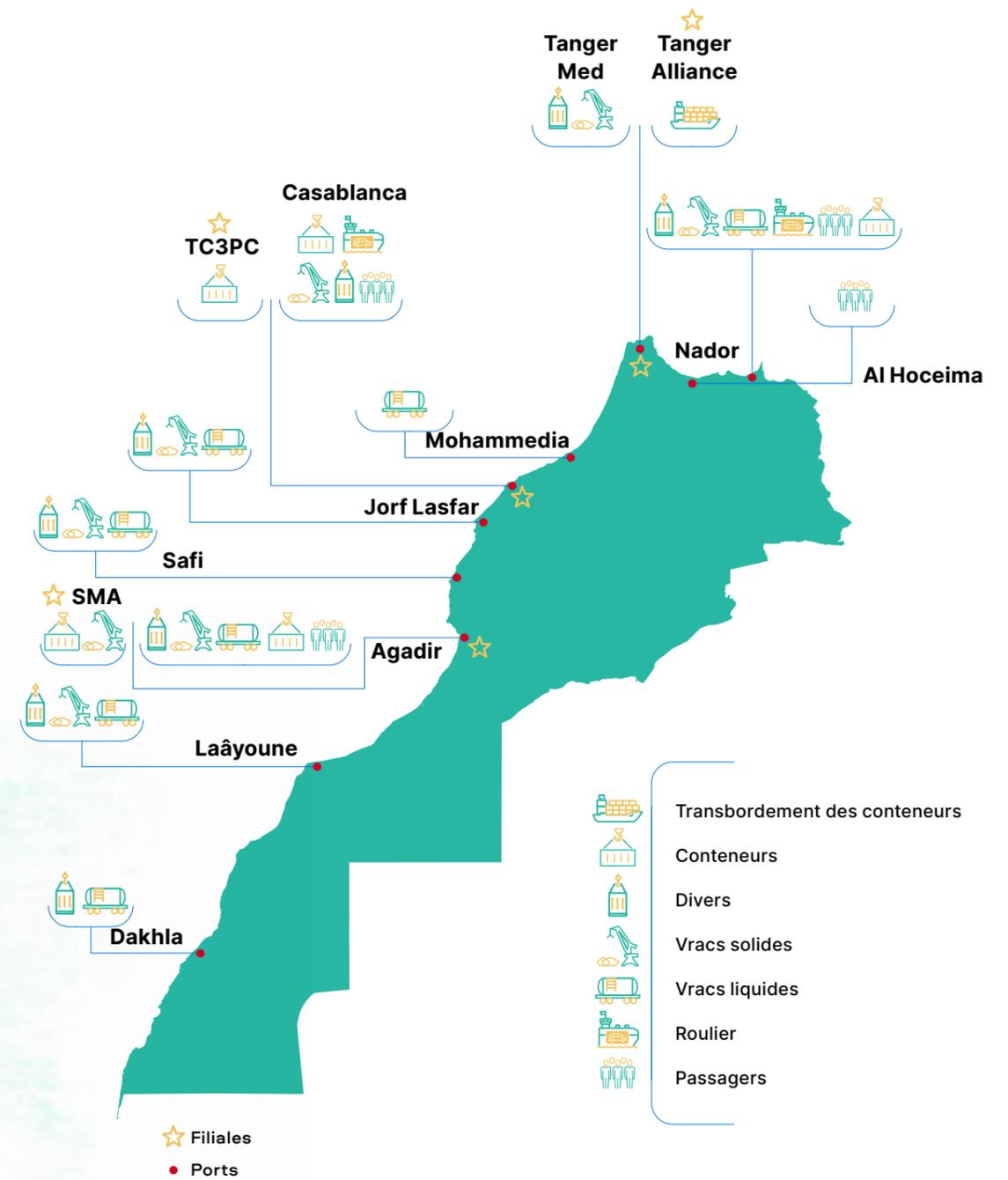
\*Ne prenant pas en compte 12 personnes du fait de leur situation administrative

## NOS FILIALES



## UNE PRÉSENCE MULTISITE

Marsa Maroc opère 24 terminaux à travers 10 ports dans tout le Maroc, dans le cadre de contrats de concession avec les autorités portuaires.



## NOS ACTIVITÉS ET SERVICES

Marsa Maroc offre à ses clients une large gamme de services portuaires. En plus des services de manutention qui représentent son

coeur de métier, le Groupe propose également des services à valeur ajoutée pour ses clients.

### Services maritimes

- Pilotage
- Remorquage
- Lamanage
- Avitaillement

### Services essentiels

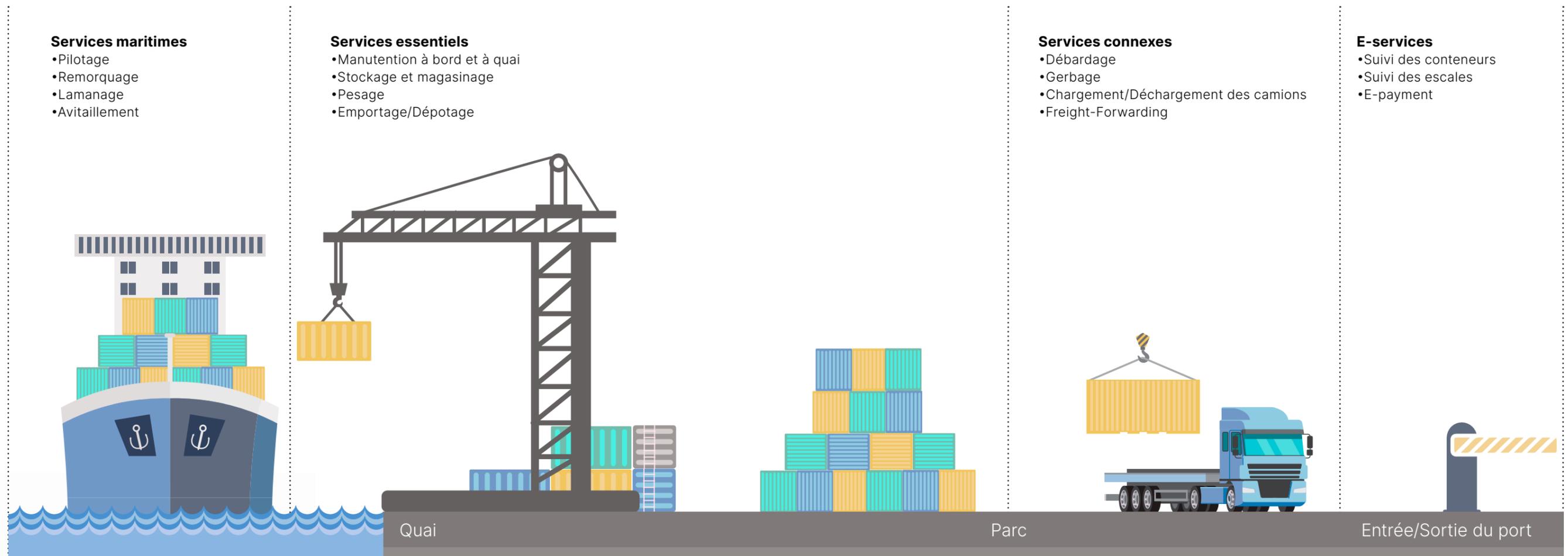
- Manutention à bord et à quai
- Stockage et magasinage
- Pesage
- Emportage/Dépotage

### Services connexes

- Débardage
- Gerbage
- Chargement/Déchargement des camions
- Freight-Forwarding

### E-services

- Suivi des conteneurs
- Suivi des escales
- E-payment



Des opérations  
24/7



Des solutions logistiques  
personnalisées

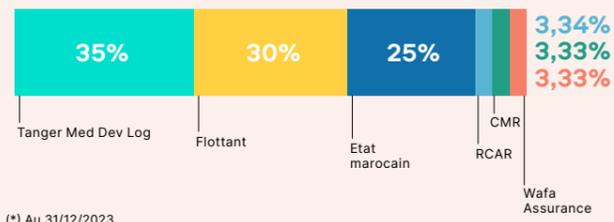


Des terminaux triplement certifiés aux normes Qualité, Sécurité  
et Environnement les plus strictes et certifiés selon le code ISPS

# ► NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

## NOS RESSOURCES ET ATOUTS

- Des collaborateurs engagés**  
2 311 collaborateurs dont plus de 64% sur le terrain
- Des équipements modernes**  
530 MMAD de dépenses d'investissement en 2023
- Une digitalisation en marche**  
Nouvelle feuille de route digitale en 2023
- Une expertise unique**  
dont bénéficient 1 310 clients
- Une solidité financière**  
20,4 milliards de MAD\* de capitalisation totale et 2 milliards de MAD de dettes de financement
- Structure de l'actionariat**



## NOTRE BUSINESS MODEL

FAÇONNER DES PORTS RÉSILIENTS ET DURABLES

UNE DÉMARCHE RSE AU COEUR DE NOS ACTIVITÉS



Notre contribution aux ODD



## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

- Collaborateurs**  
20% ont une ancienneté > 25 ans  
Rémunération attractive et turnover bas  
647 MMAD de salaires versés en 2023
- Clients**  
89% de taux de satisfaction
- Fournisseurs**  
98% d'achats locaux  
1,09 milliard de MAD de paiement aux fournisseurs
- Actionnaires**  
624 MMAD de dividendes versés
- Autorités publiques**  
585 MMAD de charges sociales et fiscales  
Accompagnement de projets structurants
- Communautés**  
22 projets soutenus

## À PROPOS DU GROUPE TANGER MED

Le Groupe Tanger Med opère et développe des plateformes portuaires, logistiques et industrielles. Il gère le complexe portuaire Tanger Med, 1<sup>er</sup> port en Méditerranée et en Afrique. À travers Marsa Maroc, il gère également 24 terminaux à conteneurs et vracs dans 10 ports au Maroc. Le volume total traité par le Groupe est de 162 millions de tonnes de marchandises et 9,6 millions de conteneurs EVP.

Le Groupe est également aménageur et développeur de plus de 3 000 Ha de zones d'activités économiques qui accueillent plus de 1 300 entreprises et qui génèrent un volume d'affaires de 155 Milliards de dhs dans les secteurs de l'industrie automobile, l'aéronautique, le textile, l'agro-alimentaire et la logistique.

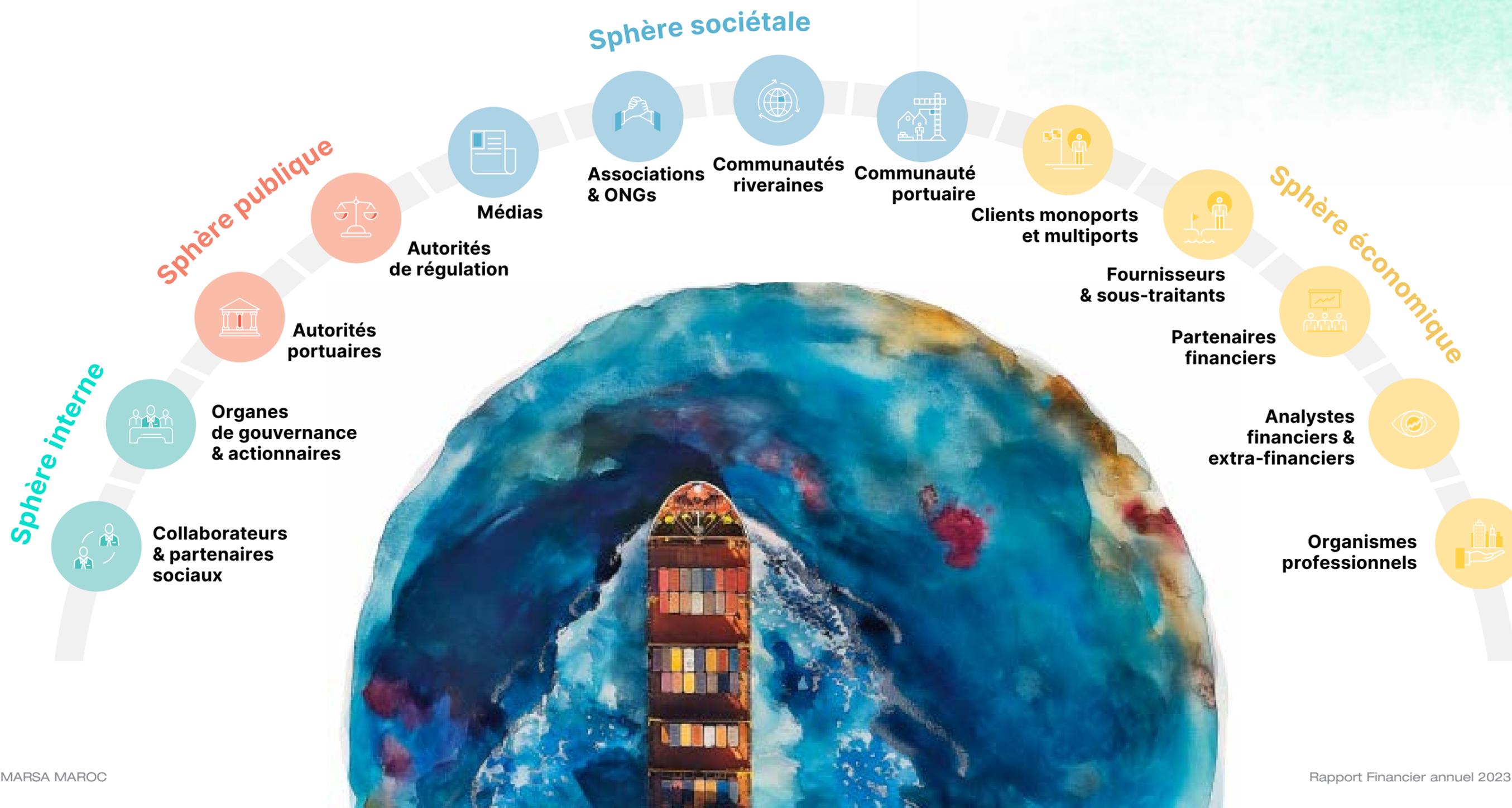


## » LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Lors de l'élaboration de notre étude de matérialité, nous avons recensé les diverses parties prenantes avec lesquelles nous maintenons des relations étroites. Une analyse détaillée réalisée par nos relais RSE a permis la qualification de chaque partie prenante.

Cette démarche a conduit à l'identification de l'approche à privilégier en termes de dialogue avec chacune d'elles.

Nos principales parties prenantes se présentent comme suit :



## LES MODES DE DIALOGUE

L'écoute et le dialogue avec nos parties prenantes rythment notre conduite courante des affaires, s'appuyant sur une démarche de consultation et de concertation. Nous engageons des négociations transparentes, appliquons scrupuleusement le principe de reddition de comptes, à la faveur de la co-construction de relations et solutions durables.

Divers canaux de communication se complètent ainsi, en faveur d'une prise en compte des différentes attentes.

	Réunions	Dialogue social	Communication interne	Instances de gouvernance & assemblées générales	Reporting financier, déontologique et ESG	Etudes de satisfaction	Site internet, publications et brochures	Service et espace client	Portail achats	Evénements et rencontres
<b>Collaborateurs &amp; partenaires sociaux</b>	●	●	●		●	●	●			●
<b>Organes de gouvernance &amp; actionnaires</b>	●		●	●	●	●	●			●
<b>Clients monoports et multiports</b>	●				●	●	●	●		●
<b>Fournisseurs &amp; sous-traitants</b>	●				●	●	●		●	●
<b>Partenaires financiers</b>	●				●		●			●
<b>Analystes financiers &amp; extra-financiers</b>	●				●		●			●
<b>Organismes professionnels</b>	●				●		●			●
<b>Autorités portuaires</b>	●				●		●			●
<b>Autorités de régulation</b>	●				●		●			●
<b>Communauté portuaire</b>	●				●		●			●
<b>Communautés riveraines</b>	●				●		●			●
<b>Associations &amp; ONGs</b>	●				●		●			●
<b>Médias</b>					●		●			●

## ► L'ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ

Au deuxième semestre 2022, nous avons mené une étude de matérialité en collaboration avec un tiers expert. Cette démarche, intégrant des consultations tant internes qu'externes, nous a permis une meilleure compréhension de nos impacts environnementaux et sociaux, tout en mettant en lumière les enjeux nécessitant une attention accrue. De cette étude, découlent notre stratégie RSE et notre feuille de route associée.

## NOTRE MÉTHODOLOGIE <sup>(1)</sup>

L'analyse documentaire, des entretiens avec le Top Management, complétés par une revue des meilleures pratiques sectorielles, ont permis d'identifier 20 enjeux potentiellement

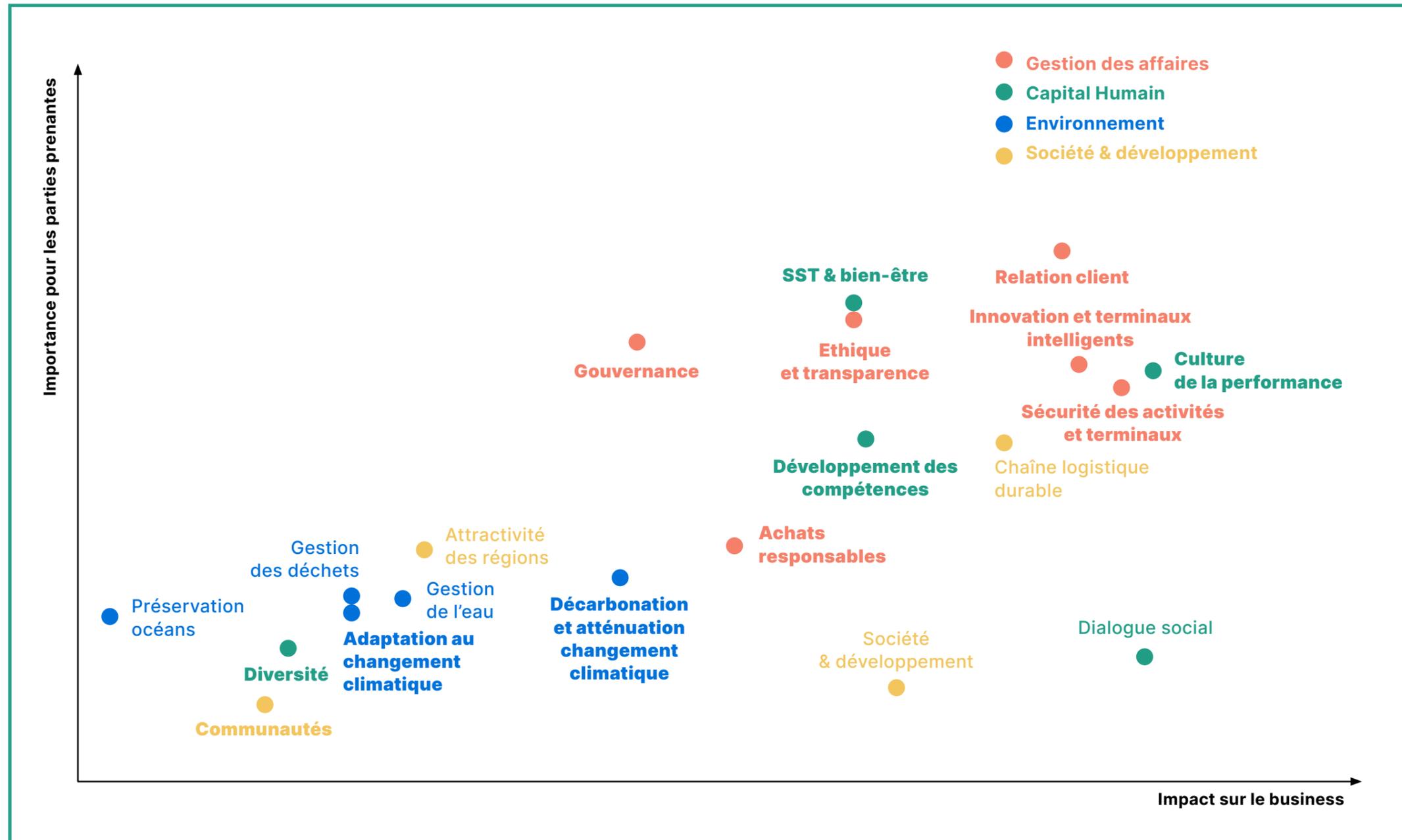
significatifs, répartis en quatre catégories. Ces enjeux ont été évalués et priorisés et ont donné lieu à une matrice de matérialité.

(1) Le rapport RSE 2022 présente de manière détaillée la méthodologie adoptée.



# LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Les 20 enjeux potentiels se positionnent comme suit sur la matrice de matérialité :



Suite à la présentation aux instances de gouvernance, 13 enjeux matériels ont été retenus, dont quatre faisant consensus, trois enjeux prioritaires pour les parties prenantes et deux enjeux à importance moyenne ou faible.

Trois enjeux à importance moyenne ou basse ont néanmoins été sélectionnés en raison de la nécessaire contribution de Marsa Maroc aux efforts nationaux en la matière : le soutien aux communautés locales, la contribution à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces deux derniers enjeux ont été regroupés lors de la construction

de la stratégie RSE en y rajoutant la décarbonation des activités qui est ressortie comme axe majeur dans le plan stratégique 2023 de l'entreprise.

Aussi, et compte-tenu de l'évolution de l'environnement interne, la Parité, qui fait partie de l'enjeu « Diversité » figure également désormais parmi les enjeux auxquels Marsa Maroc devrait accorder une attention particulière.

Le dialogue social continue d'être un enjeu prioritaire pour la Société qui a mis en place les principaux mécanismes afin de s'assurer qu'il fonctionne de manière efficiente.

## » LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

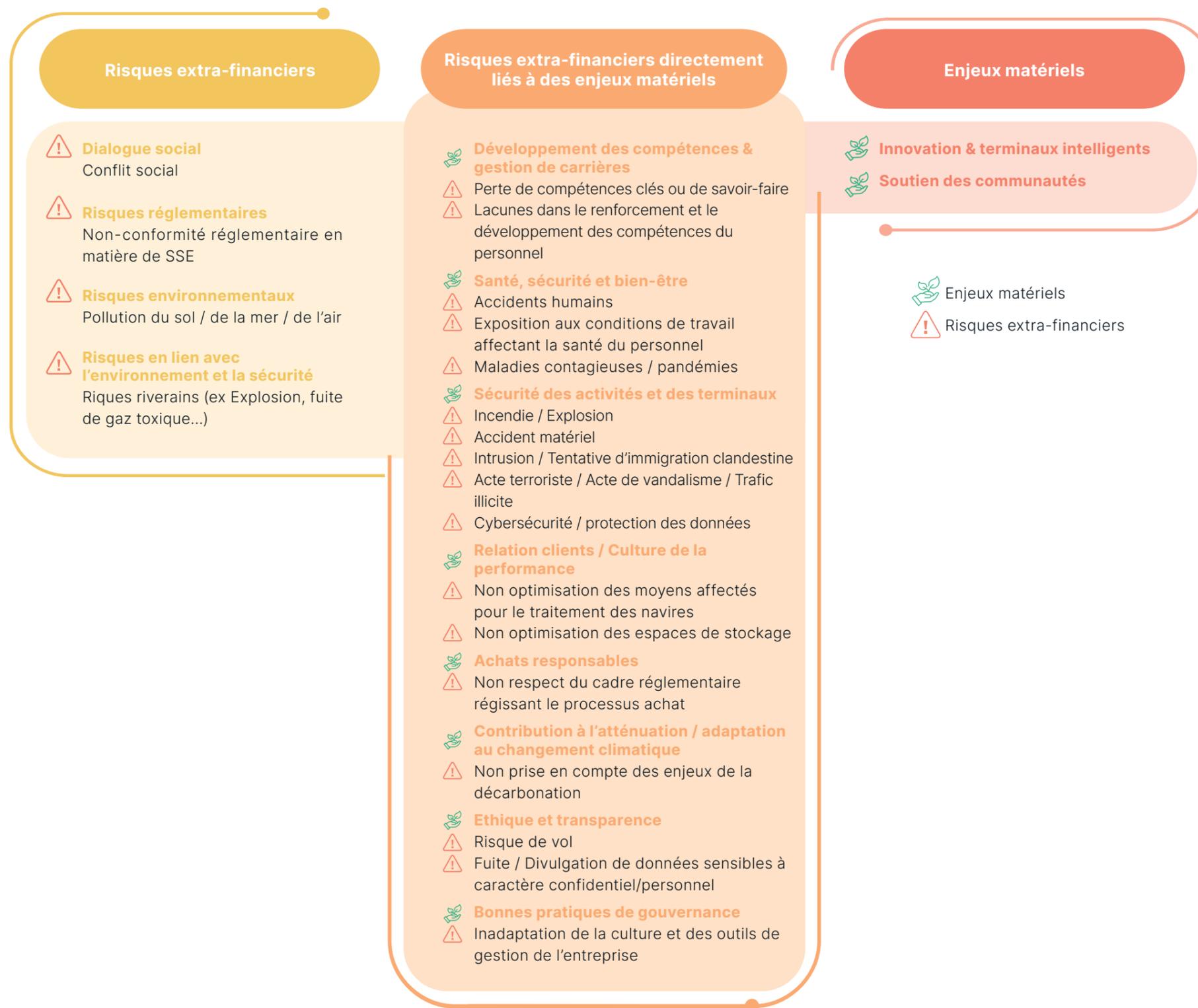
Notre démarche globale de management des risques s'inscrit dans un processus continu visant l'amélioration et le renforcement de la gestion et maîtrise des risques inhérents aux activités de Marsa Maroc.

Cette démarche implique les deux dimensions stratégique et opérationnelle et son déploiement est réalisé à travers :

- le déploiement d'une double approche Top Down et Bottom Up dans l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques inhérents à l'ensemble des activités et processus de Marsa Maroc ;
- la mise en place et l'animation d'un dispositif global et dynamique de pilotage et de suivi des risques à travers notamment le suivi du plan d'actions visant le traitement des risques prioritaires et les indicateurs clés de risques (KRI) visant la surveillance des risques importants ;
- le déploiement d'une organisation et d'un cadre de référence (référentiel méthodologique, procédures, outils de fonctionnement, etc.) favorisant l'ancrage d'une culture "Risque" saine et cohérente basée sur une gestion proactive des activités par les risques au niveau de toutes les entités du Groupe ;
- la mise en œuvre des recommandations du Comité Audit et Risques qui s'assure de l'efficacité des différents dispositifs mis en place pour améliorer la maîtrise des risques prioritaires.

En 2023 une mise à jour de la cartographie des risques a été réalisée couvrant l'ensemble des entités de Marsa Maroc (Siège et DEPs) et processus ( y compris ESG) avec une revue des modes de gestion et de maîtrise des risques de Marsa Maroc en alignement avec les tendances et bonnes pratiques en la matière.

Afin de consolider cette dynamique de gestion des risques, un projet a été lancé visant l'élaboration de la cartographie des risques au sein des filiales du Groupe (TC3PC et SMA). Sont présentés, ci-dessous, nos risques ESG les plus importants mis à jour, nos enjeux matériels et les liens entre les deux.



# ► NOTRE DÉMARCHE RSE

Conscients que les ports ont un impact socio-économique et environnemental majeur sur notre économie, nous avons comme ambition de **façonner des ports résilients et durables**. Cette ambition fait écho à notre raison d'être « *L'excellence des services portuaires marocains au service de la souveraineté des chaînes*

*d'approvisionnement nationales et de la compétitivité du commerce du Maroc* ». Notre stratégie RSE, à travers ses trois piliers, vient préciser les douze grands engagements qui orienteront les actions incarnant notre raison d'être pour les trois à cinq ans à venir.

## LES TROIS PILIERS DE NOTRE STRATÉGIE RSE



# NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD

Pilier	Engagement	ODD à contribution forte	ODD à contribution partielle
 <p><b>DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DES SERVICES PORTUAIRES</b></p>	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	 	  
	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs		
	Protéger les travailleurs de nos différents sites		 
	Promouvoir le principe d'égalité professionnelle entre hommes et femmes		 
	Faire grandir et engager nos fournisseurs		
 <p><b>OPTIMISER L'IMPACT DE NOS TERMINAUX</b></p>	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux		    
	Faire de la transition numérique un moteur d'optimisation des processus et de l'expérience client		
	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines		 
 <p><b>CONDUIRE NOS ACTIVITÉS AVEC TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ</b></p>	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur		
	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes		
	Assurer la sécurité de nos activités et terminaux		
	S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients		

Un examen détaillé du lien entre nos engagements stratégiques et les Objectifs de Développement Durable de l'ONU a mis en exergue notre contribution forte à trois cibles d'ODD en particulier :

**Objectif 12 : Consommation et production responsables**

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

En privilégiant la digitalisation des procédures d'achat pour plus de transparence et d'efficacité, Marsa Maroc assure une sélection équitable des fournisseurs, tout en intégrant des exigences sociales et environnementales. Des clauses spécifiques sont incluses dans les contrats pour s'assurer du respect de ces exigences, avec une attention particulière portée aux marchés des travaux. Chaque fournisseur est évalué après la réception de sa prestation, assurant ainsi la qualité du travail et le respect des clauses contractuelles.



**Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Marsa Maroc ancre l'intégrité comme pilier central de sa gestion et veille au respect des lois en vigueur et des réglementations du marché. L'entreprise s'efforce de lutter contre les pratiques illicites de fraude, de conflits d'intérêts, de délit d'initié et de corruption, par la mise en place de processus clairs et rigoureux au niveau de toutes les activités exercées par le Groupe, ainsi que par la mise en garde des prestataires externes contre le recours à de telles pratiques.



# 02

## DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DES SERVICES PORTUAIRES

- » Nos collaborateurs
- » Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients
- » Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs
- » Protéger les travailleurs des différents sites
- » Favoriser la parité
- » Faire grandir et engager nos fournisseurs



# 02

## DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DES SERVICES PORTUAIRES

### 1- Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients

#### • Nos actions

- Démarche ITQAN d'amélioration de la performance opérationnelle
- Ecoute des voix internes pour favoriser l'innovation collective
- Système de prime variable

#### • Chiffrés clés 2023

**100%** des collaborateurs bénéficient d'une revue annuelle de performance et d'évolution de carrière

### 2- Valoriser les compétences et les trajectoires de nos collaborateurs carrière de collaborateurs

#### • Nos actions

- Formations spécialisées et transversales
- Système d'évolution professionnelle établi et complet (GPEC, concours, appel à candidature...)
- Politique de mobilité interne horizontale et verticale

#### • Chiffrés clés 2023

**60%** des collaborateurs ont bénéficié d'une formation **21** heures en moyenne de formation par collaborateur

#### • Actions programmées

- Dispositif de formation interne et parcours de formation par métier spécifique
- Nouveau programme d'intégration des nouvelles recrues
- Formations en human skills

### 3- Protéger les travailleurs de nos différents sites

#### • Nos actions

- Audits internes et externes du système de management SST
- Sessions de sensibilisation SST pour les collaborateurs et sous-traitants

#### • Chiffrés clés 2023

**100%** des ports certifiés ISO 45001 **34** accidents de travail

#### • Actions programmées

- Amélioration du système de retraite complémentaire

### 4- Promouvoir le principe d'égalité professionnelle entre hommes et femmes

#### • Nos actions

- Maintien de l'intégralité du salaire lors du congé maternité
- Possibilités de mise en disponibilité pour accompagner un enfant de moins de 5 ans ou un conjoint muté loin du domicile

#### • Chiffrés clés 2023

**24%** de femmes parmi les cadres dirigeants

#### • Actions programmées

- Définition d'une politique spécifique à l'égalité professionnelle hommes-femmes

### 5- Faire grandir et engager nos fournisseurs

#### • Nos actions

- Evaluation des fournisseurs notamment sur le respect des règles de sécurité et d'environnement

#### • Chiffrés clés 2023

**37** jours de délai de paiement **96%** des fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux et sociaux

**100%** d'achats locaux frais généraux, infrastructures et SI **82%** d'achats locaux d'équipements

#### • Actions programmées

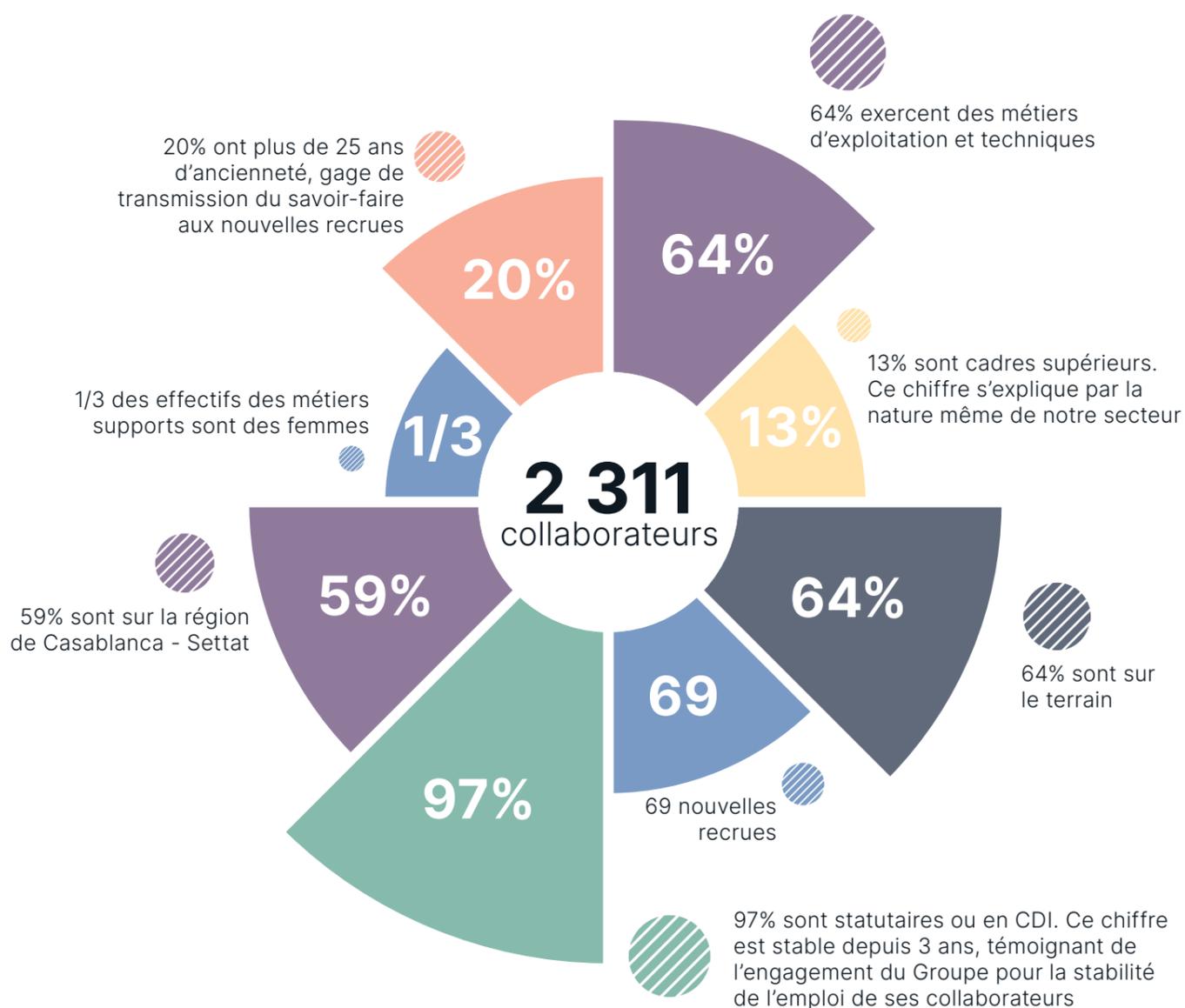
- Programme visant à intégrer les TPME dans la maintenance de gros équipements
- Refonte du SI Achats et finalisation de nouvelles procédures
- Formation « Achats Responsables - Norme ISO 20400 » pour les acheteurs et chefs de projets
- Nouveautés dans le CCAG-T précisant les obligations en termes de protection de l'environnement et de gestion des déchets

## ➤ NOS COLLABORATEURS

Ce sont 2 311 femmes et hommes unis par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le capital humain de Marsa Maroc.

Reconnaissant l'importance cruciale de ses ressources humaines en tant que levier de

compétitivité et de performance, Marsa Maroc met en œuvre une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs et axée sur la valorisation des talents et le maintien d'un dialogue social constructif.



## NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Dans le but d'accompagner notre croissance, nous avons mis en place une politique de recrutement performante visant l'adéquation des profils recrutés avec les besoins présents et futurs de l'entreprise.

Cette stratégie s'appuie sur une participation active aux forums professionnels et « espaces emploi », tant au Maroc qu'à l'international. Elle repose également sur des partenariats avec les grandes écoles marocaines. À ce sujet, chaque année, Marsa Maroc décerne des prix aux étudiants les plus méritants dans certaines écoles.

Marsa Maroc est également présente sur les réseaux sociaux et professionnels de recrutement afin de garantir une meilleure communication avec les chercheurs d'emploi.

Cette politique de recrutement est accompagnée d'un processus d'« onboarding » fluide et structuré afin de faciliter la prise de fonction des nouvelles recrues.

En 2023, nous avons accueilli 69 nouveaux collaborateurs.

## LA DIVERSITÉ

Au sein du Groupe, la diversité et l'égalité des chances sont considérées comme des prérequis fondamentaux. En effet, toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'origine régionale, les opinions politiques ou l'appartenance syndicale est formellement interdite.

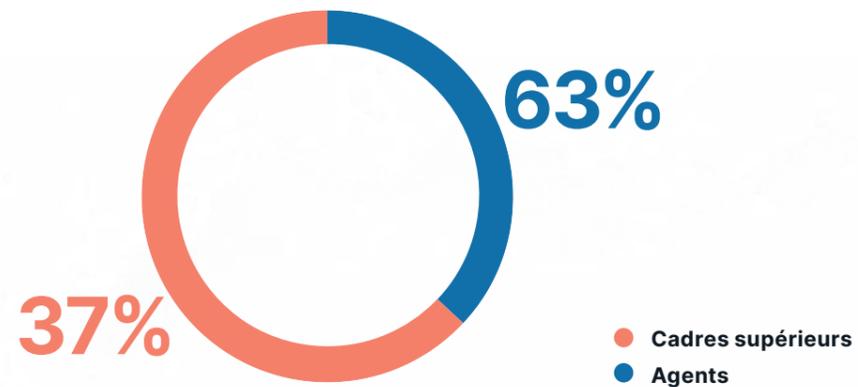
Notre politique assure une égalité de traitement à toutes les étapes de la vie professionnelle des collaborateurs, du recrutement à la formation, en passant par la mobilité, l'évaluation, la rémunération et l'accès aux avantages sociaux, et respecte scrupuleusement le principe fondateur de non-discrimination.

Notre politique de rémunération est fondée sur ces mêmes principes d'équité.

## LA PARITÉ

En 2023, les femmes représentent 10% de notre effectif et sont, pour plus d'un tiers d'entre elles, des cadres supérieurs. Ces parts sont en lien avec la nature des postes occupés par les femmes, dans les métiers supports. Nous sommes cependant conscients de l'enjeu de féminisation de nos métiers portuaires, traditionnellement occupés par les hommes.

### Ventilation de l'effectif féminin par grade



## LE DIALOGUE SOCIAL

Notre démarche d'amélioration continue du dialogue social est basée sur le respect de la liberté syndicale, sur la promotion de la négociation collective et sur des valeurs fortes qui favorisent la création d'un climat de travail sain et productif. Nous impliquons les partenaires sociaux dans tous les échanges liés à la politique sociale de l'entreprise et les décisions ayant un aspect stratégique pour les salariés. Le dialogue couvre des les avantages sociaux, les besoins en formation ou encore les conditions de travail.

# 1 FAVORISER UNE CULTURE DE LA PERFORMANCE AU BÉNÉFICE DE NOS CLIENTS

Chez Marsa Maroc, nous sommes résolument engagés dans la promotion d'une culture favorable à la performance opérationnelle. Nous œuvrons ainsi en faveur d'un climat

propice à la prise d'initiative et nos systèmes d'évaluation annuelle et de rémunération reposent sur des critères justes et mesurables.

## POLITIQUE

Trois axes majeurs de notre politique de Gestion des Ressources Humaines contribuent à favoriser une culture axée sur la performance :

- l'adoption d'une communication fédératrice, garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs ;
- l'encouragement de l'innovation collective

à travers les idées novatrices émanant des collaborateurs ;

- le déploiement d'un système d'appréciation des performances et de rémunération qui reconnaît et récompense à leur juste valeur les efforts de chacun.

### La démarche ITQAN

La démarche d'amélioration de la performance opérationnelle ITQAN, dont le déploiement a été initié fin 2020 dans l'ensemble de nos terminaux, s'appuie à la fois sur l'innovation collective et une communication fédératrice. Outre un diagnostic et l'écoute des clients, nous avons mobilisé l'ensemble de nos équipes opérationnelles, à travers des réunions de début et de fin de shift et une accélération de la prise en charge de leur retour d'expérience ainsi que des idées échangées. Cela a permis, entre autres, une plus grande standardisation des tâches, la systématisation de l'analyse des pannes et arrêts, l'amélioration de la planification des travaux et le renforcement de la maintenance préventive.

### L'évaluation des performances

Le dispositif d'appréciation des performances s'articule autour de trois axes :



Nos collaborateurs bénéficient d'un système d'évaluation personnalisé qui tient compte de leur performance, savoir-faire, capacité d'adaptation au changement, intelligence émotionnelle et expérience. Ces différentes dimensions sont évaluées au regard des objectifs fixés, qu'ils soient collectifs, individuels ou spécifiques (objectifs opérationnels versus objectifs support).

## La rémunération

Nous veillons à l'application de principes de rémunération équitables et transparents qui tiennent compte de la performance individuelle et collective de nos collaborateurs. Les plus méritants se voient récompensés de leurs capacités à assurer avec succès leurs missions et leurs responsabilités, eu égard aux enjeux de l'entreprise et à la maîtrise des compétences nécessaires.

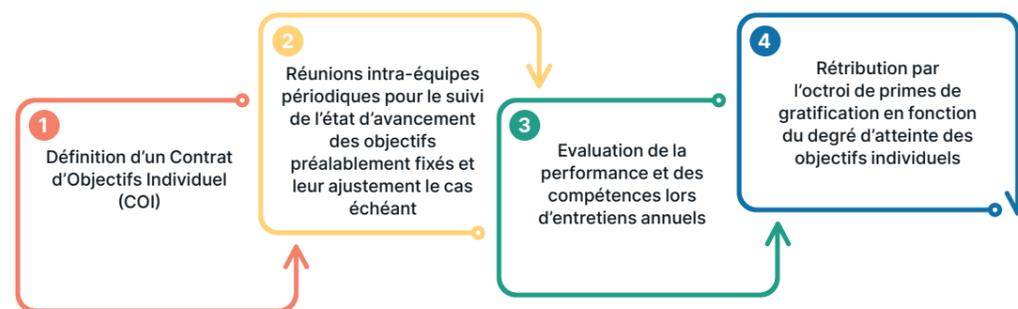
Les parts fixes et variables sont définies selon les principes suivants :

- transparence et équité en faveur d'une rétribution de chacun selon des critères objectifs, conformément à la grille de salaires de l'entreprise, notamment mise à jour à l'occasion des accords sociaux ;
- compétitivité et intéressement aux résultats de l'entreprise à travers une rémunération variable liée à la réalisation des objectifs.

## MISE EN ŒUVRE

Sur le terrain, plusieurs indicateurs opérationnels de performance sont définis, en lien avec le rendement, la réduction des charges, les coûts de revient de la tonne, le temps de séjour et le temps de déchargement. Au niveau du siège, les objectifs sont personnalisés selon le type de métier support. Plus généralement, chaque nouveau projet, à l'instar d'ITQAN, doit être assorti d'objectifs qui permettront d'en mesurer le succès.

Le processus d'évaluation annuel pour les cadres supérieurs est l'aboutissement d'une « boucle managériale » en quatre étapes :



Nos collaborateurs non-cadres sont évalués selon les deux dimensions suivantes :

- le niveau de maîtrise de l'emploi occupé, c'est à dire les compétences techniques et comportementales ;
- le niveau d'implication, à savoir l'assiduité et la discipline.

## L'écoute des voix internes pour favoriser l'innovation collaborative

Marsa Maroc accorde une grande importance à l'innovation et œuvre en faveur de l'encouragement de la génération d'idées novatrices à tous les niveaux de l'organisation. Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en place comme les boîtes à idées, les séances de brainstorming, etc.

Ces dispositifs ont été renforcés depuis la mise en place de la démarche ITQAN, qui repose en grande partie sur l'implication de l'ensemble des collaborateurs, et particulièrement les équipes au niveau du terrain. Ces dernières sont amenées, dans le cadre de la démarche d'excellence opérationnelle du Groupe, à identifier des pistes d'amélioration au niveau de leurs processus (gaspillages, goulots, contraintes, etc), à proposer des idées et des solutions et à les analyser en groupe en utilisant les outils du Lean et selon le mode d'animation défini par la démarche.

Les idées retenues sont ensuite réalisées puis partagées avec les autres entités comme « bonnes pratiques » dans un espace collaboratif dédié et accessible pour tous les collaborateurs.



## 2 VALORISER LES COMPÉTENCES ET LES TRAJECTOIRES DE CARRIÈRE DE NOS COLLABORATEURS

Le développement des compétences et la gestion de carrières de nos équipes sont des leviers essentiels à leur mobilisation et à leur fidélisation. Ils constituent, dans un contexte

d'évolutions technologiques et sociétales rapides, des outils nécessaires à l'exercice de notre métier.

### POLITIQUE

Le développement des compétences et la gestion des carrières sont fondamentaux pour assurer notre rôle d'opérateur de terminaux portuaires. Cet enjeu majeur est à la fois l'un des axes de notre politique de Gestion des Ressources Humaines intitulé « un accompagnement soutenu du développement

des compétences et de la gestion de carrières », et un objectif majeur de notre politique QSSE « développer les compétences de nos collaborateurs en lien avec les évolutions technologiques et managériales ».

#### La formation

Au-delà de la pratique quotidienne du métier, le développement des compétences est renforcé par des programmes de formation dédiés à l'ensemble de nos collaborateurs.

Ces programmes sont élaborés en tenant compte des besoins identifiés à travers des ingénieries de formation et les attentes des collaborateurs exprimées lors des entretiens annuels d'évaluation. Pour s'aligner au mieux sur les besoins opérationnels, les ingénieries de formation sont construites en concertation avec les Directions d'Exploitation pour chaque port ou au niveau du siège lorsque cela concerne plusieurs sites.

#### La gestion de carrières

Nous sommes convaincus que la motivation de nos collaborateurs est étroitement liée à leur capacité à se projeter en matière de trajectoire professionnelle et à comprendre les prérequis nécessaires pour évoluer d'un emploi à un autre.

Notre stratégie de gestion des talents repose, par conséquent, sur trois axes fondamentaux :

- impliquer chaque collaborateur dans la gestion de son parcours professionnel en collaboration avec son management ;
- professionnaliser davantage la mobilité interne par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et par le développement des parcours professionnels ;
- assurer la relève pour les postes clés et stratégiques à travers un processus ciblé pour les hauts potentiels, afin de les identifier plus efficacement, les accompagner et les préparer à leurs futures responsabilités.

## La politique de mobilité

La mobilité interne constitue un levier de grande importance pour Marsa Maroc en matière de performance et de développement des collaborateurs. Elle permet de développer les compétences et les connaissances de notre capital humain tout en permettant à l'entreprise de s'adapter avec agilité aux évolutions que connaît son marché. La politique de mobilité interne vise notamment à :

- développer la polyvalence et la transversalité pour favoriser l'employabilité des talents ;
- fluidifier les relations et améliorer les interactions entre les différentes entités du Groupe Marsa Maroc ;
- élargir les perspectives d'évolution des collaborateurs du Groupe Marsa Maroc et encourager leur sens de l'engagement et leur motivation ;
- favoriser les synergies entre les différentes entités au service d'une performance collective et globale.

Les diverses implantations de Marsa Maroc ainsi que son éventail d'expertises présentent de nombreuses opportunités de mobilité à nos collaborateurs.

Tout en répondant aux besoins du Groupe en matière de renforcement des effectifs, la mobilité qu'elle soit horizontale (redéploiement, reconversion) ou verticale (promotion) contribue à la montée en expertise des collaborateurs, à l'enrichissement de leurs compétences individuelles et au développement de leur potentiel.

## La politique de mobilité

La mobilité interne constitue un levier de grande importance pour Marsa Maroc en matière de performance et de développement des collaborateurs. Elle permet de développer les compétences et les connaissances de notre capital humain tout en permettant à l'entreprise de s'adapter avec agilité aux évolutions que connaît son marché. La politique de mobilité interne vise notamment à :

- élargir les perspectives d'évolution de carrière des collaborateurs du Groupe Marsa Maroc et à encourager leur motivation et leur sens de l'engagement ;
- développer la polyvalence et la transversalité pour favoriser l'employabilité des talents ;
- fluidifier les relations et améliorer les interactions entre les différentes entités du Groupe Marsa Maroc ;
- favoriser les synergies entre les différentes entités au service d'une performance collective et globale.

Les diverses implantations de Marsa Maroc ainsi que son éventail d'expertises présentent de nombreuses opportunités de mobilité à nos collaborateurs.

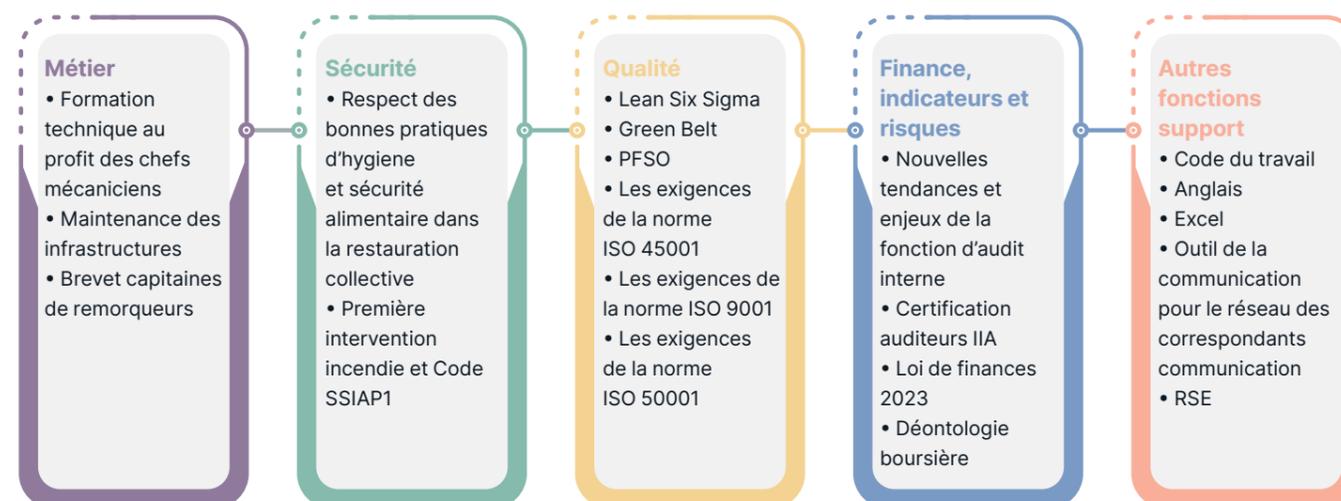
Tout en répondant aux besoins du Groupe en matière de renforcement des effectifs, la mobilité qu'elle soit horizontale (redéploiement, reconversion) ou verticale (promotion) contribue à la montée en expertise des collaborateurs, à l'enrichissement de leurs compétences individuelles et au développement de leur potentiel.

## MISE EN OEUVRE

### La formation

Nous offrons à nos collaborateurs des formations spécialisées, élaborées conjointement avec des ports et organismes nationaux, ainsi que des programmes de formation transversaux menés en collaboration avec des partenaires, tant au niveau national qu'international. Nous finançons également, en partie ou en totalité, des formations diplômantes telles que des MBA et des Masters, afin d'accompagner nos collaborateurs dans la réalisation de leurs ambitions d'évolution professionnelle.

En 2023, l'offre de formation proposée à nos collaborateurs portait sur des thématiques variées, et était ciblée et adaptée aux besoins et évolutions de Marsa Maroc :



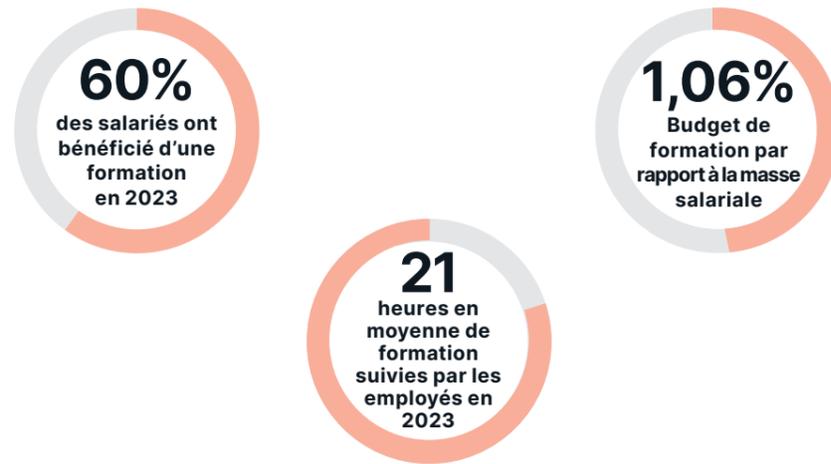
### La gestion de carrières

Les principes régissant le système d'évolution professionnelle sont établis dans nos statuts et notes internes.

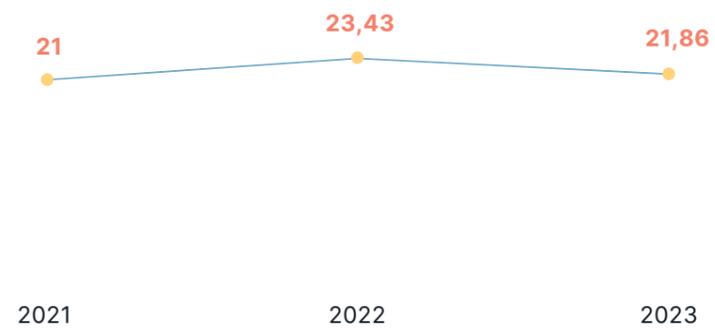
Les promotions sont régies selon un système complémentaire comme suit :

- la sélection pour les postes non-cadres s'effectue via des concours internes destinés à pourvoir les postes vacants ;
- pour les cadres supérieurs, la sélection se fait selon le Référentiel des Emplois et Compétences et en s'appuyant sur cinq critères (niveau hiérarchique minimum requis, formation initiale, expérience professionnelle, compétences techniques, comportementales et managériales requises, performance annuelle) ;
- les postes de Directeur Central, de Directeur d'exploitation ou de Chef de Département, sont pourvus par appels à candidature pilotés par une commission désignée et présidée par le Président du Directoire.

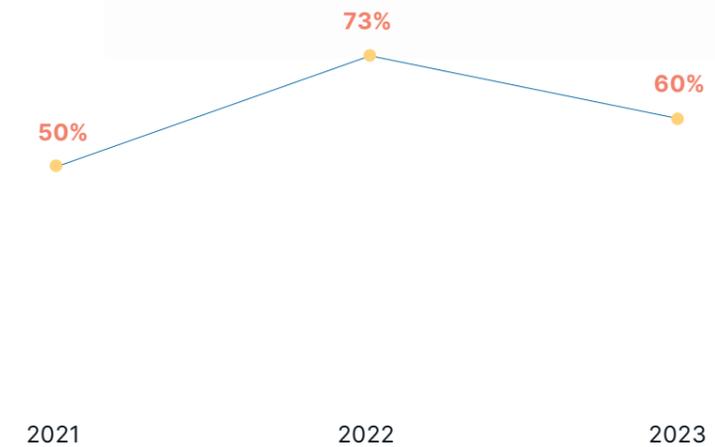
## PERFORMANCE



Le nombre d'heures moyen de formation suivies par les employés



Part des salariés ayant bénéficié d'une formation



## PERSPECTIVES

En 2024, Marsa Maroc lancera un chantier de transformation stratégique portant sur le développement humain. Le développement des compétences et la gestion des carrières constituent l'un des axes importants de ce chantier.

Continuer à valoriser les compétences des collaborateurs permettra de créer un environnement propice à l'innovation en les dotant de nouvelles connaissances techniques et managériales adaptées aux orientations stratégiques et aux différentes évolutions que connaît Marsa Maroc. Dans ce cadre, nous envisageons de continuer à développer notre offre de formation destinée à nos collaborateurs en adéquation avec le plan de développement de Marsa Maroc et ce en définissant des programmes de formation adaptés aux spécificités de chaque emploi, permettant une prise en charge optimale des missions, attributions et enjeux à travers la mise en place :

- d'un dispositif de formation interne valorisant notre expertise métier et assurant un transfert de compétences efficient ;
- de parcours de formation par métiers spécifiques (maintenance, conduite des engins portuaires, maritime) ;
- d'un parcours de formation pour les nouvelles recrues dans le cadre d'un programme d'intégration complet ;
- de formations en human skills portant notamment sur l'intelligence émotionnelle, le leadership et le teamwork, la négociation et résolution de conflits, l'adaptabilité et l'agilité, etc.

### 3 PROTÉGER LES TRAVAILLEURS DE NOS DIFFÉRENTS SITES

La protection des travailleurs de nos différents sites est une priorité pour Marsa Maroc qui veille à la préservation de la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs et du personnel sous-traitant. Outre la prévention des risques professionnels, une importance particulière est accordée à la médecine du

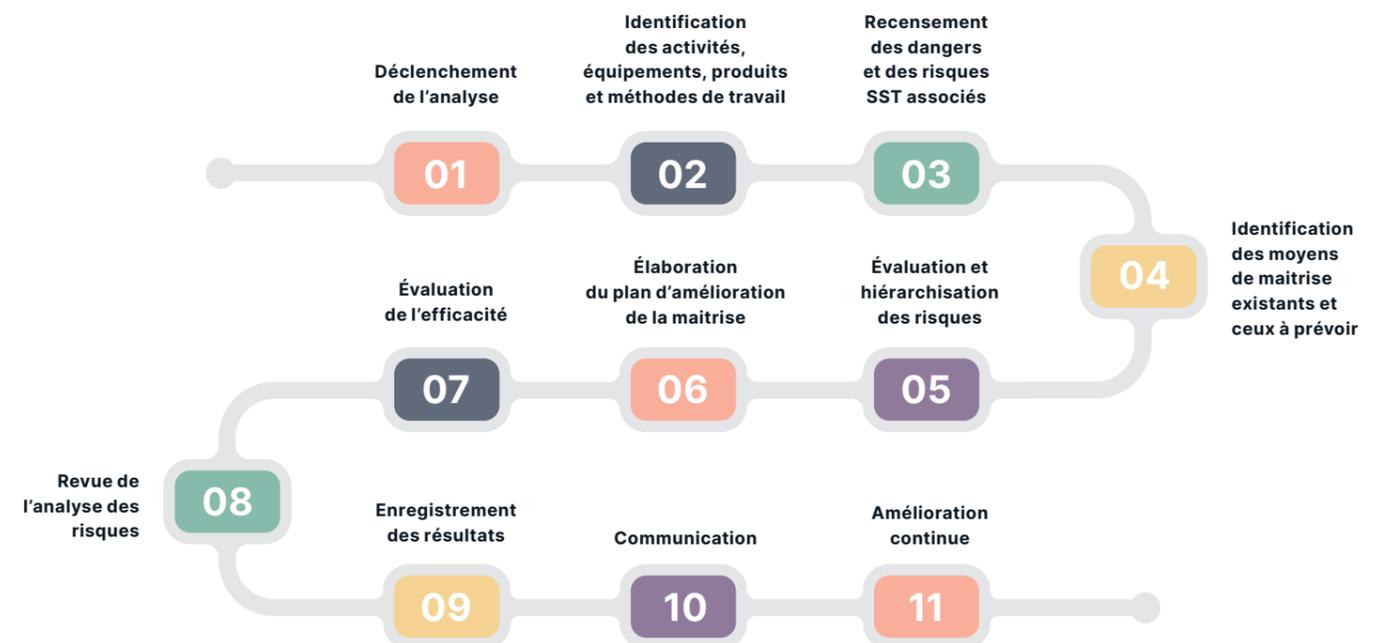
travail et à l'ergonomie des postes de travail. En outre, et afin de favoriser la qualité de vie au travail, la Société mène une politique sociale avantageuse au profit de ses collaborateurs et de leurs familles.

## POLITIQUE

Mise à jour en 2023, la politique Qualité, Sécurité, Santé, Environnement (QSSE) de Marsa Maroc compte parmi ses objectifs d'« assurer des conditions de travail sûres et saines permettant d'éliminer les dangers, de réduire les risques SST et la sécurité du personnel sous la responsabilité ou sous le contrôle de Marsa Maroc » et d'« assurer la consultation et la participation du personnel et de ses représentants dans la gestion du Système de Management de la santé et la sécurité au travail ». Sa responsabilité est portée au plus haut niveau de l'entreprise, à savoir le Comité de Direction et le Comité d'Audit et des Risques.

Notre système de management intégré QSSE suit les exigences des normes ISO 9001 V2015, ISO 14001 V2015 et ISO 45001 V2018. Marsa Maroc dispose d'une procédure d'identification des dangers et d'analyse des risques associés, en matière de Santé et de Sécurité au Travail (SST). Cette procédure qui a pour objectif de définir les modalités d'identification des dangers auxquels peuvent se trouver exposés le personnel de Marsa Maroc ainsi que les personnes intervenant dans son domaine d'activité, évalue également par la suite les risques associés auxdits dangers, ainsi que les moyens de maîtrise afin de mettre en place les mesures de contrôle nécessaires.

Cette procédure est définie comme suit :



L'analyse des risques qui en découle est mise à jour annuellement, permettant d'avoir une approche préventive de la démarche SST et d'identifier les risques les plus significatifs.

Une veille légale et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail est assurée afin de se conformer, à la fois aux textes applicables aux activités du Groupe, mais aussi aux exigences des autorités portuaires.

Les équipes de la Direction Générale et locales de chaque port, effectuent périodiquement, sous la supervision de la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central, des audits internes et externes pour s'assurer de

la mise en œuvre effective des dispositions du système.

Une procédure de gestion des sinistres liés aux accidents de travail vient compléter ce dispositif. Elle décrit les formalités et démarches à accomplir par les entités concernées, en cas d'accident de travail et/ou de trajet survenu au personnel. Elle a pour objet également d'assurer la prise en charge et la déclaration de ces accidents, tant aux autorités locales qu'aux assureurs.

Enfin, des prescriptions spécifiques aux travaux au sein des ports sont exigées aux prestataires en termes d'hygiène et de SST.

## MISE EN ŒUVRE

Le déploiement de nos objectifs SST s'appuie en grande partie sur la communication et la sensibilisation véhiculées à travers le Comité Sécurité et Hygiène (CSH) ainsi que la formation. Le CSH a pour but d'asseoir une culture de la sécurité et de l'hygiène et d'améliorer les conditions de travail. Il se compose de :

- le représentant de la Direction des Ressources Humaines, président du comité ;
- le chef de la Division Qualité, Hygiène, Sûreté, Sécurité et Environnement (QHSSE), animateur sécurité et santé au travail ;
- le médecin du travail dans l'entreprise ;
- deux délégués du personnel ;
- des représentants du syndicat.

Véritable espace de communication entre les salariés et la direction sur les sujets relatifs à l'hygiène et la SST, il se réunit quatre fois par an et en cas de survenue d'un accident grave.

Les plans de formation SST sont actualisés chaque année par la Direction des Ressources Humaines (DRH) en concertation avec les responsables QHSSE des différents ports.

Ces plans de formation font partie d'un plan d'actions annuel plus global, visant la maîtrise des risques identifiés par port ainsi qu'au niveau de la Direction Générale, selon la nature de l'activité et les dangers y afférents.

À cet égard, le plan d'actions SST 2023 intègre une multitude d'actions qui concourent à couvrir la majorité des risques auxquels les collaborateurs et les prestataires externes sont exposés, telles que :

- l'organisation de sessions de sensibilisation au profit des collaborateurs et du personnel sous-traitant ;
- l'amélioration continue de la qualité des Équipements de Protection Individuelle (EPI) des collaborateurs ;
- le renforcement des dispositifs de lutte contre les incendies ;
- l'entretien systématique des installations électriques et des dispositifs de sécurité ;
- l'éclairage adéquat des espaces de travail, bâtiments, quais et terre-pleins ;
- le contrôle réglementaire annuel des engins de levage et des installations électriques.

### Focus sur la semaine de la SST organisée au port de Casablanca

Chaque année, la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca organise une semaine dédiée à la Sensibilisation sur la Santé et la Sécurité au Travail afin de rappeler les messages clés en la matière et de sensibiliser et impliquer l'ensemble des collaborateurs.

La 5<sup>ème</sup> édition de la semaine SST a eu lieu cette année du 19 au 23 juin sous le thème « Notre santé/sécurité, Notre priorité ». Le programme de cette édition intègre plusieurs activités : sessions de formation et sensibilisation, exercices de simulation des situations d'urgence et d'incendie ainsi qu'une exposition des équipements de protection individuelle et collective assurée par des professionnels dans le domaine.

L'édition 2023 a connu une forte participation des collaborateurs : La formation/sensibilisation, animée par des experts internes et externes, a concerné plus de 600 personnes de la DEPC, TC3 et sous-traitants. Les exercices de simulation des situations d'urgence animés par des experts internes ont été programmés tout au long de cette semaine.



Marsa Maroc a déployé auprès de sa Direction Générale et de ses ports les mesures nécessaires pour la lutte contre les incendies, suivant un schéma clairement défini. Ce schéma s'intègre dans le cadre d'un Plan d'Opération Interne (POI), faisant ressortir l'ensemble des scénarii probables et les intervenants en cas d'incendie. Les équipes locales réalisent régulièrement et conjointement avec les autorités portuaires et les équipes de la protection civile, des exercices de simulation afin de se préparer au préalable en cas d'incendie.

En garantissant un dialogue permanent avec ses collaborateurs et leurs représentants, Marsa Maroc s'efforce à déployer en continu les mesures nécessaires pour garantir un environnement professionnel sain, notamment en matière de médecine du travail. En effet, un service médical central avec une dizaine de relais, réalise des prestations médicales sur l'ensemble des villes où nous opérons tenant compte des besoins de chaque site (bilans sanguins, radiologies, vaccins et visites médicales auprès des médecins spécialistes et

un accompagnement personnalisé lorsque cela est nécessaire par des assistantes sociales. Dans ce sens, des plans triennaux de santé sont exécutés au profit des collaborateurs de Marsa Maroc comportant toutes les spécialités nécessaires à un diagnostic complet. L'objectif étant de surveiller l'état de santé des collaborateurs pour réduire les facteurs de risque et minimiser les conséquences du travail sur leur santé.

En dehors du cadre professionnel, l'ensemble de nos collaborateurs bénéficient d'une protection sociale qui va au-delà des obligations réglementaires et qui couvre plusieurs aspects :

- régime de retraite autonome : assuré par le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) pour les statutaires, la Caisse Marocaine de Retraite (CMR) pour les détachés et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les contractuels ;
- régime de retraite complémentaire : il s'agit de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance (CNRA) pour les collaborateurs statutaires ;
- couverture médicale : assurée par la MODEP et compte deux secteurs. Un régime de base, dit secteur commun, et un régime complémentaire, dit secteur mutualiste.

## La démarche ITQAN en faveur de la SST

L'amélioration des conditions SST est l'un des trois piliers de la démarche d'amélioration de la performance opérationnelle de Marsa Maroc. La démarche ITQAN vise notamment à fédérer le personnel autour de l'amélioration des conditions de travail, les ergonomies des postes et l'application des règles de sécurité.

La démarche constitue un cadre permettant d'identifier les pistes d'amélioration SST dans le cadre de chantiers d'amélioration continue 'KAIZEN' et encourage la montée en compétence participative à travers le partage des bonnes pratiques remontées par les différents ports.

Plusieurs solutions à fort impact SST ont déjà fait leurs preuves aux ports, comme :

- le remplacement du bâchage manuel par un bâchage mécanique plus fluide et sécurisé pour les conducteurs des camions. Cette action a été adoptée par un nombre grandissant de clients à travers l'ensemble des terminaux ;
- la mise en place de cabines dédiées aux postes d'opérateurs de trémies aux ports de Jorf Lasfar et de Casablanca ;
- la mise en œuvre des 5S aux postes de travail ;
- l'amélioration du management visuel au niveau des terminaux et des ateliers.

## Le bien-être au travail

Soucieuse de l'importance de la qualité des environnements acoustique et visuel pour ses collaborateurs, Marsa Maroc œuvre à mettre en place de bonnes conditions lumineuses et sonores aux différents espaces de travail permettant d'assurer leur bien-être. Dans ce sens Marsa Maroc procède régulièrement à des mesures du niveau d'éclairage et de la luminance des espaces de travail ainsi qu'au mesurage instantané des niveaux de bruit, en plus du relevé du niveau de CO2, pour garantir une qualité saine de l'air dans ses locaux.

Nos collaborateurs bénéficient d'un certain nombre d'avantages sociaux qui participent à leur bien-être :



- **omra et pèlerinage** : chaque année, une partie des collaborateurs bénéficie d'un voyage aux lieux saints. La majeure partie des frais de voyage inhérents à la « Omra » est financée par l'entreprise. Quant au pèlerinage aux lieux saints, les collaborateurs concernés bénéficient d'une allocation financière et d'un congé supplémentaire pour effectuer le voyage dans les meilleures conditions ;



- **salles/clubs de sport** : Marsa Maroc participe aux frais d'abonnement de ses collaborateurs à un large choix de salles et clubs de sport. Les enfants du personnel bénéficient également de prix avantageux pour pratiquer certaines disciplines sportives telles que le judo, la natation et le basketball. Marsa Maroc dispose également d'un club omnisport « l'Océanic Club de Casablanca » ouvert aux collaborateurs et à leurs familles, moyennant une cotisation annuelle symbolique ;



- **enfants primés** : les enfants des collaborateurs ayant obtenu d'excellents résultats sont primés via des bons d'achat distribués à l'issue de chaque année scolaire ;



- **prêts et conventions avec les banques** : Marsa Maroc contribue au financement de l'accession au logement de ses collaborateurs, en prenant en charge une partie des intérêts sur les prêts immobiliers. Marsa Maroc a également établi un ensemble de partenariats avec des établissements bancaires, au profit de ses collaborateurs, leur permettant ainsi de bénéficier de conditions préférentielles ;



- **sorties culturelles et sportives** : tout au long de l'année, Marsa Maroc fait profiter ses collaborateurs et leurs familles de tickets gratuits pour assister à des manifestations culturelles et sportives (cinéma, pièces théâtrales, spectacles pour enfants, matchs de football, tournois de tennis, etc) ;



- **colonies de vacances** : les enfants des collaborateurs de Marsa Maroc bénéficient, lors des vacances scolaires d'été, de séjours en colonies de vacances dans diverses régions du Royaume ;



- **estivage** : Marsa Maroc contribue à l'épanouissement de ses collaborateurs à travers des séjours dans ses centres d'estivage et/ou complexes touristiques dans diverses villes du Royaume.

## PERFORMANCE

L'ensemble des ports opérés par Marsa Maroc ainsi que la Direction Générale sont certifiés selon le référentiel international ISO 45001 version 2018 « Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail ». Nos collaborateurs et ceux de nos sous-traitants sont couverts par notre système de management SST ayant fait l'objet d'un audit interne et externe.



# 34

accidents de travail enregistrés en 2023

## PERSPECTIVES

Nous envisageons d'améliorer le système de retraite actuelle des collaborateurs en mettant en place un système de retraite complémentaire obligatoire auprès de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite en 2024.

Nous prévoyons de pérenniser l'organisation des journées dédiées à la SST afin de continuer à sensibiliser les collaborateurs et promouvoir la culture de la prévention en matière de Santé et Sécurité dans les ports.

Des colonies de vacances sont organisées annuellement en faveur des enfants des collaborateurs



## 4 PROMOUVOIR LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Introduit fin 2023, ce nouvel engagement vise à renforcer une culture d'équité des chances et de responsabilités, sans distinction de genre et

à augmenter la représentation féminine au sein des instances décisionnelles.

### POLITIQUE

Face à la perception traditionnellement masculine des métiers portuaires, notre politique de non-discrimination veille à ce que chacun, indépendamment de son genre, ait accès aux mêmes opportunités. Nous nous engageons à assurer une égalité de traitement tout au long de la vie professionnelle de nos employés, depuis leur intégration jusqu'à leur éventuelle mobilité au sein de l'entreprise, incluant la formation, l'évaluation, la

rémunération et l'accès aux avantages sociaux.

Chez Marsa Maroc, nous avons la volonté de nous doter d'une politique volontaire concernant l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, principalement dans les fonctions supports dans un premier temps, car nous sommes conscients que les défis persistent dans les métiers portuaires opérationnels, et ce même à l'échelle mondiale.

### MISE EN ŒUVRE

Nous nous engageons fermement en faveur de l'égalité des salaires, assurant qu'il n'y ait aucune différence de traitement entre nos collaborateurs de même grade, quel que soit leur genre. Cette équité salariale est complétée par une attention particulière portée aux moments clés de la vie familiale de nos employés.

Le droit au congé de maternité de 14 semaines est accompagné du maintien de l'intégralité du salaire et des indemnités, garantissant ainsi la sécurité financière de nos collaboratrices durant cette période importante. En outre, nous permettons une mise en disponibilité pour élever un enfant de moins de 5 ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, avec une durée maximale de 2 ans. Cette

mise en disponibilité peut être renouvelée aussi longtemps que se trouvent remplies les conditions requises pour l'obtenir. Lorsque cette période est inférieure à 6 mois, le poste reste vacant, permettant à la collaboratrice de le réintégrer immédiatement à son retour.

Nous allons au-delà en offrant une mise en disponibilité pouvant atteindre 5 ans pour les collaboratrices souhaitant rejoindre leur conjoint muté loin de leur domicile habituel.

Ces mesures témoignent de notre volonté d'accompagner nos collaboratrices dans leur équilibre entre vie professionnelle et personnelle et d'éviter leur décrochage du monde du travail à des moments charnières de leur vie.

## PERFORMANCE

Bien que les femmes représentent 10,2% de l'ensemble des collaborateurs chez Marsa Maroc, leur présence est nettement plus marquée au sein des échelons décisionnels, où elles constituent près d'un quart des cadres dirigeants et directeurs.

## PERSPECTIVES

Tout début 2024, deux nominations ont été actées : une nouvelle Directrice Digitalisation & IT et une nouvelle Directrice Transformation et Développement Humain viennent étoffer les rangs de nos décideurs.

## 5 FAIRE GRANDIR ET ENGAGER NOS FOURNISSEURS

L'impact social et environnemental de nos achats de produits est une préoccupation grandissante de nos acheteurs. Nous sommes conscients de la nécessité d'accompagner nos fournisseurs dans l'intégration de pratiques responsables à leur activité, pour une minimisation des risques sociaux et

environnementaux tout au long de notre chaîne de valeur.

Nous mesurons aussi notre responsabilité envers le tissu de petites et moyennes entreprises locales à laquelle nous tâchons de confier des projets de plus en plus importants.

## POLITIQUE

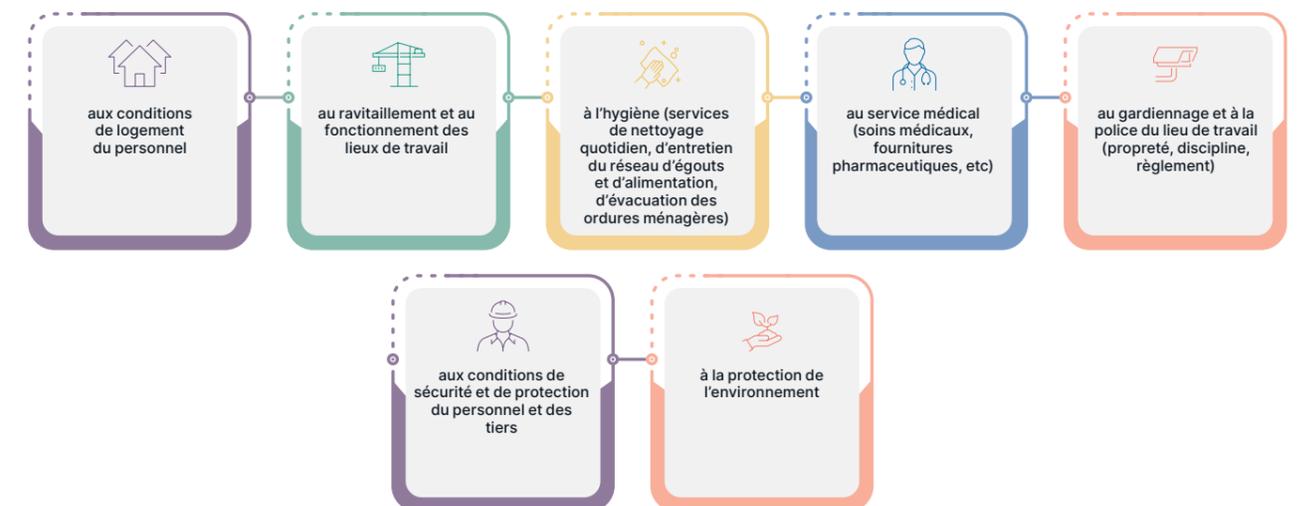
Les priorités de la fonction Achats se concentrent sur la simplification et l'harmonisation des processus, la standardisation des documents, l'instauration de relations équilibrées avec les fournisseurs, marquées par une communication fluide et une conformité aux standards sociaux et environnementaux. La simplification des procédures s'appuie en partie sur une digitalisation des processus d'achat grâce à un portail internet dédié, à travers lequel les fournisseurs répondent aux appels d'offres et aux consultations, peuvent poser des questions ou encore transmettre leurs réclamations. Une relation équilibrée avec les fournisseurs s'appuie sur la transparence

et l'impartialité dans la sélection des offres, un comportement déontologique des acheteurs, et une réduction des délais de paiement. La communication ciblée est renforcée par des réunions de coordination avec les fournisseurs, permettant de discuter des performances et des améliorations potentielles. Par ailleurs, Marsa Maroc s'assure que sa chaîne de valeur respecte les normes sociales et environnementales, intégrant des critères rigoureux dans les clauses contractuelles.

En 2023, le lancement d'un projet de refonte du référentiel général des achats a marqué un pas supplémentaire vers ces engagements.

## MISE EN ŒUVRE

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) s'applique aux marchés de travaux et définit les mesures que l'entrepreneur doit prendre pour assurer la sécurité et l'hygiène dans le chantier. Ces mesures se rapportent notamment :



Pour s'assurer de la qualité du travail et du respect des clauses contractuelles, chaque fournisseur sélectionné est évalué après la réception de sa prestation. Cette évaluation,

réalisée par le métier, concerne l'ensemble des familles d'achats ainsi que tous nos sites. Nos neuf critères d'évaluation se présentent comme suit :

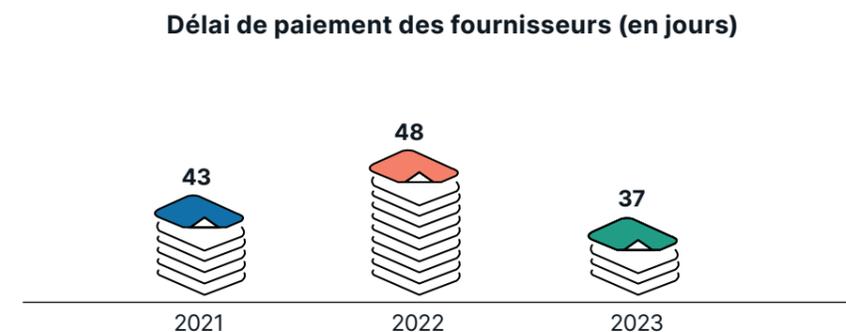


La note est transmise à la fin de l'évaluation aux fournisseurs. En 2023, 92% ont obtenu une bonne note (au-delà de la note de 70 sur

100). Les fournisseurs qualifiés de « moyens ou médiocres » bénéficient d'un plan de progrès.

## PERFORMANCE

Nous nous efforçons de maintenir un délai de paiement raisonnable pour soutenir la trésorerie de nos fournisseurs, avec une moyenne de moins de 42 jours sur les trois dernières années. Un grand effort a été réalisé en 2023 afin de ramener le délai à 37 jours.



En 2023, la majorité des fournisseurs a été analysée à l'aide de critères environnementaux (97%) et sociaux (96%). L'analyse fait ressortir un seul fournisseur ayant des impacts sociaux négatifs et aucun ayant des impacts environnementaux négatifs, sans que la relation n'ait été résiliée mais avec qui a été convenu un plan de progrès.

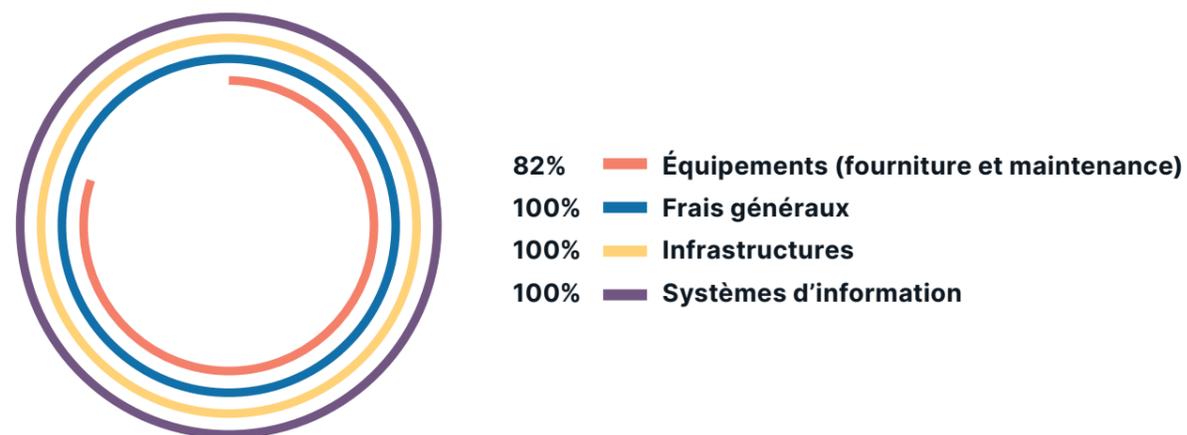


**des fournisseurs ont été analysés à l'aide de critères environnementaux et sociaux**

En ce qui concerne les achats locaux, la totalité des achats d'infrastructures, de frais généraux et de systèmes d'information sont effectués au Maroc.

Les achats locaux des équipements (fourniture et maintenance) ont vu leurs parts augmenter pour s'établir à 82%.

Part (en valeur) des fournisseurs locaux par type d'achats en 2023



## PERSPECTIVES

Nous projetons d'accroître la promotion des principes de la responsabilité sociétale et environnementale chez nos prestataires à travers notre feuille de route RSE. En 2024, Marsa Maroc intensifiera ses efforts en termes d'achats responsables à travers plusieurs projets phares :

- programme d'accompagnement des TPME visant à intégrer les petites et très petites entreprises dans la maintenance de gros équipements ;
- refonte du Système d'Information Achats

- portant sur l'ensemble des étapes du processus achat (de l'expression du besoin jusqu'au paiement du fournisseur) ;
- finalisation de la « Charte de la Commission d'Achat » ;
- finalisation du nouveau manuel des procédures achat qui découle du nouveau référentiel des achats ;
- organisation d'une formation sur le thème « Achats responsables - Norme ISO 20400 » pour les acheteurs et chefs de projets.

En 2024, des nouveautés seront introduites dans le CCAG-T précisant les obligations des titulaires des marchés au sujet de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets.

Elles exigeront du titulaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser l'impact environnemental de ses activités, en gérant adéquatement les déchets, les émissions et autres polluants, et de se conformer aux lois environnementales en vigueur.

Une clause de protection de l'environnement adaptée également sera introduite dans les conditions administratives générales applicables aux marchés des services (CAG-S).



# 03

## OPTIMISER L'IMPACT DE NOS TERMINAUX

- ▶ Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux
- ▶ Faire de la transition numérique un moteur d'optimisation des processus et de l'expérience client
- ▶ Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines



# 03

## OPTIMISER L'IMPACT DE NOS TERMINAUX

### 6- Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux

#### • Nos actions

- SME certifié ISO 14001
- Bilan carbone Scope 1&2 et Audit énergétique
- Déploiement progressif du programme "Green" d'installation de panneaux photovoltaïques dans les terminaux

#### • Chiffrés clés 2023

**-7%** de ratio d'intensité énergétique

#### • Objectifs

**-30%** des émissions de GES à horizon 2027      **-50%** à horizon 2030

#### • Actions programmées

- Certification ISO 50001 des sites opérationnels
- Amélioration de la qualité des réseaux électriques
- Transition vers des engins mobiles électriques/hybrides utilisant l'énergie verte

### 7- Faire de la transition numérique un moteur d'optimisation des processus et de l'expérience client

#### • Nos actions

- Feuille de route digitale
- Services électroniques relatifs aux achats, facturation/paiement, documents et RH
- Séminaires d'acculturation et de coaching agile

#### • Chiffrés clés 2023

**35** projets de digitalisation couvrant 10 fonctions ou processus

#### • Actions programmées

- Dématérialisation de six processus : client, collaborateur, maintenance, pesage, livraison des conteneurs, documents
- Mise en place d'un Security Operations Center et revue de la politique de sécurité et de backup du SI
- Analyse des données clients pour plus d'anticipation

### 8- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines

#### • Nos actions

- Soutien au sport
- Soutien au pré-scolaire dans le rural, à l'entrepreneuriat & l'inclusion des jeunes
- Label Pavillon bleu de la plage parrainée Madame Chouale et sensibilisation à l'environnement

#### • Chiffrés clés 2023

**247** enfants bénéficiaires du pré-scolaire dans 3 écoles soutenues      **15 000** jeunes bénéficiaires des 2 000 actions de sensibilisation et d'animations menées pour "Plages Propres"

**100** millions de MAD de l'entreprise de contribution au fonds spécial d'Al Haouz et 1 million des collaborateurs

#### • Actions programmées

- Nouveaux partenaires locaux dans le médical, l'éducation et la culture



## 6 SE MOBILISER DANS LA VOIE DE LA DÉCARBONATION, DE L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA PRÉSERVATION DES LITTORAUX

Marsa Maroc met en œuvre des mesures concrètes de réduction de sa consommation d'énergie et d'introduction des énergies

renouvelables, témoignant ainsi de son engagement envers la lutte contre le changement climatique.

## POLITIQUE

Notre politique Qualité, Sécurité, Santé, Environnement (QSSE) compte trois objectifs directement liés à la gestion environnementale :

- prendre en considération les risques et opportunités en matière de qualité, sécurité, santé et environnement dans la planification et la mise en œuvre de nos processus ;
- protéger l'environnement, prévenir les pollutions et utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles ;
- améliorer continuellement les performances et l'efficacité du système de management QSSE.

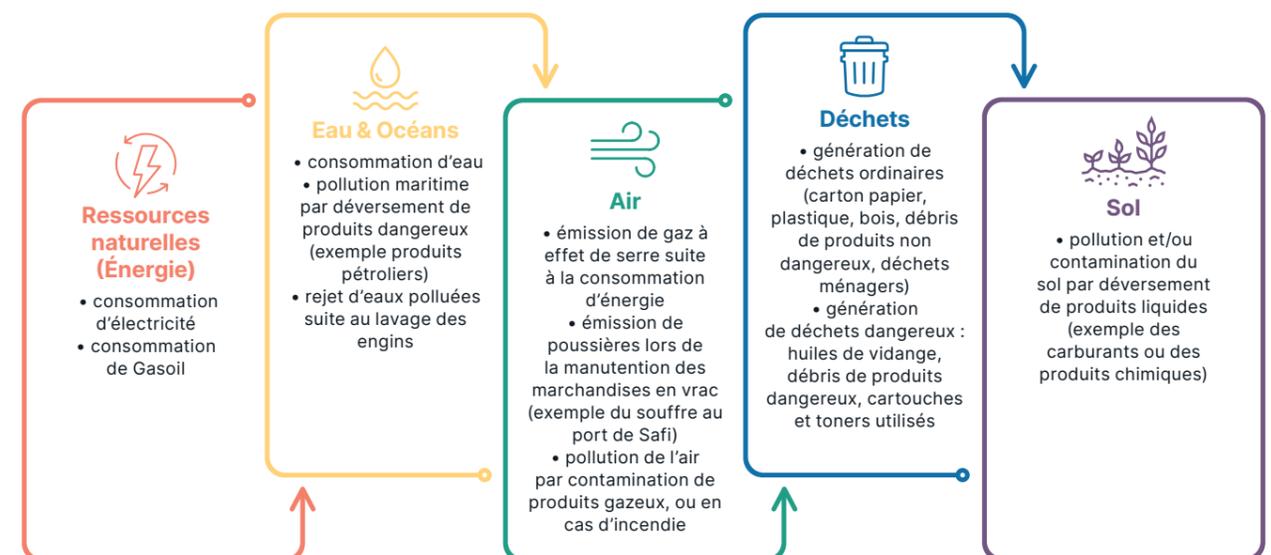
au niveau central pour assurer son alignement avec les orientations stratégiques du Groupe.

Nous veillons, en outre, et en continu, à la conformité réglementaire de nos pratiques en termes de gestion environnementale. Il est à noter qu'aucun litige environnemental impliquant Marsa Maroc n'a été enregistré en 2023.

Notre management environnemental est régi par un Système de Management de l'Environnement (SME) certifié ISO 14001 version 2015.

Cette démarche est déclinée par les équipes locales de chaque port, et encadrée par la Direction de la Performance Opérationnelle

Le schéma ci-dessous présente les aspects environnementaux liés à l'activité de Marsa Maroc :



## MISE EN ŒUVRE

### Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Dans la continuité de ses actions pour la protection de l'environnement, Marsa Maroc a réalisé son 1<sup>er</sup> bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2017, et a retenu cette année comme année de référence. En effet, Marsa Maroc calcule ses émissions annuellement afin de suivre leur évolution dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

La méthodologie adoptée dans l'évaluation de l'empreinte carbone de Marsa Maroc, est conforme aux dispositions de l'ISO/TR 14069-2013 et aux directives d'application de la norme ISO 14064-1. Cette méthodologie permet d'évaluer les émissions de GES, suivant 3 catégories d'émissions.

Tenant compte du volume global des émissions de GES et de la nature de ses activités, Marsa Maroc a retenu dans le périmètre opérationnel de son bilan de GES les deux catégories d'émissions : Scope 1 & Scope 2.

#### Scope 1

Émissions directes produites par les sources fixes et mobiles, sous le contrôle de l'entreprise, nécessaires pour ses activités

#### Scope 2

Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur, nécessaires aux activités de l'entreprise

La comptabilisation des émissions de GES du Groupe est effectuée par le biais de l'outil mis en place spécifiquement pour le contexte marocain par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Cet outil, développé en partenariat avec l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), inclut une base carbone nationale de 300 facteurs d'émissions dont 150 adaptés au contexte du Maroc.

### Port de Casablanca : Mise en place d'une cabine de peinture avec extraction d'air pollué

La cabine de peinture de véhicules et engins roulants, introduite dans nos terminaux au port de Casablanca, assure une amélioration de la qualité de peinture, répondant ainsi à des exigences strictes d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Equipée de parois auto-éteignantes, cette installation est conçue en deux compartiments indépendants avec un système d'éclairage LED. Son système de ventilation diagonale assure l'extraction de l'air pollué et souffle de l'air neuf, protégeant à la fois les opérateurs et l'environnement. La cabine dispose aussi d'un circuit d'air comprimé pour alimenter les pistolets de peinture, et d'un système de séchage rapide garantissant une meilleure qualité du produit fini. Par ailleurs, la cabine est pourvue de brûleurs de haute qualité pour plus d'efficacité énergétique.

### Efficacité énergétique

Notre consommation énergétique est principalement liée au fonctionnement de nos engins de levage et à l'éclairage de nos terminaux et bâtiments. Nous suivons de près ces consommations par leur relève permanente au niveau des différents sites, afin d'opérer les ajustements nécessaires. Un audit énergétique a été finalisé en 2023, donnant lieu à un plan d'actions en 2 phases : 2024-2027 et 2027-2030.

## Poursuite du programme “Green” pour l’utilisation de l’énergie solaire dans nos sites opérationnels



Les terminaux de Marsa Maroc au port de Casablanca ont entamé en 2021 un important projet d’installation de panneaux photovoltaïques d’une puissance visée de 670 KWC, pour un budget de quatre millions de dirhams. À fin 2022, 825 panneaux procurant 440 KWC ont été installés au niveau du terminal trafic polyvalent et de la division Freight-Forwarding dont les besoins sont désormais couverts à 100% par l’énergie solaire. Ce projet permet actuellement la production de 1.000.000 KWH annuellement, soit plus de 10% de la consommation énergétique annuelle de Marsa Maroc au port. Cette initiative a été complétée par la digitalisation des installations d’éclairage public qui permet d’adapter ce dernier à l’activité.

Le port de Mohammedia a amorcé quant à lui sa transition vers une énergie verte en 2019, dans le cadre du même programme et a procédé à l’installation de panneaux photovoltaïques au niveau du bâtiment administratif et des ateliers en 2021. L’année 2022 a connu l’installation d’une centrale solaire de 10 KWC au niveau du bâtiment des services techniques du port de Mohammedia. Les actions entreprises par le port ont permis la production de 7% de la consommation énergétique annuelle de Marsa Maroc au port.

Le programme « Green » a continué son déploiement progressif en 2023 avec l’installation de nouveaux panneaux photovoltaïques aux terminaux de Marsa Maroc aux ports de Mohammedia et de Laâyoune avec des puissances respectives de 210 KWC et 30 KWC.

## Pollution des eaux

En tant qu’exploitant de terminaux portuaires, Marsa Maroc entreprend des efforts pour la préservation de la ressource « Eau » et des « Océans », portant principalement sur la prévention de la pollution des eaux maritimes. L’analyse des impacts environnementaux a permis d’identifier comme sources potentielles d’une telle pollution, le déversement de produits dangereux causant une pollution maritime (par exemple lors du déchargement des hydrocarbures, le contenu d’un conteneur de produits dangereux ou le rejet d’eaux polluées suite au lavage des engins).

Nous prenons des mesures pour contenir les conséquences de tels incidents et faire en sorte qu’ils ne se reproduisent plus. Les équipes de première intervention sont régulièrement formées aux situations d’urgence et de fuites/déversements à travers des tests de simulation. Ces tests sont effectués en collaboration avec les équipes de l’autorité portuaire et de la protection civile.



## Pollution du sol

La pollution du sol est un risque variant selon l’activité de chaque port, en fonction des marchandises manutentionnées. Au niveau des ports, les équipes ont instauré des mesures spécifiques pour répondre à cet enjeu. Des équipements permettant la prévention de ces risques sont présents de manière systématique, comme l’installation de bacs à sable appropriés et les kits antipollution aux hydrocarbures. Dans une démarche préventive, des analyses sur des échantillons au sol, le long du tracé du pipeline de rejet en mer, sont réalisées. Au port de Casablanca, les produits absorbants sont mis à la disposition des équipes à proximité du quai, ainsi que trois remorques basses, pour permettre une meilleure rétention et une intervention

efficace en cas de fuite sur un conteneur. L’ensemble des opérations au moment du soutage (bunkering) est sous surveillance continue. Des tests de simulation des situations d’urgence sont réalisés régulièrement pour former les équipes de première intervention, conjointement avec les équipes de l’autorité portuaire et de la protection civile. De même, les équipes des ports ont mis en place une base de données à jour de tous les produits chimiques utilisés et les produits chargés ou déchargés au niveau des ports, avec vérification de leur FDS (Fiche de Données de Sécurité) pour planifier les plans d’urgence adéquats.

## Consommation d'eau

Notre consommation directe d'eau est limitée à l'usage des sanitaires et au lavage des engins. Des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs sont régulièrement organisées afin de réduire la consommation. Marsa Maroc a mis en place de nouveaux compteurs débitmètres électroniques pour le comptage des quantités d'eau consommées et la détection d'éventuelles fuites, en vue de surveiller cette ressource.

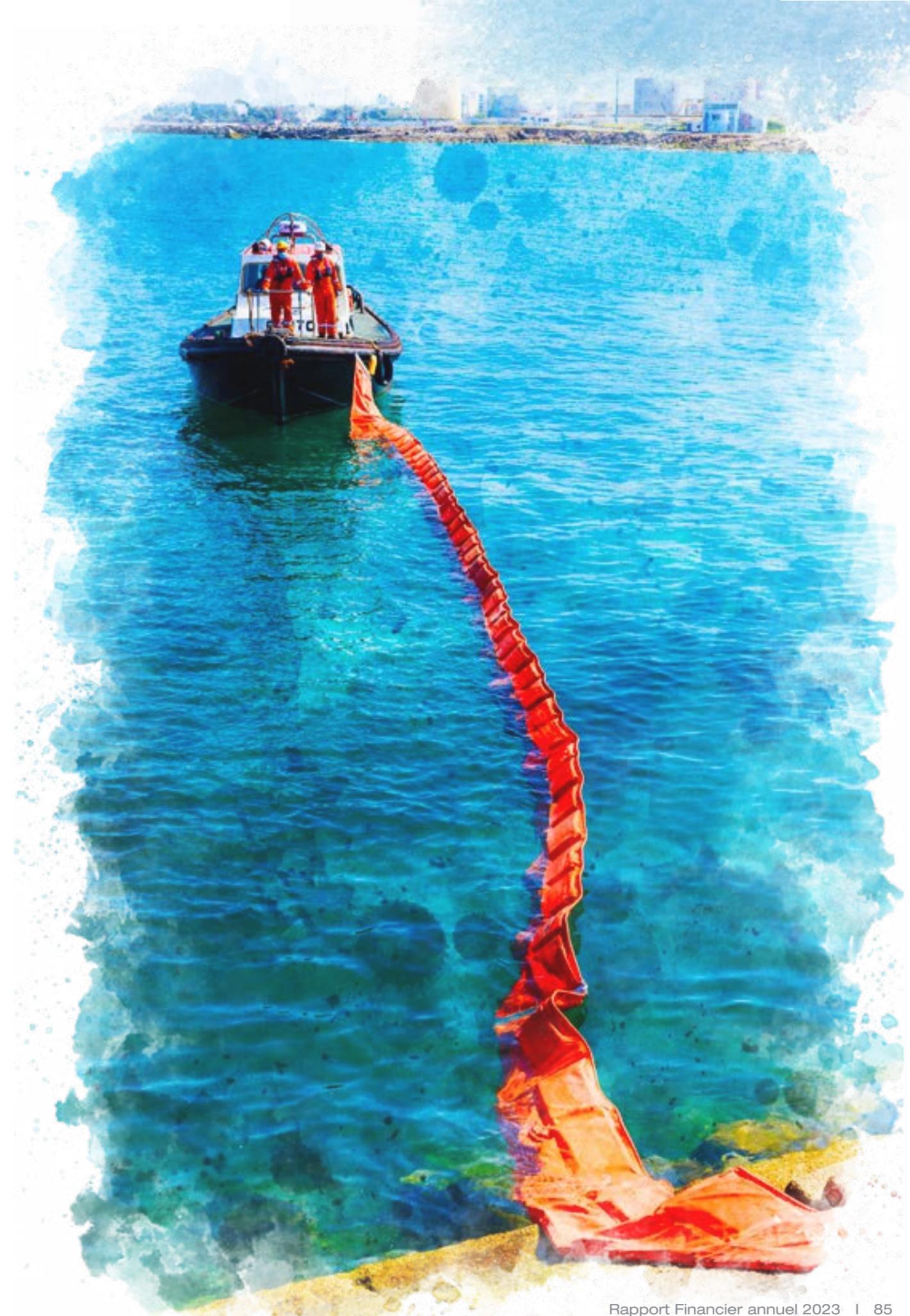
### Port de Casablanca : Une station de lavage automatique optimisant la consommation d'eau

La Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca a mis en place une nouvelle station de lavage automatique sans contact. La technologie au cœur de ce système repose sur un bras rotatif à 360° capable de se déplacer sur 8 mètres autour d'un véhicule, accompagné d'un dispositif automatisé pour la pulvérisation de détergent, le rinçage sous haute pression et le séchage par air comprimé. Ce nouveau dispositif permet une optimisation de la consommation d'eau avec une économie allant jusqu'à 936 m<sup>3</sup> par an, notamment grâce au recyclage des eaux usées.

## Gestion des déchets

Pour une meilleure gestion des déchets, nous assurons une traçabilité de leurs volumes par catégorie. Un plan de gestion des déchets est élaboré pour chaque site en fonction de son activité et de la nature des déchets générés. En ce qui concerne les huiles usées provenant de la maintenance des équipements et des engins, nous avons adopté une méthode spécifique de stockage en fûts sur des cuvettes de rétention, suivie de leur acheminement vers des filières de recyclage agréées. Les emballages contenant des solvants et des produits de peinture sont également recyclés par un prestataire spécialisé. Les batteries usées sont stockées dans des bacs étanches avant d'être récupérées par un collecteur agréé.

Les déchets bureautiques, tels que les équipements électriques et électroniques, sont triés avant d'être envoyés vers des filières agréées. Pour les déchets dits "banals" comme le papier, le carton, le plastique et le bois, ainsi que les déchets ménagers, des bacs spécifiques sont mis à disposition dans chaque site. Les quantités produites sont ensuite envoyées aux filières agréées.



## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE EN 2023



**93 465 m<sup>3</sup>**

d'eau consommée



**11 197 TEP**

consommées



**56 561 tCO2e**

comptabilisées

### Evolution de la consommation de l'énergie en TEP



Notre consommation d'énergie provient à plus de 70%, du carburant, du fait de l'utilisation d'engins (roulants, maritimes et de levage) pour la réalisation de nos activités de maintenance. L'augmentation de près de 6% constatée en 2023 s'explique par l'augmentation du trafic.

### Ratio de l'intensité énergétique TEP/Ktonne



Le ratio d'intensité énergétique est en baisse (-7% en 2023 versus 2022).

### Consommation d'eau en m<sup>3</sup>



## PERSPECTIVES

Suite à la réalisation d'audit énergétique en 2023 et d'un bilan carbone couvrant les scopes 1 et 2, nous avons élaboré une feuille de route relative à la décarbonation de nos activités avec l'identification de plusieurs leviers de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SMÉ):50001



Optimisation de la consommation énergétique des engins



Amélioration de la qualité des réseaux électriques



Réduction de la consommation électrique de l'éclairage



Optimisation des besoins de chauffage / climatisation des bâtiments



Transition vers l'électricité verte basse tension



Transition vers des engins mobiles électriques/ hybrides et l'électricité verte MT/BT(Autoproduction /achat)



Nous nous engageons envers un objectif de réduction de 30% de nos émissions à horizon 2027 et de 50% à horizon 2030.

Dans le cadre de ce plan d'actions, nous visons, en 2024, la certification ISO 50001 de notre SME (Système de Management de l'Énergie) pour l'ensemble de nos sites opérationnels, à l'exception du siège. Ceci devrait permettre de mener la conduite de changement à travers la formation et la sensibilisation de nos collaborateurs et prestataires externes pour aller plus loin dans notre gestion de l'énergie.

Le projet Green d'installations des panneaux photovoltaïques au niveau des ports de Casablanca, Mohammedia et Laâyoune a vocation à être étendu à d'autres terminaux pour couvrir une part de nos besoins en électricité.



## 7 FAIRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE UN MOTEUR D'OPTIMISATION DES PROCESSUS ET DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

La transition numérique vers des terminaux « smart » repose sur l'automatisation des processus opérationnels portuaires et des systèmes portuaires communautaires.

Enjeu stratégique pour Marsa Maroc, la digitalisation améliore l'efficacité des terminaux au bénéfice d'une expérience client améliorée.

### POLITIQUE

L'écosystème portuaire s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de digitalisation des processus du commerce extérieur afin de fluidifier et de simplifier les opérations relatives à l'import/export. C'est dans ce cadre que nous avons initié, dès 2020, les premiers projets de notre transformation digitale. Nous avons ainsi lancé les services d'e-facturation et d'e-paiement, via la plateforme communautaire de paiement multicanal Portnet, au bénéfice

des clients. Nous avons aussi procédé à la dématérialisation des appels d'offres et des consultations auprès des fournisseurs. Véritable levier de compétitivité et de résilience, la transition numérique se trouve au cœur de notre plan stratégique et s'accompagne d'une conduite du changement auprès de nos équipes afin d'ancrer une véritable culture digitale.

La vision digitale de Marsa Maroc, entérinée en 2022, se décline en quatre objectifs majeurs à horizon 2027 :

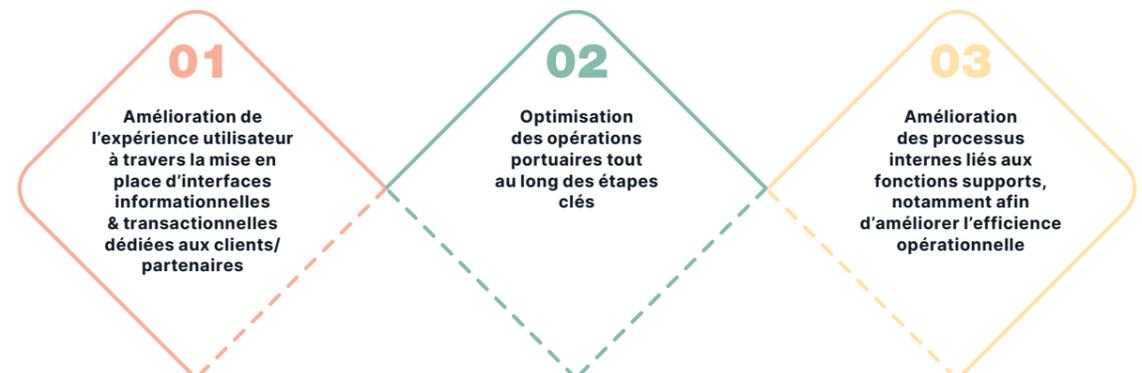
Permettre à nos clients de réaliser l'ensemble de leurs démarches **rapidement, efficacement et à distance**

Offrir aux transporteurs un **parcours rapide et sans papier, de l'arrivée à la sortie du terminal**

Permettre à nos collaborateurs de se concentrer sur des tâches à haute valeur ajoutée en **automatisant les temps perdus sur des tâches répétitives**

Capitaliser sur la donnée capturée pour **mieux connaître nos clients, et optimiser nos opérations**

Cette vision digitale s'articule autour de trois axes stratégiques :

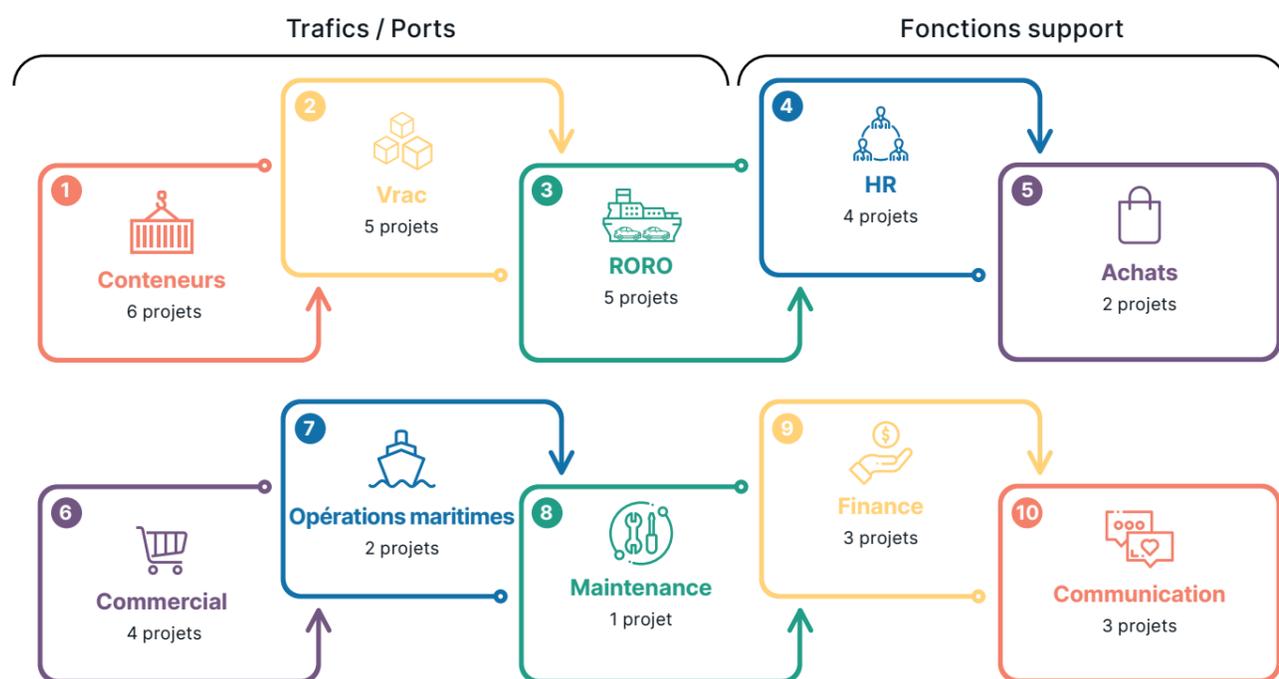


## MISE EN ŒUVRE

De cette vision découle une feuille de route digitale, co-construite à travers 20 ateliers d'idéation rassemblant des équipes thématiques constituées chacune de plusieurs leaders métiers et d'un représentant de la Direction des Systèmes d'Informations (DSI). Ces mêmes équipes sont mobilisées pour le déploiement du plan d'actions.

Ces différents ateliers ont permis l'identification d'un certain nombre de projets digitaux qui ont été analysés selon une matrice Impact/Faisabilité :

### Cartographie des projets\* de la feuille de route digitale de Marsa Maroc



\*20 projets standards, et >30 projets déclinés par traffic

Grâce aux outils de communication interne mis en place, à une écoute quotidienne et aux échanges réguliers avec la DSI, les remontées en provenance du « terrain » continueront de nourrir cette feuille de route qui évoluera en s'adaptant aux besoins des ports et des métiers support.

Le déploiement de la feuille de route digitale a été entamé, dès sa validation, avec le lancement de nouveaux services électroniques relatifs aux achats, à la facturation, au paiement et à la gestion de documents et demandes RH.

En 2023, nous avons poursuivi le déploiement avec la mise en œuvre d'une nouvelle brique du portail achats pour la dématérialisation du processus source to pay et le lancement de plusieurs projets :

- portail client pour l'amélioration du parcours client ;
- portail RH pour l'amélioration de l'expérience collaborateur ;
- monitoring en temps réel des actifs et préparation de la maintenance prédictive ;
- digitalisation du système de pesage ;
- digitalisation du processus de livraison des conteneurs ;
- dématérialisation des documents en vue de passer au zéro papier.

Cette implémentation a été accompagnée en 2023 par l'organisation d'un séminaire d'acculturation agile destiné aux directeurs et chefs de départements ainsi que d'un second séminaire pour le coaching agile des Product Owners.

## PERFORMANCE

La transition numérique impacte directement la performance de nos opérations et de nos processus. A titre d'exemple, la digitalisation du processus facturation/paiement a permis la non-rupture de service au niveau des

opérations de chargement à l'export et de livraison à l'import ainsi que la fiabilité et la disponibilité en temps réel des informations, avec in fine davantage de réactivité et un meilleur suivi des tableaux de bord de gestion.

## PERSPECTIVES

2024 sera consacrée à la mise en œuvre des projets lancés en 2023 et au renforcement du dispositif de protection de la sécurité des données avec la mise en place d'un Security Operations Center et la revue de la politique de sécurité et de backup du Système d'Informations.

Cette même année, l'expérience client fera l'objet d'un focus particulier avec une analyse des données telles que l'historique des opérations et les types de marchandises. Ces informations permettront d'anticiper le processus de décisions (date d'enlèvement du client, positionnement conteneur, etc.).

## 8 CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS RIVERAINES

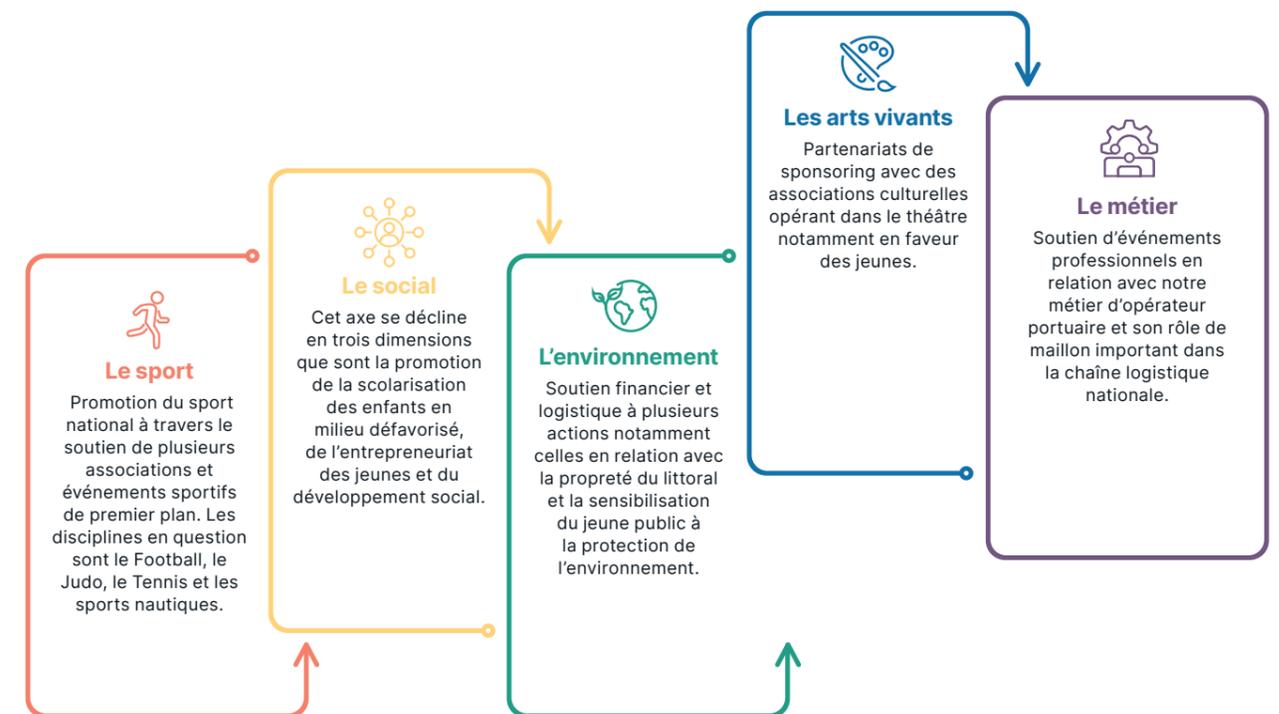
Poursuivant l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du niveau de développement des communautés riveraines aux ports où elle opère, Marsa

Maroc met en place de nombreuses actions qui se concrétisent à travers une implication directe, ou par l'intermédiaire d'associations qui œuvrent dans ce sens.

## POLITIQUE

Notre politique de soutien aux communautés s'articule autour de cinq axes, qui répondent aux aspirations sociétales de notre pays, tout

en faisant le lien avec notre activité dans nos neuf régions de présence :



Ces mêmes axes guident notre charte de sponsoring publiée sur notre site web.

## MISE EN ŒUVRE

### Le sport

Depuis sa création en 2006, Marsa Maroc s'engage pour la promotion du sport avec lequel elle partage de nombreuses valeurs telles que le leadership, le dépassement de soi, le respect, la recherche de l'excellence, la performance et l'esprit d'équipe.

Dans cette optique, Marsa Maroc apporte son soutien à plusieurs disciplines et événements sportifs générateurs d'émotions pour les citoyens et diffuseurs de valeurs positives auprès des jeunes :

#### - Le football : pour le leadership, l'esprit d'équipe et l'excellence

Depuis plus de 15 ans, Marsa Maroc sponsorise fièrement l'équipe du Raja Club Athletic (RCA), dont les performances et le palmarès en font une équipe de référence au Maroc et en Afrique. Bien plus qu'un partenariat historique, Marsa Maroc et la prestigieuse équipe du RCA partagent des valeurs communes fortes et fédératrices telles que le leadership, l'esprit d'équipe et la recherche permanente de l'excellence ainsi que l'ambition africaine.

#### - Le tennis : pour la performance et la résilience

Marsa Maroc associe, depuis 13 ans, son image au Grand Prix Hassan II de Tennis, seul tournoi du circuit ATP sur le continent africain.

La promotion et le soutien du tennis national par Marsa Maroc, se poursuit au-delà de ce grand événement, puisque le Groupe parraine un jeune espoir national : Amine JAMJI qui évolue au sein de l'Océanic Club de Casablanca (OCC), club affilié à Marsa Maroc. Grâce à ses efforts et au soutien de Marsa Maroc, Amine a été sacré champion du Maroc de la catégorie U16, champion du Maroc par équipe et a remporté plusieurs tournois nationaux. Au niveau international, Amine a été sacré champion d'Afrique par équipe, a été classé 13<sup>ème</sup> au championnat du monde des U16 et a remporté plusieurs tournois africains en simple et en double.

Le club OCC compte l'une des meilleures écoles de tennis au Maroc et a été classé premier au Maroc en termes de résultats. Le club investit en infrastructures, en équipement et en formation des coachs pour perpétuer ces bons résultats et faire émerger de nouveaux jeunes talents tennistiques.





### - Les sports nautiques : pour le dépassement de soi

Du côté des sports nautiques, Marsa Maroc soutient le programme « Voile pour tous » initié par le Yacht Club de Mohammedia, qui dispense des cours de voile à des enfants défavorisés de la ville de Mohammedia.

Marsa Maroc soutient également plusieurs compétitions de surf comme le Pro Junior Morocco Mall qui intègre le circuit des Junior Qualifying Series organisé mondialement par la World Surf League. L'édition 2023 avait connu la participation de près de 12 athlètes représentant le Maroc.

### - Le judo : pour la discipline, le respect et l'audace

Marsa Maroc soutient le judo à travers le sponsoring de l'association KODOKAN. Marsa Maroc promeut les valeurs caractéristiques du judo telles que le courage, le respect et l'honneur auprès des jeunes. Les élèves athlètes du club participent à plusieurs compétitions nationales, continentales et internationales.

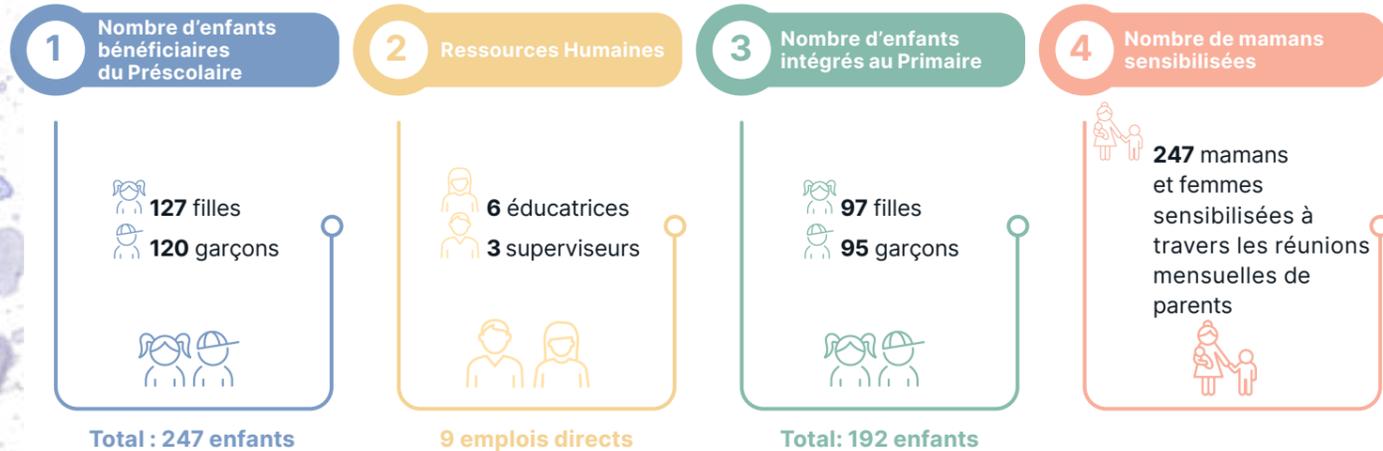
Ce partenariat revêt également un aspect social en ouvrant la formation aux enfants des collaborateurs de Marsa Maroc à travers une école de judo dédiée.

## Le social

Diverses actions se complètent, pour couvrir les besoins sociaux les plus importants de nos communautés d'implantation :

- **soutien à la Fondation Zakoura** pour la mise en place d'écoles pré-scolaires en milieu rural, dans le cadre de l'initiative ANEER (Action Nationale pour l'Éducation de la petite Enfance en zone Rurale), lancée par l'UNICEF et le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. En 2023, Marsa Maroc a poursuivi son projet d'accompagnement de la mise en place d'une classe périscolaire à l'école JRIFAT dans la région de Safi, avec près de 100 enfants bénéficiaires, et la dispense d'un programme d'éducation parentale à destination des mères.

### 3 Écoles de 2017 à 2024 : Essalam, Rada et Jerifat



- **contribution aux programmes de l'association INJAZ**, œuvrant en faveur de la promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et de leur inclusion socio-professionnelle. L'association met à la disposition de jeunes issus de l'école publique, du primaire à l'université, des outils aidant à leur orientation scolaire, leur préparation à l'emploi et au développement de leurs compétences comportementales et entrepreneuriales.

- **accompagnement des programmes de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité**, en tant que membre du comité de soutien permanent. La Fondation œuvre principalement en faveur de l'assistance des personnes en situation précaire ainsi que du développement durable. Reconnue d'utilité publique et présidée par SM le Roi Mohammed VI, cette Fondation s'investit dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation.

## L'environnement

Nous sommes, depuis 13 ans, partenaires de l'opération « Plages Propres » portée par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Nous parrainons ainsi la plage Madame Chouale (Ain Diab Extension) qui bénéficie d'un nettoyage, de la mise en place de sanitaires accessibles pour les personnes à mobilité réduite, de matériel de sauvetage et autres dispositifs pour le confort des estivants et le respect de cet espace naturel.

Concernant le volet animation et sensibilisation à l'environnement, nous réalisons diverses actions en collaboration avec des associations locales (fédérations sportives, Scouts, etc) :

- l'animation quotidienne par la mise en place de la radio plage diffusant les messages de sensibilisation et d'éducation des citoyens estivants à propos de l'entretien et du respect des plages ;
- l'organisation d'émissions et de tables rondes au sujet de la protection de l'environnement, avec la participation d'autres acteurs de l'Opération Plages Propres : protection civile, scouts, société civile, etc ;
- l'organisation de rencontres et compétitions sportives ;
- l'initiation aux sports aquatiques : apprentissage des techniques de natation aux enfants, assuré par des encadrants et moniteurs professionnels ;
- l'organisation d'événements artistiques, de compétitions de peinture, de sculpture sur sable ;
- l'animation quotidienne du centre d'éducation à l'environnement : atelier de recyclage, diffusion de films sur l'importance de la protection de l'environnement, etc.

Les efforts de Marsa Maroc ont été couronnés à plusieurs reprises, par l'obtention du « Label Pavillon Bleu ».

Le bilan de la saison 2023 de l'opération « Plages Propres » menée par les équipes de Marsa Maroc :



**2 000**

actions de sensibilisation et d'animations sportives et culturelles



**15 000**

jeunes bénéficiaires



**50**

associations mobilisées et impliquées

## Les arts vivants

Nous apportons notre soutien à plusieurs associations et événements culturels tels que des pièces théâtrales, spectacles de comédie, spectacles pour enfants, concerts d'orchestre de musique, etc. Le soutien de la production nationale se matérialise par nos actions de sponsoring.

## Le métier

Nous soutenons les salons, forums, conférences et colloques ayant pour thème la logistique, les ports et l'industrie de la mer.

En 2023, Marsa Maroc a apporté son soutien à plusieurs événements sectoriels ayant comme objectifs de rapprocher davantage la communauté portuaire et logistique nationale, et de rassembler les acteurs du secteur pour débattre de problématiques communes. Parmi ces événements, le salon Logismed, les Rencontres Régionales de la Logistique et les rencontres du digital organisées par Portnet.

### Engagement de Marsa Maroc suite au séisme d'Al Haouz

Fidèle aux valeurs d'engagement citoyen et de solidarité qui l'animent depuis sa création, et dans la lignée de l'élan de solidarité initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le Groupe Marsa Maroc a contribué à hauteur de 100 millions de DH, au profit du fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre d'Al Haouz. Les collaborateurs du Groupe ont, quant à eux, contribué par un montant de 1 million de DH au profit du même fonds.

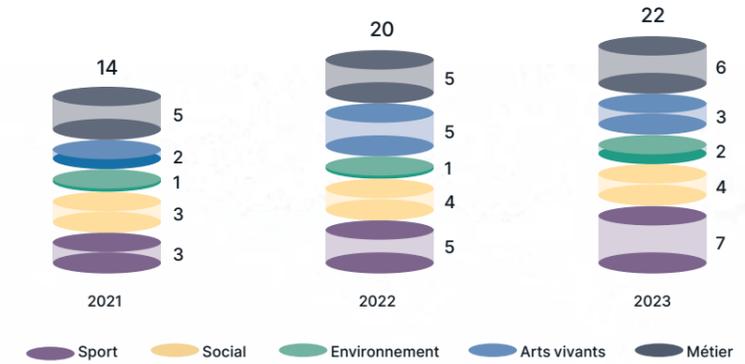
Dans un autre registre, le Groupe s'est joint à la communauté portuaire pour une action solidaire conjointe visant le relogement temporaire des citoyens affectés par le séisme d'Al Haouz. Le projet a consisté en la mise à disposition de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, de conteneurs maritimes transformés et équipés pour servir d'unités de logement, de sanitaires et douches et d'équipements de proximité.

Les aménagements ont été réalisés conformément aux normes en vigueur et ont porté sur le revêtement du sol, l'isolation thermique, la menuiserie et l'équipement en mobilier nécessaire pour garantir un abri accueillant et fonctionnel pour les familles.

Dans un domaine différent, la société a soutenu les artisans sculpteurs d'une région du sud touchée par le séisme et a collaboré avec eux pour créer une sculpture utilisant la pierre blanche calcaire de la région de Taroudant.



### Nombre d'événements/actions de sponsoring et mécénat



## PERSPECTIVES

Nous ambitionnons d'ancrer davantage nos actions dans nos régions d'implantation, où les attentes de nos communautés riveraines sont fortes. Nous affinerons pour cela notre politique et le budget associé pour le lier à nos performances.

Nous envisageons de nous appuyer sur de nouveaux partenaires locaux, en particulier dans le domaine médical, éducatif et culturel.

## PERFORMANCE

Dans un souci d'accroître l'étendue de notre impact et mieux partager les fruits de notre performance, nous augmentons régulièrement le nombre de nos actions, ainsi que le budget associé.



# 04

## CONDUIRE NOS ACTIVITÉS AVEC TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ

- ▶ Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur
- ▶ Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes
- ▶ Assurer la sécurité de nos activités et terminaux
- ▶ S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients



# 04

## CONDUIRE NOS ACTIVITÉS AVEC TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ

### 9- Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur

#### • Nos actions

- Nomination de M. Mustapha EL OUAFI, en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance (CS)
- Revue de la mise à jour de la cartographie des risques par le Comité Audit & Risques

#### • Chiffrés clés 2023

**20%** de femmes parmi les membres du CS      **96,7%** de taux de participation au CS

**3** réunions avec la RSE à l'ordre du jour

#### • Actions programmées

- Passage à une forme juridique moniste (à Conseil d'administration)
- Evaluation externe de la gouvernance

### 10- Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur

#### • Nos actions

- Mise à jour du Règlement intérieur du CS et des comités spécialisés
- Formation sur la Déontologie boursière et la prévention des délits d'initié pour les cadres dirigeants et les personnes initiées

#### • Chiffrés clés 2023

**0** incident de corruption ou cas significatif de non-conformité

### 11- Assurer la sécurité de nos activités et terminaux

#### • Nos actions

- Solution numérique de gestion des rondes et système de détection anti-intrusion
- Brigade de sécurité opérant 24h/24 et 7j/7
- Renforcement du contrôle et des restrictions d'accès aux terminaux ainsi qu'aux zones de travail et de stockage
- Mise à jour du système de vidéo surveillance avec l'affectation d'opérateurs spécialisés

#### • Chiffrés clés 2023

**6** formations thématiques faisant appel à des simulations

#### • Actions programmées

- Lancement d'un projet d'audit de sûreté
- Renforcement des équipements numériques (généralisation anti-intrusion, géolocalisation, caméras thermiques...)
- Digitalisation de la gestion des incidents et des moyens d'extinction mobiles

### 12- S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients

#### • Nos actions

- Digitalisation progressive des processus client (e-facturation, e-paiement...)
- Démarche "ITQAN" permettant une meilleure maîtrise des opérations portuaires

#### • Chiffrés clés 2023

**4** jours en moyenne de délai de traitement des réclamations      **89%** taux de satisfaction des clients

#### • Actions programmées

Lancement d'un projet d'information en temps réel de suivi des opérations au port de Casablanca



## 9 MODERNISER NOS PRATIQUES DE GOUVERNANCE ET INSCRIRE LA RSE EN LEUR CŒUR

Nos instances de gouvernance font appel à l'expérience et l'expertise de nos administrateurs et dirigeants qui concourent à la définition de notre mission et de notre stratégie RSE.

Nous souhaitons porter ces organes aux meilleurs standards de gouvernance, par leur évaluation régulière, la promotion de la parité et la nomination d'administrateurs indépendants.

## NOTRE MODE DE GOUVERNANCE

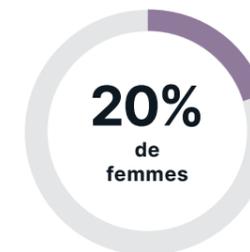
Marsa Maroc avait adopté, à sa création en 2006, un mode de gouvernance dualiste à Conseil de Surveillance et à Directoire.

Toutefois, face à l'évolution du paysage juridique des entreprises publiques, notamment, par la promulgation de la loi-cadre n°50-21 relative à la réforme des établissements et entreprises publics et de la loi n°82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (l'ANGSPE), et en quête d'un mode de gouvernance plus adapté et plus agile, Marsa Maroc compte entreprendre une transformation au niveau de son système de gouvernance, par le choix de la forme juridique moniste (à Conseil d'Administration).

Cette transition s'inscrit dans le contexte de recherche constante d'excellence en matière de gouvernance et de gestion de la Société. A ce titre, le nouveau cadre de gouvernance proposé permettra à Marsa Maroc de renforcer la cohérence et l'efficacité de prise de décisions, ce qui est à même de permettre une mise en œuvre plus fluide des orientations stratégiques de la Société.

Dans l'attente de la réalisation de cette transformation, le dispositif de gouvernance actuel inclut le Directoire et le Conseil de Surveillance ayant institué, en son sein, trois Comités spécialisés dont le fonctionnement et les attributions sont régis par un Règlement Intérieur qui a été mis à jour en décembre 2022.

### Le Conseil de Surveillance



## Nomination des membres

Le Conseil de Surveillance est présidé par M. Fouad BRINI. Ses membres, tous non-exécutifs, représentent l'actionnaire majoritaire, l'État actionnaire représenté par l'ANGSPE et les institutionnels ayant signé un pacte d'actionnaires lors de l'entrée en bourse de la Société.

En termes de représentativité de genre au sein du Conseil de Surveillance, la proportion de femmes est passée de 33% (début 2023) à 20% (depuis mai 2023) et ce, suite au changement du représentant permanent de l'État actionnaire et à la désignation d'un nouveau représentant de l'ANGSPE, ainsi qu'à la nomination d'un membre indépendant du Conseil de Surveillance (de sexe masculin).

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés selon leur expertise en management, stratégie et finance, ainsi que pour leur connaissance des secteurs portuaire et logistique, notamment dans les entreprises publiques.

## Missions et fonctionnement

Le Conseil de Surveillance approuve les grandes orientations stratégiques proposées par le Directoire et exerce un contrôle permanent de la gestion de Marsa Maroc par ce dernier.

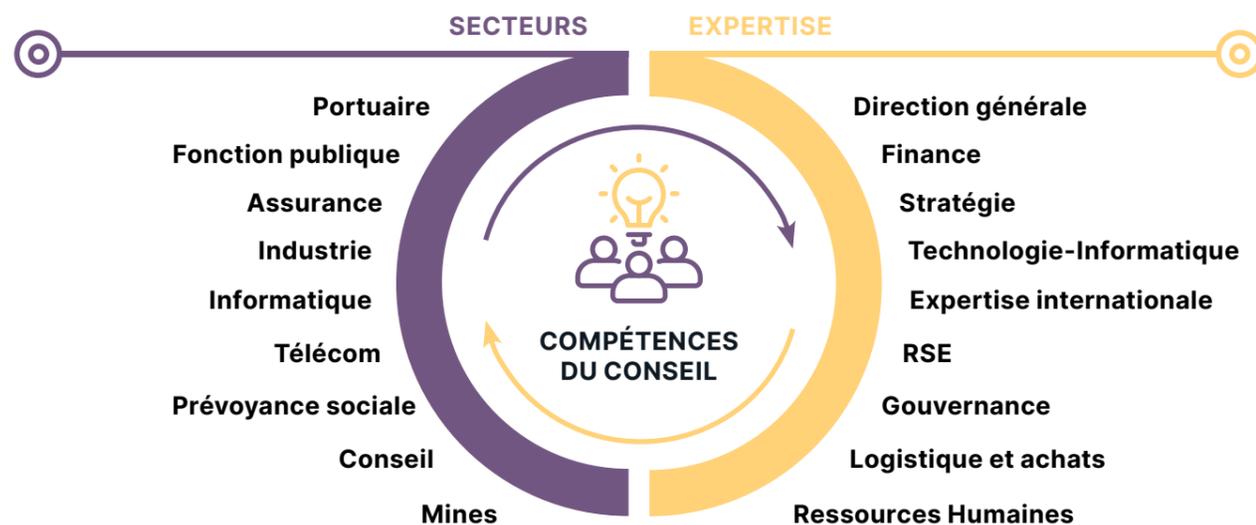
Le Conseil de Surveillance autorise, également, les actes qui lui sont soumis en vertu de la convention de contrôle conclue entre Marsa Maroc et l'entreprise-mère, conformément à la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes telle que modifiée et complétée.

Le Conseil de Surveillance traite des sujets critiques qui lui sont remontés, en s'appuyant, si besoin, sur les différents Comités spécialisés. A ce titre, aucune préoccupation critique ne lui a été remontée en 2023.

## L'INDÉPENDANCE

L'Assemblée Générale Ordinaire a procédé, en date du 20 juin 2023, à la nomination de M. Mustapha EL OUAFI en qualité de Membre Indépendant du Conseil de Surveillance et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment, la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

### Des expériences et des compétences variées et complémentaires



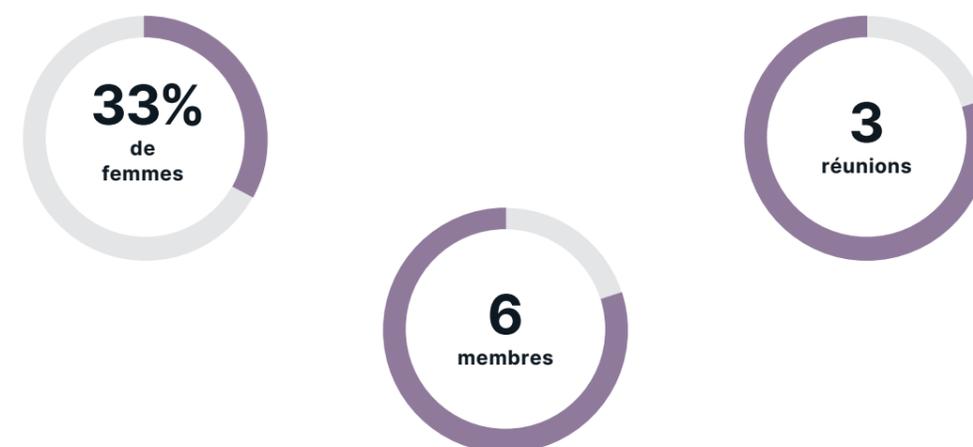
Nom	Date de début de mandat	Année de fin de mandat (Approbation des comptes par l'Assemblée Générale)	Taux de présence effective au Conseil de Surveillance	Membres du Comité Stratégie et Investissements	Membres du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance	Membres du Comité Audit et Risques
Fouad BRINI	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%			
Mehdi TAZI RIFFI	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%	Président	✓	
Anouar EL JABBARI	20/05/2023	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%		✓	✓
Loubna GHALEB	28/07/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	100%	✓		
Mustapha EL OUAFI	20/06/2023	AGO 2028 qui statue sur les comptes 2027	66%			Président
Tanger Med Dev Log représentée par Mehdi TAZI RIFFI	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%			
L'ANGSPE représentée par Khalid EL HATTAB	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%	✓		✓
RCAR représenté par Ouafae MRIOUAH	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	100%	✓	Présidente	✓
Wafa Assurance représentée par Boubker JAÏ	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	100%	✓	✓	✓
CMR représentée par Mohammed Jaber KHEMLICHI	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	100%	✓	✓	✓

À l'exception du membre indépendant, les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2023.

Le Conseil de Surveillance a institué, en son sein, trois Comités spécialisés comme suit :

- Comité Stratégie et Investissements ;
- Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance ;
- Comité Audit et Risques.

## Le Comité Stratégie et Investissements (CSI)



## Nomination des membres

Les membres du CSI sont désignés par le Conseil de Surveillance sur avis du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance.

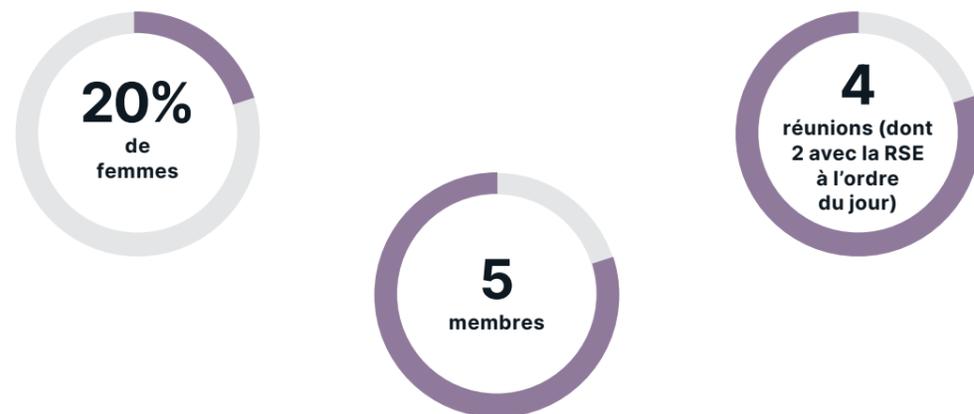
## Missions et fonctionnement

Le CSI émet un avis sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées par le Directoire et rend compte, périodiquement, au Conseil de Surveillance, de l'état d'avancement de la mise en œuvre desdites orientations.

Le Comité examine, également, les projets de développement présentés par le Directoire, en matière de croissance interne et externe, ainsi que les opérations de financement significatives.

Le Comité donne, par ailleurs, son avis sur les programmes d'investissements pluriannuels et leurs financements et examine les budgets annuels et leurs mises à jour.

## Le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance (CNRG)



### Nomination des membres

Les membres du CNRG sont désignés par le Conseil de Surveillance, sur avis dudit Comité.

### Missions et fonctionnement

Le CNRG analyse les propositions relatives aux nominations au sein du Directoire, et celles émanant des actionnaires, pour les postes de membre du Conseil de Surveillance ou de membre des Comités spécialisés.

Le Comité a, également, pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur la politique de gestion des Ressources Humaines, ainsi que sur les modifications du Statut du personnel ayant un impact financier significatif et sur la rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, le Comité suit les questions relatives à la gouvernance d'entreprise et assiste le Conseil de Surveillance dans l'adaptation du système de gouvernance et dans l'évaluation périodique de son fonctionnement.

Le CNRG réalise, également, une évaluation biannuelle de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance et des Comités, au regard des missions qui leur sont assignées et ce, conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et à la Charte du CNRG.

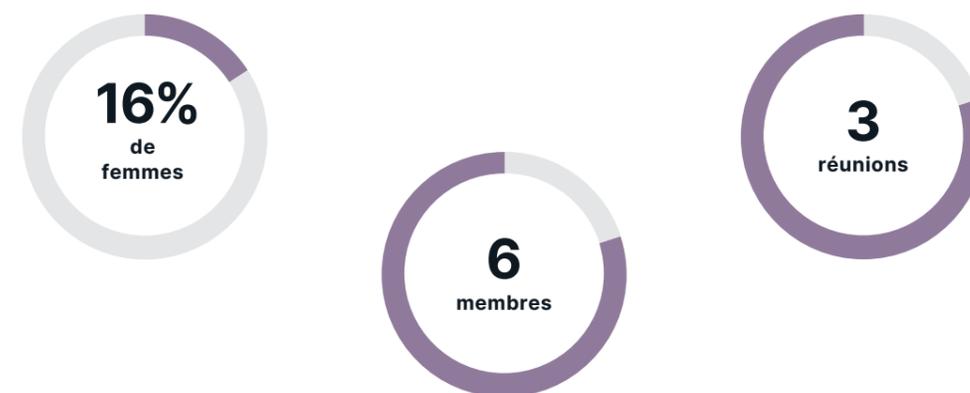
En outre, conformément à sa Charte, le CNRG supervise et suit l'évaluation externe de la gouvernance de la Société, réalisée tous les quatre ans.

L'évaluation s'appuie sur un double dispositif, interne et externe :

Conformément aux recommandations du CNRG en 2022, un kit d'évaluation a été élaboré et transmis en 2023, par la Présidente du CNRG, aux membres du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés. Ce kit comprend, notamment, un questionnaire d'une centaine de questions visant à recueillir les avis et recommandations des membres sur le fonctionnement et la contribution des organes de gouvernance à la performance de la Société. En raison des nouvelles nominations au sein du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés, ainsi que de la migration de la structure de gouvernance vers un mode à Conseil d'Administration, il a été acté de reporter l'évaluation interne.

Par ailleurs, la prochaine évaluation externe est prévue pour 2024. Elle fait suite à l'évaluation externe réalisée par le cabinet MAZARS en 2019.

## Le Comité Audit et Risques (CAR)



### Nomination des membres

Les membres du CAR sont désignés par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance.

## Missions et fonctionnement

Le CAR apprécie le contrôle interne, examine la charte, le plan d'audit interne et rapports d'audit interne et externe, prescrit des audits externes, évalue les travaux des auditeurs internes et externes, émet un avis sur le choix des auditeurs externes, examine les principes comptables et apprécie la gestion et la maîtrise des risques.

Le Comité a, également, pour mission d'analyser les états financiers semestriels et annuels établis par le Directoire, avant leur publication.

Le Comité examine, également, les questions relatives aux comptes et documents financiers présentant un intérêt méthodologique ou susceptibles de générer des risques potentiels.

Le Comité examine la politique de distribution des dividendes présentée par le Directoire.

Le Comité valide le choix des Commissaires aux Comptes, examine leurs rapports, vérifications et recommandations, et assure le suivi des plans d'actions y afférents.

Concernant le domaine relatif à la gestion des risques, le Comité acquiert une compréhension générale des risques auxquels la Société est exposée et la façon dont ils sont mesurés et gérés. Il assiste le Conseil de Surveillance lorsque celui-ci apprécie l'efficacité du système de gestion des risques et valide les plans d'actions permettant d'atténuer et de maîtriser les risques majeurs identifiés.

En 2023, la réunion du CAR a traité les points suivants :

- la présentation et discussion des résultats de l'étude de mise à jour de la cartographie des risques de Marsa Maroc ;
- la présentation de l'état d'avancement du plan d'audit 2023 ;
- la présentation de la synthèse des rapports d'audit internes et externes de l'année 2023 ;
- la présentation de l'état de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne de l'année 2021 et 2022 ;
- la présentation du plan d'audit de l'année 2024.



## LE DIRECTOIRE

Le Directoire constitue l'organe collégial qui assure la gestion de Marsa Maroc. Il est investi du pouvoir de représenter la Société et de prendre toute décision, dans la limite des attributions qui lui sont fixées par la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, par les statuts de la Société, ainsi que par la convention de contrôle prévue par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes, telle que modifiée et complétée. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux les pouvoirs du Président du Directoire.

En date du 19 mai 2023, un communiqué du Cabinet Royal a annoncé la nomination, par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, de **M. Tarik EL AROUSSI** en qualité de Président du Directoire de Marsa Maroc et ce, conformément à la loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.

A cet effet, le Conseil de Surveillance, réuni le 20 mai 2023, a acté la nomination de M. Tarik EL AROUSSI en tant que Président du Directoire.

Le Directoire de Marsa Maroc est ainsi constitué comme suit :



## La rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance. Cette rémunération est en phase avec celle des autres salariés et suit la même composition du Statut du personnel (échelle/échelon, etc), et inclut, en conséquence, une prime variable liée à leur performance annuelle par rapport aux objectifs qui leur sont fixés. Leurs prestations de retraite suivent le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) au même titre que l'ensemble des salariés, avec la possibilité de souscrire à une part volontaire en sus. Les membres du Directoire bénéficient, également, d'une indemnité spéciale dite « de Directoire ».

L'enveloppe globale brute allouée au Directoire pour l'année 2023 incluant les bonus (gratifications et primes de performance), est de 9,5 millions de DH.

Les avantages en nature sont les mêmes que ceux des autres directeurs.



## 10 ANCRER UNE CULTURE D'INTÉGRITÉ ET DE TRANSPARENCE VIS-À-VIS DE NOS PARTIES PRENANTES

Marsa Maroc érige l'intégrité en principe fondamental de la gestion des affaires, en veillant à la prévention de la corruption active et passive, des conflits d'intérêts et des délits d'initiés. Le Groupe Marsa Maroc veille à la

protection des données personnelles des parties prenantes avec lesquelles il entretient des relations empreintes de transparence et de respect des règles déontologiques.

### POLITIQUE

Marsa Maroc perpétue la culture d'éthique et de déontologie et veille au respect des lois en vigueur et des réglementations du marché. Par ailleurs, la Société s'efforce, également, de lutter contre les pratiques illicites de fraude, de corruption et autres, par la mise en place de processus clairs et rigoureux au niveau de chaque activité exercée par la Société, ainsi que par la mise en garde des prestataires externes contre le recours à de telles pratiques, dans le cadre de leur collaboration avec elle.

Marsa Maroc dispose d'un corpus de documents qui rappellent les règles d'éthique et de déontologie régissant les relations avec ses parties prenantes. Ces documents se présentent comme suit :

- le Code de Déontologie boursière communiqué aux personnes initiées ;
- le Règlement des Achats et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Travaux (CCAGT), publié sur le site web de la Société ;
- le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance ainsi que la Charte de l'Administrateur et les Chartes des Comités spécialisés y annexées, mis à la disposition des administrateurs et des membres du Directoire à travers l'Espace Administrateur. Ce Règlement ainsi que les chartes des Comités spécialisés qui le composent, ont été mis à jour fin 2022.

#### **La prévention du délit d'initié**

La Société porte une grande importance à la prévention du délit d'initié, de par sa cotation à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Pour cela, la Société se réfère aux dispositions nationales qui régissent les pratiques de bonne gouvernance, notamment, le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Etablissements et Entreprises Publics et les Circulaires de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC).

Le Code de Déontologie Boursière de la Société, mis à jour en 2021, a pour objectif de « définir les règles d'intervention des collaborateurs sur les titres de la Société et de décrire les règles qui s'imposent à eux, dans la mesure où lesdits collaborateurs sont susceptibles, de par leurs fonctions, d'avoir accès de manière régulière, occasionnelle ou fortuite à des informations privilégiées relatives à la Société ».



Ce Code est diffusé régulièrement aux personnes identifiées comme étant « initiées » permanentes ou occasionnelles, de par leurs positions ou fonctions à Marsa Maroc, qui disposent, directement ou indirectement, d'informations privilégiées pouvant avoir une influence significative sur le cours en bourse du titre de la Société.

La fonction de responsable de la Déontologie Boursière est assurée par la Chef de Département Communication et RSE qui se porte garante du respect permanent des règles déontologiques par les initiés. Sa position hiérarchique permet de garantir son indépendance par rapport aux autres fonctions opérationnelles de la Société.

## MISE EN ŒUVRE

Les engagements éthiques s'appliquent à tous les niveaux et à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qui sont imprégnés d'une véritable culture de respect des procédures.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces engagements est portée au plus haut niveau de l'organisation, à savoir le Directoire, qui prend connaissance des rapports d'audit interne et les vise. En cas de doute, par un collaborateur de la Société, sur un sujet éthique, le Code de Déontologie Boursière prévoit de se référer à sa hiérarchie.

Une formation portant sur la Déontologie boursière d'une société anonyme cotée en bourse et la prévention des délits d'initié a été organisée en 2023 au profit des cadres dirigeants et des personnes initiées au sein de la Société. Elle a permis de sensibiliser les personnes concernées sur la maîtrise des règles de diffusion et d'utilisation de l'information privilégiée ainsi que les sanctions applicables, de connaître les critères de qualification d'une information importante ainsi que les outils et les mécanismes de prévention des délits d'initié et enfin d'acquérir les bons réflexes à adopter pour prévenir les délits d'initié.

## PERFORMANCE

Aucun incident de corruption n'a été relevé ces trois dernières années. Aucun cas significatif de non-conformité aux lois et réglementations et aucune amende associée n'a été payée par la Société ces trois dernières années.

Enfin, aucune fuite, vol ou perte de données clients n'a été identifié par la Société et aucune plainte n'a été reçue par elle, à ce sujet.



## 11 ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS ACTIVITÉS ET TERMINAUX

La sécurité de nos activités et terminaux constitue un levier stratégique du fait de son incidence directe sur la performance globale de l'entreprise. Notre démarche systémique, intégrant la prise en compte de cet enjeu dans toutes nos opérations et processus, implique la mise en place d'une politique active de

prévention des risques et des vulnérabilités liées aux trafics, à la cybersécurité et au terrorisme.

Une priorité est également donnée à l'application de mesures préventives des risques relatifs à la manipulation des marchandises dangereuses et/ou polluantes.

## POLITIQUE

Marsa Maroc dispose d'un plan d'opérations interne et d'un plan de sûreté pour chaque infrastructure portuaire, afin d'exercer sa responsabilité sur les volets suivants :



## MISE EN ŒUVRE

Le déploiement de notre politique de prévention et de gestion des risques s'appuie sur un ensemble d'actions complémentaires visant le renforcement et la maîtrise de la sécurité des installations portuaires, des bâtiments, des navires et des marchandises.

Actuellement déployées au niveau de certains terminaux, ces actions sont amenées à se généraliser à court terme :

- mise en place d'une solution numérique de gestion des rondes et d'un système de détection anti-intrusion ;
- recrutement d'agents de sécurité supplémentaires chargés du gardiennage de nos zones de stockage et déploiement d'une brigade de sécurité opérant 24h/24 et 7j/7 ;
- renforcement du contrôle et des restrictions d'accès aux terminaux ainsi qu'aux zones de travail et de stockage ;
- mise à jour du système de vidéo surveillance des locaux et des terminaux avec l'affectation d'opérateurs spécialisés pour la gestion sans interruption des postes de surveillance ;
- mise en conformité des moyens mobiles de lutte contre les incendies et leur maintenance préventive et curative ;
- formation et sensibilisation aux normes QSE.

S'inscrivant dans le cadre de notre politique de sécurité et de prévention des risques, la formation est un élément essentiel au succès de nos engagements. Nous avons initié un dispositif de formation exhaustif couvrant différentes thématiques et faisant appel à des simulations.



## PERFORMANCE

Une baisse du nombre d'avaries de marchandises et une meilleure maîtrise de la sinistralité ont été constatées suite aux actions de formation ci-dessus.

## PERSPECTIVES

L'année 2024 sera marquée par le lancement d'un projet structurant d'audit de sûreté permettant d'évaluer les forces et les faiblesses de nos différentes installations et procédures, en vue de l'élaboration d'un plan d'actions.

Nous projetons, par ailleurs, de continuer à renforcer nos équipements numériques par des systèmes de détection anti-intrusion avancés afin de généraliser le contrôle périmétrique à l'ensemble des terminaux, une solution numérique de géolocalisation dédiée au suivi des affectations de nos employés et au contrôle des agents de sous-traitance ainsi que des caméras thermiques. Pour encore plus de réactivité, le suivi et la gestion des incidents de sûreté et sécurité feront l'objet d'une digitalisation.

Enfin, et afin d'améliorer notre capacité à faire face aux incendies dans nos terminaux de Casablanca, une solution numérique de gestion des moyens d'extinction mobiles sera déployée.

### La lutte contre les incendies : Cas du port de Mohammedia

Marsa Maroc a déployé auprès de sa Direction Générale et de ses ports les mesures nécessaires pour la lutte contre les incendies, suivant un schéma clairement défini. Ce schéma s'intègre dans le cadre d'un Plan d'Opération Interne (POI), faisant ressortir l'ensemble des scénarii probables et les intervenants en cas d'incendie. Les équipes locales réalisent régulièrement et conjointement avec les autorités portuaires et les équipes de la protection civile, des exercices de simulation afin de se préparer au préalable en cas d'incendie.

Au regard de la nature des produits traités au niveau du port de Mohammedia (DEPM), l'enjeu sécurité, en particulier la sécurité incendie, est d'une importance cruciale.

### Classification ATEX

Conformément aux réglementations et normes en vigueur, les zones d'exploitation de la DEPM sont considérées comme des zones à atmosphères explosibles (ATEX).

Au regard de cette classification, des mesures restrictives s'imposent :

- les équipements électriques qui y sont installés sont de type ADF ;
- les sources d'énergie et d'inflammation y sont interdites ;
- le contrôle d'accès y est rigoureux ;
- les travaux y sont soumis à permis.

### Étude de dangers et POI

Une étude de dangers a été conduite afin de déterminer l'ensemble des risques auxquels est exposé le site, qu'ils soient naturels ou liés à l'activité.

Les risques ainsi déterminés ont été évalués afin d'identifier les scénarii significatifs retenus et par la suite, décider des mesures de maîtrise à mettre en place dans un Plan d'Opération Interne (POI).

L'objectif de ce POI est de définir les mesures de mitigation à mettre en œuvre face à chaque scénario retenu au niveau de l'étude de dangers.

Il s'agit notamment des éléments suivants :

- les équipements mobiles et fixes de lutte contre l'incendie ;
- le besoin en liquide émulseur ;
- les dispositifs de détection de fuite de gaz ;
- les dispositifs de détection et d'extinction automatiques des feux ;
- le zoning ATEX ;
- les exigences en termes d'équipements ATEX ;
- la mise en œuvre du planning des exercices.

L'étude de dangers et le POI sont soumis à la validation de l'autorité portuaire conformément aux exigences réglementaires portuaires.

### Sur le plan opérationnel

La DEPM dispose de moyens spécifiques de lutte contre l'incendie. Il s'agit notamment de :

- un réseau incendie alimenté avec deux pompes de 500 m<sup>3</sup>/h chacune à une pression de 12 bars ;
- des hydrants implantés sur ce réseau incendie. Chaque hydrant fournit quatre sorties : 1xDSP100, 2xDSP70 et 1xDSP45 ;
- un groupe motopompe incendie de secours de 800 m<sup>3</sup>/h ;
- un camion incendie FPT ;
- deux remorqueurs haute-mer équipés pour assurer l'intervention en cas d'incendie. Ils sont équipés de pompes incendie de 1200 m<sup>3</sup>/h et d'une réserve de 6 000 L d'émulseur chacun ;
- des canons incendie fixes, mobiles et semi fixes ;
- un rideau d'eau fixe au niveau du Terminal Pétrolier ;
- des unités à poudre fixes et mobiles.

Rappelons que le système de management de la sécurité de la DEPM, est certifié ISO 45001 version 2018, présentant ainsi les garanties de conformité nécessaires aux exigences légales, réglementaires et autres.

La DEPM a également conclu une convention de partenariat avec la Protection Civile visant à installer un poste de secours portuaire au niveau des zones de Marsa Maroc.

CONDUIRE NOS ACTIVITÉS  
AVEC TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ

## 12 S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE PARTENARIAT AVEC NOS CLIENTS

Nous avons inscrit la satisfaction de nos clients au centre de nos priorités. Nous mettons ainsi tout en œuvre pour répondre à leurs attentes et entretenir avec eux des

relations de partenariat pérennes basées sur l'écoute, l'accompagnement, la proximité et la transparence.

## POLITIQUE

Le Groupe œuvre au quotidien à renforcer les performances et l'efficacité de son système de management de la qualité, en s'appuyant sur l'engagement et la mobilisation de ses collaborateurs autour de la « culture client ».

À cet effet, notre politique commerciale s'articule autour des sept axes suivants :



Cette politique permet une connaissance fine des besoins des clients et le développement d'offres et de solutions logistiques adaptées à leur besoins. Elle s'appuie sur une digitalisation des processus ainsi qu'une communication de proximité.

## MISE EN ŒUVRE

La démarche de performance opérationnelle "ITQAN" intégrant les besoins des clients et les exigences opérationnelles, adresse trois principales attentes relatives à la satisfaction clients :

- la maîtrise des opérations portuaires et l'accélération des flux ;
- l'obtention d'une information fiable et en temps réel sur l'état d'avancement des opérations portuaires ;
- la préservation de l'intégrité de la marchandise et de la sûreté des navires.

## PERFORMANCE

Depuis 2015, la certification ISO 9001 de tous nos sites opérationnels reconnaît nos efforts pour répondre aux besoins et satisfaire les exigences de nos clients. Ces derniers peuvent saisir leurs interlocuteurs au niveau des ports ou du siège pour toute réclamation. En 2023, le nombre de réclamations s'est élevé à 893. Nos délais de prise en compte de ces réclamations ont oscillé entre un et quinze jours en 2023, selon les ports.



Délai moyen de moins de  
**4 jours**  
pour la résolution des réclamations clients



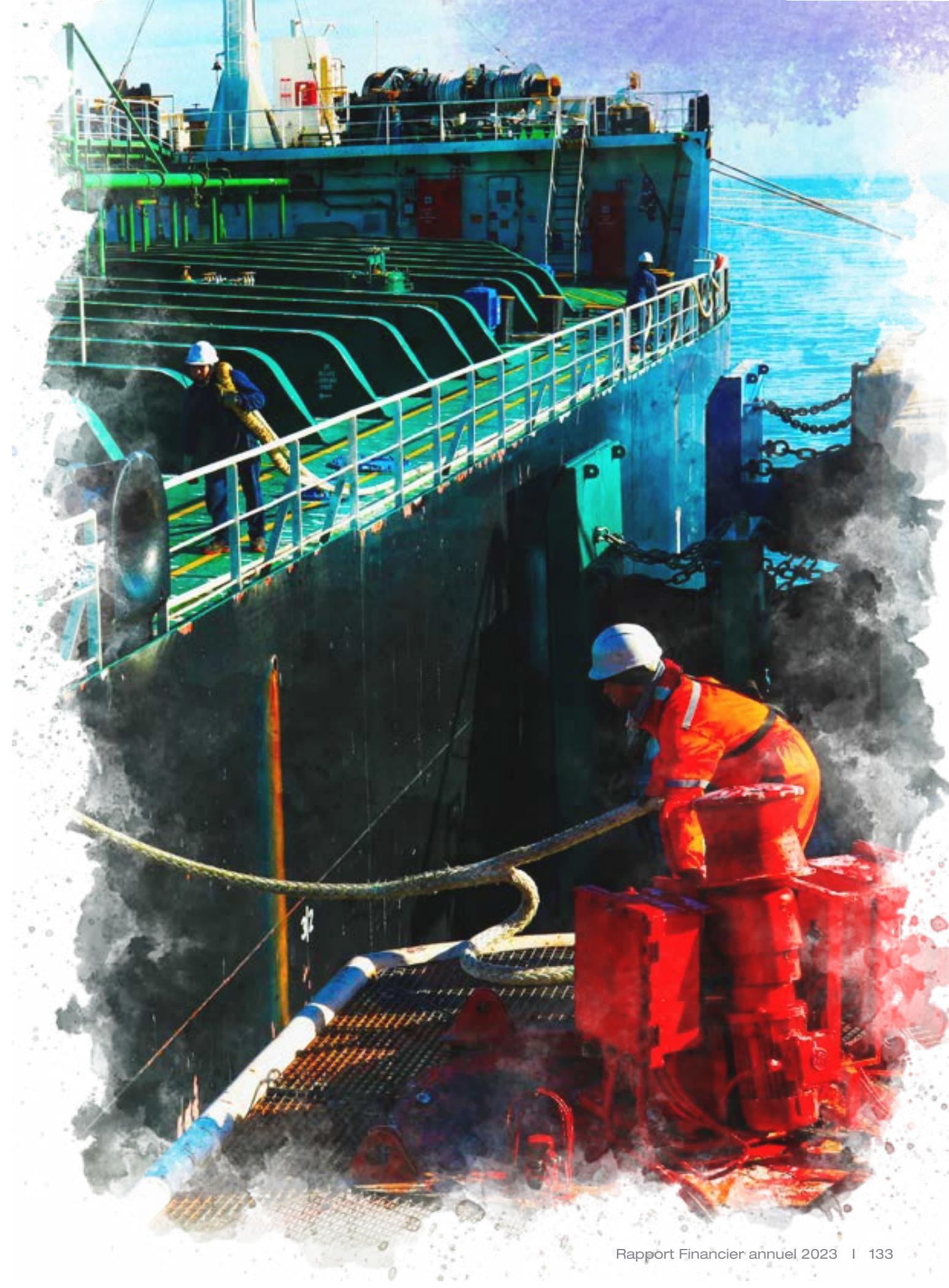
Nous réalisons des enquêtes de satisfaction sur tous nos sites pour vérifier l'adéquation de nos services aux attentes de nos clients. En 2023, les taux de satisfaction ont atteint en moyenne 89%.

## PERSPECTIVES

Nos clients suivent avec attention les informations relatives à la planification des opérations et le suivi de leur exécution.

Afin de fournir davantage d'informations en temps réel, un projet dédié au suivi des opérations a été initié à Casablanca (intégrant notamment le suivi des opérations de déchargement et du nombre de camions circulant au sein de nos terminaux).

\*Moyenne des taux de satisfaction des différents ports



# 05

## ANNEXES

- Tables d'indicateurs réglementaires et GRI
- Index GRI
- Tables de correspondance AMMC



## CORRESPONDANCE ENTRE NOS ENJEUX MATÉRIELS ET LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES GRI

Enjeux matériels	Éléments spécifiques GRI
Qualité de la relation client	
Ethique et transparence	GRI-205 / Lutte contre la corruption GRI 418-1 / Confidentialité des données clients
Bonnes pratiques de gouvernance	
Achats responsables	GRI 204-1/ Pratiques d'achats GRI 308/ Evaluation environnementale des fournisseurs GRI 414/ Evaluation sociale des fournisseurs
Sécurité des activités et terminaux	
Innovation et terminaux intelligents	
Santé, Sécurité et Bien-être au travail	GRI 401 /Emploi GRI 403 / Santé et Sécurité au travail
Développement des compétences et gestion de carrières	GRI 404/ Formation et enseignement
Culture de la performance	
Parité	GRI 405/Diversité et égalité des chances
Changement climatique	GRI 201/Performance économique GRI 302/Energie GRI 305/ Emissions
Soutien aux communautés locales	GRI 203/Impacts économiques indirects GRI 413/Communautés locales

## ► ANNEXES

### TABLES D'INDICATEURS SOCIAUX

#### EFFECTIF DE MARSA MAROC

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021			2022			2023			Commentaires
		Statutaire	CDI	CDD	Statutaire	CDI	CDD	Statutaire	CDI	CDD	
GRI 2-7 /GRI 405-1 AMMC	Effectif total par genre	1831	563	62	1758	548	51	1715	530	66	
	Femmes	222	22	2	215	26	0	201	33	1	
	Hommes	1609	541	60	1543	522	51	1514	497	65	
GRI 2-7	Effectif total par région	1831	563	62	1758	548	51	1715	530	66	
	CASABLANCA	821	31	19	766	41	9	755	28	13	
	NADOR	123	2		116	2	0	109	2	0	
	ALHOCEIMA	4			4	0	0	4	0	0	
	TANGER	42			39	0	0	38	0	0	
	MOHAMMEDIA	116			111	0	0	110	0	0	
	JORF LASFAR	151			151	0	0	153	0	0	
	SAFI	102			94	0	0	88	0	0	
	AGADIR	167	1		162	1	0	145	1	0	
	LAAYOUNE	59			60	0	0	60	0	0	
	DAKHLA	16			15	0	0	16	0	0	
	SMA	3	215		3	189	0	4	170	0	
	TA	3	312	4	3	294	3	3	308	14	11 contrats ANAPEC
	TC3PC	65		39	86	20	39	90	20	39	
DIRECTION GENERALE	159	2		148	1	0	140	1	0		

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021			2022			2023		
		Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel
AMMC/GRI 405-1	Effectif par catégorie décliné par genre	328	1503	625	322	1436	599	306	1409	596
	Femmes	87	135	24	84	131	26	74	127	34
	Hommes	241	1368	601	238	1305	573	232	1282	562
GRI 2-7	Recrutements par catégorie	4	11	28	4	64	72	4	24	41
	Démissions par catégorie	6	3	2	5	4	40	3	3	27
	Licenciements par catégorie		1	9			6	0	0	1
	Départ Négocié et Conciliation	2	16		3	17		9	17	18

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023
		Effectif par ancienneté		
AMMC	< 5ans	688	644	700
	5 - 12 ans	509	486	484
	12 - 20 ans	410	434	423
	20 - 25 ans	259	268	249
	≥ 25 ans	590	525	455

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023
		Effectif par branche d'activité		
AMMC	Métiers d'exploitation et techniques	1697	1576	1477
	Métiers supports	601	631	680
	Métiers maritimes	158	150	154

## LA RÉMUNÉRATION

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023
GRI 2-21	Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	4	4	4

## LE DIALOGUE SOCIAL

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023	Commentaires
AMMC	Nombre de représentants du personnel	53	52	55	
	Nombre de jours de grève	0	0	0	
	Nombre et nature des litiges sociaux	6	7	6	
	Collectifs	0	0	0	
	Individuels	6	7	6	
	Nombre et nature des litiges sociaux	6	7	6	
	Contestation des modalités de calcul de l'indemnité du départ volontaire	1	0	1	
	Contestation de licenciement	3	6	1	
	Accidents de Travail ou maladies professionnelles	1	1	4	
	Demande de régularisation de la situation administrative et/ou financière assortie ou non de dommages-intérêts	1	0	0	
GRI 2-30	Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective	95.07%	93.96%	94.28%	Concerne uniquement les effectifs statutaires et contractuels de Marsa Maroc et de TC3PC

## GESTION DE CARRIÈRE

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021			2022			2023		
		Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel
GRI 404-3	Le pourcentage du nombre total d'employés ayant bénéficié d'une revue de performance au cours de la période de reporting	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%	100%	0%
	Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une évolution de carrière au cours de la période de reporting	31.10%	16.70%	1.92%	31.06%	20.54%	1.67%	16.39%	20.44%	6.54%
	Femmes	8.23%	1.46%	0%	8.39%	2.02%	0%	2.94%	2.27%	0%
	Hommes	22.87%	15.24%	1.92%	22.67%	18.52%	1.67%	16.34%	17.89%	6.54%
AMMC	Nombre de promotions		30			19			46	
	Nombre de mobilités		60			26			74	
	Part des primes dans la masse salariale	16%	28%		16%	28%		16%	28%	

## FORMATION

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023
AMMC	Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	1087	1709	1393
AMMC	Budget de formation par rapport à la masse salariale	0.98%	1.09%	1.06%
	Taux global de satisfaction des formations	ND	95.44%	93.10%
	Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par genre	21	23.43	21.86
	Femmes	35.86	36.71	30.69
	Hommes	18.81	21.93	20.88
GRI 404-1	Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par catégorie professionnelle	21	23.43	21.86
	Cadres supérieurs	44.84	50.81	46.19
	Agents	17.14	20.18	17.4
	Effectif contractuel	11.2	9.42	21.3

## SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023	Commentaires
AMMC	Nombre d'accidents de travail	26	38	34	
	Le nombre total d'employés ayant eu le droit à un congé parental, par genre	60	62	74	
	Femmes	13	6	8	
	Hommes	48	56	66	
	Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre	60	62	74	
	Femmes	13	6	8	
	Hommes	48	56	66	
GRI 401-3	Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre	60	62	74	
	Femmes	13	6	8	
	Hommes	48	56	66	
	Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre	100%	100%	100%	
	100% de reprise				100% de rétention
	Femmes	100%	100%	100%	
	Hommes	100%	100%	100%	
	Pour tous les employés, le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail	1(0.18)	1(0.19)	0	
GRI 403-9	Pour tous les employés, le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès)	0	0	2	Taux calculés sur la base de 1 000 000 d'heures travaillées
	Pour tous les employés, le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables	26(4.63)	38(7.05)	34	
	Pour tous les employés, le nombre d'heures travaillées	5 619 328	5 392 816	4 880 832	
GRI 403-10	Pour tous les employés, le nombre de décès suite à une maladie professionnelle	0	0	0	
	Pour tous les employés, le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables	0	0	0	

## TABLES D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023	Commentaires
	Consommation d'eau (m³)	72 786	65 986	93 465	
	Consommation d'électricité (TEP)	2 808	3 547	3 130	
AMMC (+GRI 302-1 pour les consommations d'énergie)	Consommation de carburant Gasoil (TEP)	7 198	7 090	8 067	
	Consommation de papier (Kg)	22 260	18 017.5	18 250	
	Consommation de toners (Nombre)	1 476	1 480	1 560	
	Consommation d'huiles de vidange (Litres)	224 808	254 033	281 470	
GRI 302-3	Le ratio d'intensité énergétique de l'organisation (TEP par Ktonne)	0.212	0.211	0.197	Ce ratio est le rapport entre la somme des différentes énergies consommées en TEP (électricité et carburant) et le tonnage de marchandise manutentionnée

**TABLES D'INDICATEURS ACHATS**

Nature de l'indicateur	Indicateur	2021	2022	2023
<b>Achats locaux</b>				
GRI 204-1	Part des fournisseurs locaux par activité en valeur	90%	96%	98%
	Achats du domaine Equipements (fourniture et maintenance)	70%	87%	82%
	Achats du domaine « Frais généraux »	100%	100%	100%
	Achats du domaine « Infrastructures »	100%	100%	100%
	Achats du domaine « Systèmes d'information »	92%	99%	100%
<b>Évaluation des fournisseurs selon des critères environnementaux</b>				
GRI 308-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	91%	91%	97%
GRI 308-2	Le nombre de fournisseurs évalués en termes d'impacts environnementaux	209	235	229
	Le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts environnementaux négatifs et significatifs, réels et potentiels.	1	0	0
	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts environnementaux négatifs et significatifs, réels et potentiels avec lesquels des améliorations ont été convenues à la suite d'une évaluation	0.5%	0%	0%
	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts environnementaux négatifs et significatifs, réels et potentiels avec lesquels les relations ont été résiliées à la suite d'une évaluation, ainsi que les raisons de cette mesure	0%	0%	0%
<b>Évaluation des fournisseurs selon des critères sociaux</b>				
GRI 414-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	92%	92%	96%
GRI 414-2	Le nombre de fournisseurs évalués en termes d'impacts sociaux	211	236	233
	Le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs et significatifs, réels et potentiels	1	1	1
	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs et significatifs, réels et potentiels, avec lesquels des améliorations ont été convenues à la suite d'une évaluation	0.5%	0.4%	0.4%
	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs et significatifs, réels et potentiels, avec lesquels les relations ont été résiliées à la suite d'une évaluation, ainsi que les raisons de cette mesure	0%	0%	0%

**TABLES D'INDICATEURS RELATION CLIENTS**

Indicateur	2021	2022	2023
<b>Nombre des réclamations</b>			
Tanger Alliance	-	7	5
Tanger	2	2	1
Nador	2	2	1
Mohammedia	1	0	1
Casablanca	276	410	400
TC3 PC	139	245	387
Jorf lasfar	18	10	17
Safi	30	22	26
Agadir	104	31	42
SMA	3	4	8
Laayoune	0	0	4
Dakhla	2	2	1
<b>Délais de traitement des réclamations clients en jours</b>			
Tanger Alliance	0	0	15
Tanger	2	2	1
Nador	4	5	2
Mohammedia	2	0	1
Casablanca	8	7	4
TC3 PC	3	3	4
Jorf lasfar	3	3	3
Safi	4	4	4
Agadir	8	7	4
SMA	8	7	4
Laayoune	0	0	1
Dakhla	4	4	1
<b>Taux de satisfaction des clients en %</b>			
Tanger Alliance	-	89%	92%
Tanger	95%	96%	91%
Nador	82%	84%	85%
Mohammedia	99%	98%	90%
Casablanca	88%	88%	87%
TC3 PC	78%	82%	87%
Jorf lasfar	96%	96%	96%
Safi	96%	95%	92%
Agadir	80%	80%	85%
SMA	85%	85%	87%
Laayoune	86%	93%	80%
Dakhla	95%	96%	95%

## TABLES D'INDICATEURS COMMUNAUTÉS

Indicateur	Axe	2021			2022			2023		
		Nombre d'événements /actions de sponsoring et mécénat	Nombre d'ONG	Nombre de programmes	Nombre d'événements /actions de sponsoring et mécénat	Nombre d'ONG	Nombre de programmes	Nombre d'événements /actions de sponsoring et mécénat	Nombre d'ONG	Nombre de programmes
GRI 203-1	Environnement	3			5			7		
	Femmes	3	4	2	4	4	2	4	4	2
	Hommes	1	1	1	1	1	1	2	2	1
	Recrutements par catégorie	2			5	1		3	1	
	Démissions par catégorie	5			5			6		

## INDEX GRI

Code GRI	FR - Nom du standard	Chapitre	Sous chapitre/Engagement	Pages	Commentaire	
<b>L'organisation et ses pratiques de reporting</b>						
	2-1 Détails sur l'organisation	Préambule	Le profil du Groupe	10-15		
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Préambule	À propos de ce rapport	8-9		
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	Préambule	À propos de ce rapport	8-9		
	2-4 Reformulations d'informations	Non applicable				
	2-5 Assurance externe	Aucune				
<b>Activités et travailleurs</b>						
GRI 2 : Informations générales 2021	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Préambule	Le profil du Groupe Notre modèle d'affaires	10-15 16-17		
	2-7 Employés	Développer une culture commune des services portuaires Annexes	Nos collaborateurs Tables d'indicateurs sociaux	38-41 129-132		
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Informations non disponibles				
	<b>Gouvernance</b>					
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113		
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113		
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113		
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Préambule	L'étude de matérialité	24-27		
		Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité Développer une culture commune des services portuaires	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur Protéger les travailleurs de nos différents sites	100-113 52-59		
		Préambule	À propos de ce rapport	8-9		

Code GRI	FR - Nom du standard	Chapitre	Sous chapitre/Engagement	Pages	Commentaire
GRI 2 : Informations générales 2021	<b>Gouvernance</b>				
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Préambule	Les risques extra-financiers	28-29	
		Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Préambule	À propos de ce rapport	8-9	
		Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113	
	2-15 Conflits d'intérêts	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117	
	2-16 Communication des préoccupations majeures	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113	
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113	
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113	
		Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113	
	2-19 Politiques de rémunération	Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	42-45	
		Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113	
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	42-45	
		Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132	
	<b>Stratégie, politiques et pratiques</b>				
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Préambule	Mot du Président	6-7	
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117	
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117	
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients	122-125	
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117	
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117	
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Informations non disponibles				
<b>Engagement des parties prenantes</b>					
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Préambule	Le dialogue avec les parties prenantes	20-23		
2-30 Négociations collectives	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Préambule	L'étude de matérialité	24-27	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Préambule	L'étude de matérialité	24-27	

Code GRI	FR - Nom du standard	Chapitre	Sous chapitre/Engagement	Pages	Commentaire
<b>Engagement des parties prenantes</b>					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité		98-125	
		Développer une culture commune des services portuaires		36-69	
		Optimiser l'impact de nos terminaux		70-97	
GRI 201 : Performance économique	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique				Informations non disponibles
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Optimiser l'impact de nos terminaux	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	88-97	
		Annexes	Tables d'indicateurs communautés	136	
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	64-69	
		Annexes	Tables d'indicateurs achats	134	
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption				Informations non disponibles
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption				Informations non disponibles
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117	
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83	
		Annexes	Tables d'indicateurs environnementaux	133	
	302-3 Intensité énergétique	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83	
		Annexes	Tables d'indicateurs environnementaux	133	
302-4 Réduction de la consommation énergétique				Informations non disponibles	
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	64-69	
		Annexes	Tables d'indicateurs achats	134	
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-2 Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	64-69	
		Annexes	Tables d'indicateurs achats	134	
GRI 401 : Emploi 2016	401-3 Congé parental	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132	
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirable	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	403-3 Services de santé au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	

Code GRI	FR - Nom du standard	Chapitre	Sous chapitre/Engagement	Pages	Commentaire
<b>Engagement des parties prenantes</b>					
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
	403-9 Accidents du travail	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132	Informations relatives aux sous-traitants non disponibles
		Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59	
		Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132	
	403-10 Maladies professionnelles	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132	Informations relatives aux sous-traitants non disponibles
	GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	46-51
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132	
		Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	46-51	
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	42-45	
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Conduire nos activités avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113	Information partielle en relation avec l'engagement
		Développer une culture commune des services portuaires	Promouvoir le principe d'égalité professionnelle entre hommes et femmes	60-62	
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132		
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Optimiser l'impact de nos terminaux	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	88-97	
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	64-69	
		Annexes	Tables d'indicateurs achats	134	
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	64-69	
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Annexes	Tables d'indicateurs achats	134	
		Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117	

## TABLES DE CORRESPONDANCE AMMC

### Informations extraites de la circulaire AMMC n° 3/19 du 20 février 2020 relative aux opérations et informations financières

Informations requises	Chapitre du rapport ESG	Partie du rapport ESG	Pages
<b>I. ELEMENTS GENERAUX</b>			
Décrire le profil de la société et son groupe, sa stratégie en matière de responsabilité sociétale et environnementale, ainsi que les référentiels adoptés pour l'élaboration du rapport, le cas échéant.	Préambule	À propos de ce rapport	8-9
		Le profil du Groupe	16-17
		Notre modèle d'affaires	16-17
		L'étude de matérialité	24-27
		Notre démarche RSE	30-35
Décrire le périmètre du reporting ESG et les entités du groupe pour lesquelles les informations sont fournies, en justifiant, le cas échéant les écarts avec le périmètre de consolidation de l'émetteur.	Préambule	À propos de ce rapport	8-9
Insérer une analyse de matérialité des différents aspects ESG. Cette partie devrait expliquer l'analyse sous-tendant le choix de l'émetteur par rapport aux axes ESG considérés comme pertinents et présentés dans le rapport ESG. Présenter, le cas échéant, les seuils de matérialité adoptés.	Préambule	L'étude de matérialité	24-27
Insertion d'une note méthodologique décrivant le processus d'identification de collecte de traitement et de compilation d'informations extra financière ainsi que les limites attachées à cette méthodologie. Les indicateurs quantitatifs ainsi que les méthodes de calculs retenues doivent être clairement définis et précisés.	Préambule	À propos de ce rapport	8-9
Insérer, le cas échéant, l'attestation du vérificateur externe qui a revu les informations ESG contenues dans le rapport.	Absence de vérification externe		
Insérer, le cas échéant, des explications relatives aux parties du référentiel qui ne sont pas adoptées par l'émetteur (Complain or explain)			
<b>II. ELEMENTS SPECIFIQUES</b>			
<b>1. Informations environnementales</b>			
Présenter l'ensemble des activités ayant un impact sur l'environnement (telles les activités polluantes)	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83
Décrire la politique de l'émetteur en matière d'environnement, notamment les mesures prises pour limiter les impacts environnementaux de ses activités et les normes et objectifs fixés en la matière	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83
Décrire tout litige ou poursuite, relatifs des problématiques d'ordre environnemental, dont l'émetteur fait l'objet	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83
Indication des actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83
Indication sur les mesures de gestion et d'élimination des déchets	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83
Indication sur les consommations d'eau, d'énergie et de matière premières ainsi que les mesures mises en place pour l'optimisation de ces consommations	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la voie de la décarbonation, de l'atténuation du changement climatique et de la préservation des littoraux	72-83
	Annexes	Tables d'indicateurs environnementaux	133
<b>2. Informations sociales</b>			
<b>Préciser les grandes lignes de la politique de gestion des ressources humaines, notamment en matière de :</b>			

Rémunération	Développer une culture commune des services portuaires	Nos collaborateurs	38-41
<b>Préciser les grandes lignes de la politique de gestion des ressources humaines, notamment en matière de :</b>			
Rémunération	Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	42-45
Gestion des carrières	Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	46-51
Formation (y compris le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation pendant la période par rapport à l'effectif global, ainsi que le budget de formation de la période par rapport à la masse salariale globale)	Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	46-51
Mesures mises en place pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées	Développer une culture commune des services portuaires	Nos collaborateurs	38-41
Mesures mises pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Développer une culture commune des services portuaires	Nos collaborateurs	38-41
		Promouvoir le principe d'égalité professionnelle entre hommes et femmes	60-62
<b>Fournir l'effectif de l'émetteur sur les trois derniers exercices, en indiquant :</b>			
La répartition par branche d'activité	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
La répartition par nature de contrat de travail (CDI, CDD, Interim...)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
La répartition par catégorie (direction, cadre, employés.), déclinée par genre	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
La répartition globale par genre	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
La répartition par ancienneté	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
Indication de tout schéma d'intéressement et de participation du personnel en précisant la date, la nature, les principales modalités de ces contrats ainsi que les sommes affectées à ce titre pour chacune des trois dernières années	Non applicable	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
<b>Fournir les indicateurs suivant sur les trois derniers exercices :</b>			
Nombre de représentants du personnel	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
Nombre de jours de grève par exercice	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
Nombre d'accidents de travail par exercice	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	52-59
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
Nombre de licenciements par exercice (par catégorie)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
Nombre de démissions par exercice (par catégorie)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
Nombre de recrutements par exercice (par catégorie)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels) par exercice	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	129-132
<b>3. Gouvernance</b>			
<b>Composition de l'organe de gouvernance</b>			
Membres exécutifs et non exécutifs	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Membres indépendants	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Critères retenus pour la qualification d'administrateurs indépendants	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113

Dates de nomination des membres de l'organe de gouvernance et date d'expiration de leur mandat	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Fonctions au sein de l'instance de gouvernance, représentation des parties prenantes	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
La parité, et les règles suivies en la matière	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Nombre de mandats par administrateur	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Existence des comités spécialisés et leurs compositions respectives	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Assiduités aux séances du conseil (nombre de réunions du conseil durant la période, taux de présence effective de chaque administrateur)	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Rémunération des administrateurs	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Rémunération des dirigeants (enveloppe globale, stock-option par dirigeant, avantage en nature)	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Relation avec les actionnaires : Informations communiquées aux actionnaires	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	100-113
<b>Ethique, déontologie et prévention de la corruption</b>			
Actions engagées pour prévenir la corruption	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117
Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	114-117
<b>4. Informations sur les parties prenantes</b>			
Impact économique et social de l'activité de la société sur la populations riveraines ou locales et développement régional : création d'emplois, investissement dans les domaines de la santé, de la culture, l'éducation	Optimiser l'impact de nos terminaux	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	88-97
Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics	Optimiser l'impact de nos terminaux	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	88-97
Actions correctives mises en place au sein des activités comprenant des impacts négatifs significatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales			Information non disponibles
Conditions de dialogue avec les parties prenantes	Préambule	Le dialogue avec les parties prenantes	20-23
Politiques et critères de sélection des parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires...)	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	64-69
<b>5. Autres</b>			
Les objectifs et les engagements de l'émetteur en matière de démarche RSE	Préambule	Notre démarche RSE	
Les réalisations en la matière sur les trois derniers exercices	L'ensemble du rapport		30-35

# 02

RAPPORT DE GESTION



# 01

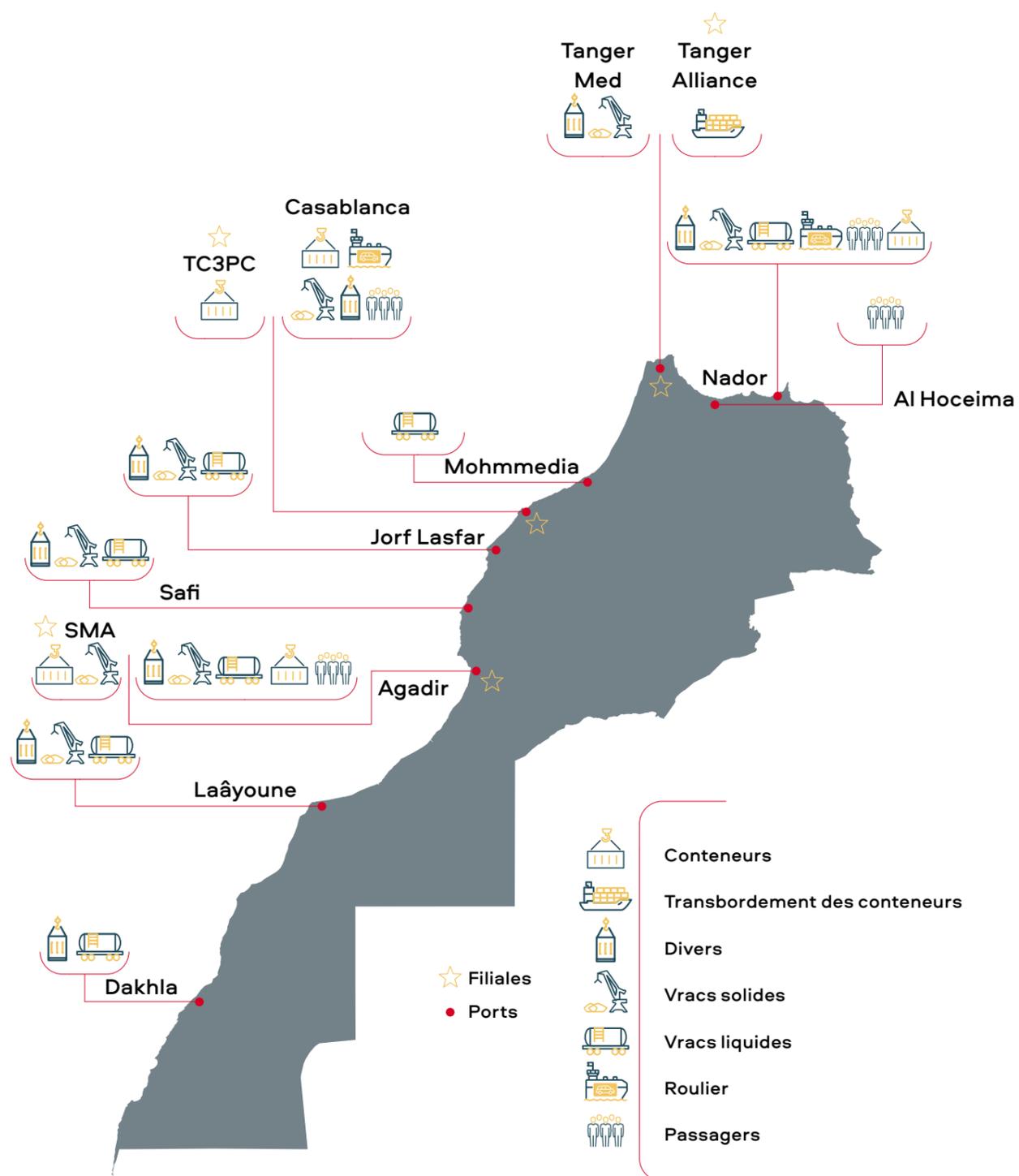
## PRÉSENTATION DE MARSA MAROC

- Une empreinte nationale
- Stratégie du Groupe
- Actionariat et gouvernance
- Organisation

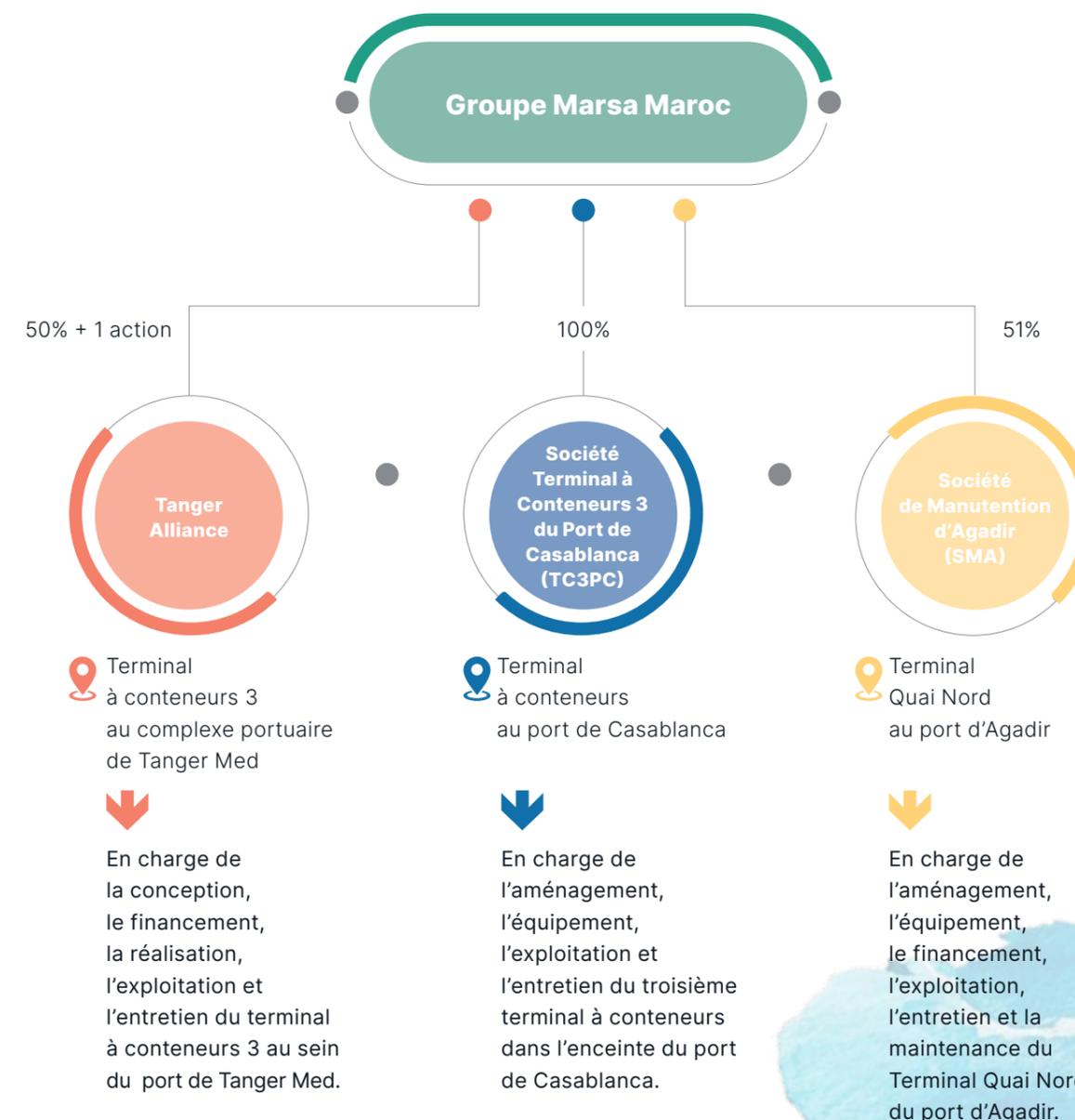


# ► UNE EMPREINTE NATIONALE

## UNE PRÉSENCE MULTISITE



## FILIALES DU GROUPE MARSA MAROC



## ► STRATÉGIE DU GROUPE

Etant donné les évolutions mondiales ainsi que les mutations majeures intervenues dans le secteur et dans son environnement, Marsa Maroc a fait le choix d'élaborer en 2023 un nouveau plan stratégique.

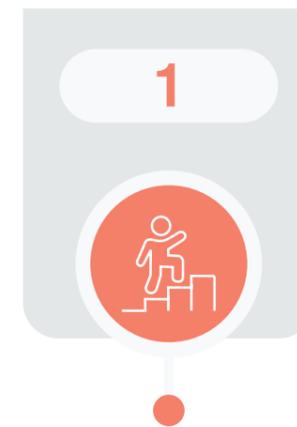
Ces tendances de fond du secteur susceptibles d'affecter l'environnement de Marsa Maroc sont multiples telles que **l'évolution de la demande** induite par l'augmentation de la taille des navires nécessitant une adaptation de l'infrastructure portuaire, la concentration des armateurs, la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement. **La digitalisation des processus opérationnels** et fonctionnels et l'automatisation des opérations a également

induit des changements profonds dans le paysage portuaire. Enfin, les impératifs de décarbonation et de prise en compte du développement durable ont également induit des changements, concernant notamment le report modal vers des solutions de transport moins carbonées et le basculement vers l'énergie verte et l'utilisation de carburants alternatifs.

Marsa Maroc a fait le choix de définir une nouvelle vision afin de s'adapter aux nouvelles tendances de son environnement et de se transformer pour mieux servir ses clients.

MARSA MAROC A L'AMBITION D'ÊTRE LE PARTENAIRE PORTUAIRE, LOGISTIQUE ET MARITIME DE RÉFÉRENCE AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL EN OFFRANT À SES CLIENTS DES SOLUTIONS INTÉGRÉES, DIGITALISÉES ET DURABLES, TOUT EN ÉTANT RECONNUE POUR SON EXPERTISE ET SA QUALITÉ DE SERVICE.

Cette nouvelle vision s'articule autour de 6 axes stratégiques de développement :



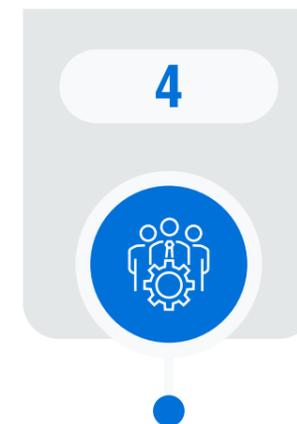
Renforcement de **la compétitivité des activités portuaires et acquisition de nouvelles concessions au Maroc**



Intégration sur la chaîne de valeur **logistique et maritime** au Maroc



**Internationalisation** des activités de Marsa Maroc (notamment en Afrique)



Développement d'une offre d'expertise dans les métiers portuaires et logistiques



Amélioration de l'**agilité, de la performance opérationnelle** et renforcement de la digitalisation et de l'innovation

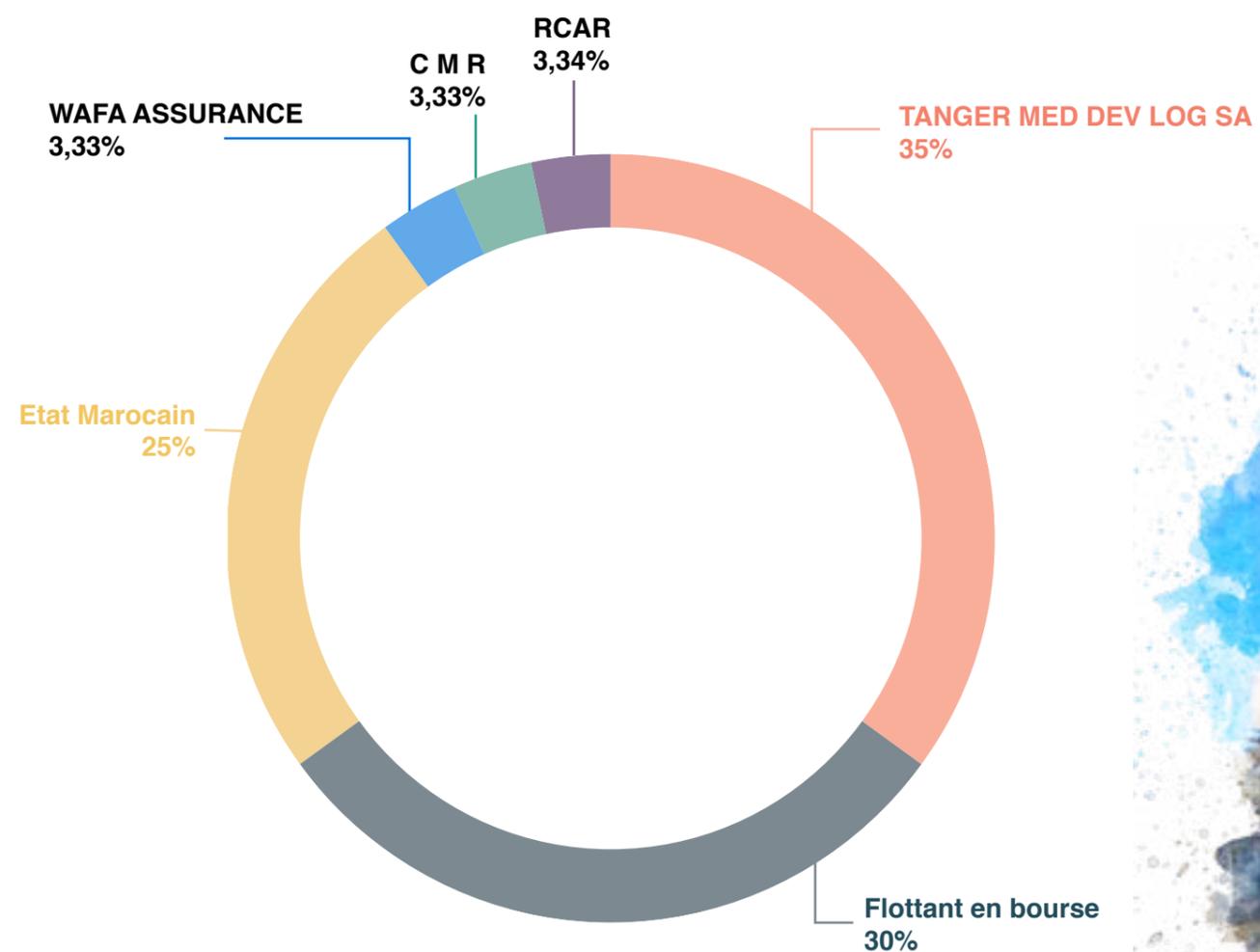


Intégration de la **durabilité** comme vecteur de compétitivité et de développement

## ► ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

### ACTIONNARIAT

L'actionnariat de Marsa Maroc se présente de la manière suivante au 31 décembre 2023 :



### À PROPOS DU GROUPE TANGER MED

**Opérateur et développeur de plateformes portuaires, logistiques et industrielles**

Le Groupe Tanger Med opère et développe des plateformes portuaires, logistiques et industrielles. Il gère le complexe portuaire Tanger Med, 1<sup>er</sup> port en Méditerranée et en Afrique. Le volume total traité par le Groupe est de 162 millions de tonnes de marchandises et 9,6 millions de conteneurs EVP.

Le Groupe est également aménageur et développeur de plus de 3 000 Ha de zones d'activités économiques qui accueillent plus de 1 300 entreprises et qui génèrent un volume d'affaires de 155 Milliards de Dhs dans les secteurs de l'industrie automobile, l'aéronautique, le textile, l'agro-alimentaire et la logistique.



# GOUVERNANCE

## COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



## PRÉSENTATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Prénom & Nom	Fonction au sein du Conseil de Surveillance	Autres Mandats
<b>Fouad Brini</b>	Président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance de TMSA Président Directeur Général de TMSA Participations Président des Conseils d'Administration de TMPA - NWM- TMZ - TMI - FTM Administrateur au sein des Conseils d'Administration de TAC - TOS - TFZ - SAPT - SGPTV - ZAEF - Représentant permanent de TMSA Participation au sein des Conseils d'Administration de : SATT -TMDL
<b>Mehdi Tazi Riffi</b>	Es qualité – Représentant de Tanger Med Dev Log Es nom – Membre du Conseil de Surveillance	Président du Directoire de TMSA Représentant permanent de TMSA au sein des Conseils d'Administration de : TMPA - TMSA Participations - TMI - FTM - ZAEF Représentant permanent de TMSA participation au sein des Conseils d'administration de NWM – TMZ - TAC - TOS - TFZ - TMU - CIRES TECHNOLOGIES - PDG de MEDHUB - TMDL - Green Med Energies - Integrated Logistics Hub Membre des Conseils d'Administration de TME et de CTHZF
<b>Loubna Ghaleb</b>	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire de TMSA Représentante permanente de TMSA participations au sein du Conseil d'Administration de TMPA Membre du Conseil d'administration au sein de : TMDL - TMZ - TMSA Participations - TMI - MEDHUB - TMU - CIRES TECHNOLOGIES - CTHZF - Green Med Energies - Integrated Logistics Hub Représentante permanente de TMZ au sein des Conseils d'administration de TFZ - TOS et TAC
<b>Anouar EL JABBARI</b>	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil d'Administration de TMU DG de la Fondation Tanger Med
<b>Mustapha EL OUAFI</b>	Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	Président des Conseils d'Administration d'Aya Gold & Silver Maroc, ZMSM, BGM. Membre indépendant du CAR de la CDG. Administrateur Indépendant à la CTM.
<b>Khalid EL HATTAB</b>	Représentant permanent de l'ANGSPE Membre du Conseil de Surveillance	Membre des Conseils d'administration de : la Société de Développement de la Lagune Marchica Med - le Fonds d'Equipe- ment Communal - La Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger Ville - TMPA - Maroclear - Société Nationale d'Aménagement Communal, Société de Gestion du port de Tanger Ville - AL BARID BANK - Société Nador West Med Membre de la commission de surveillance de la CDG
<b>Ouafae MRIOUAH</b>	Représentante permanente du RCAR Membre du Conseil de Surveillance	DG de la SCR Représentante permanente de la SCR au sein de : SCG Re - SEN Re, AM INVEST MOROCCO, EQDOM, CAT Assurance et Réassurance, SMAEX, JAWHARAT ACHAMAL, IMMORENTE, Fondation CDG, Représentante permanente de CDG CAPITAL au sein de Maghreb titrisation Présidente du Conseil de La Foncière Hospitalière UIR Administratrice : Chwiter
<b>Mohammed Jaber KHEMLICHI</b>	Représentant permanent de la CMR Membre de Surveillance de Surveillance	Membre du Conseil d'Administration au sein des OPCI : CMR O Stone - CMR A Stone - CMR L Stone - CMR MF Stone - "CMR T Binayate - CMR R Patrimoine Membre du Conseil de Surveillance au sein des sociétés LAKHYAYTA PARK INDUSTRIES et SOUALEM PARK INDUSTRIES
<b>Boubker JAÏ</b>	Représentant permanent de Wafa Assurance Membre du Conseil de Surveillance	Mandat d'administrateur : CIMR, Atlas Hospitality Morocco, Attijari Bank Tunisie, CBAO, SIB, SCB, et Attijari bank Europe. Représentant permanent de Wafa Assurance au sein des Conseils d'Administration de : Attijari Assurance Tunisie, Wafa Assurance Côte d'Ivoire SA, Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire SA, Wafa Assurance Sénégal SA, Wafa Assurance Vie Sénégal SA, Wafa Assurance Vie Cameroun, Pro Assur, Wafa Life Insurance Egypt, A6 Immobilier, Lesieur, SUTA, Sucrunion, Akwa Africa, Cosumar, Wafa Takaful, Société de Sels de Mohammedia. Représentant permanent de Wafa Assurance au Conseil de Surveillance de Inter Mutuelle Assistance. Président de Wafa Ima Assistance, Panorama, Wafa Real Estate Investment, Wafa Real Estate Management.

## LE COMITÉ STRATÉGIE ET INVESTISSEMENTS (CSI)

Le CSI émet un avis sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées par le Directoire et rend compte, périodiquement, au Conseil de Surveillance, de l'état d'avancement de la mise en œuvre desdites orientations.

Le Comité examine, également, les projets de développement présentés par le Directoire, en matière de croissance interne et externe, ainsi que les opérations de financement significatives.

Le Comité donne, par ailleurs, son avis sur les programmes d'investissements pluriannuels et leurs financements et examine les budgets annuels et leurs mises à jour.

### COMPOSITION

<b>Mehdi TAZI RIFFI</b>	<b>Président</b>	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>
Loubna GHALEB	Membre	Membre du Conseil de Surveillance
Khalid EL HATTAB	Membre	Représentant permanent de l'ANGSPE, Membre du Conseil de Surveillance
Ouafae MRIOUAH	Membre	Représentant permanent du RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
Boubker JAÏ	Membre	Représentant permanent de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance
Mohammed Jaber KHEMLICHI	Membre	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance



## LE COMITÉ AUDIT ET RISQUES (CAR)

Le CAR apprécie le contrôle interne, examine la charte, le plan d'audit interne et rapports d'audit interne et externe, prescrit des audits externes évalue les travaux des auditeurs internes et externes, émet un avis sur le choix des auditeurs externes, examine les principes comptables et apprécie la gestion et la maîtrise des risques.

Le Comité a, également, pour mission d'analyser les états financiers semestriels et annuels établis par le Directoire, avant leur publication.

Le Comité examine, également, les questions relatives aux comptes et documents financiers présentant un intérêt méthodologique ou susceptibles de générer des risques potentiels.

Le Comité examine la politique de distribution des dividendes présentée par le Directoire.

Le Comité valide le choix des Commissaires aux Comptes, examine leurs rapports, vérifications et recommandations, et assure le suivi des plans d'actions y afférents.

Concernant le domaine relatif à la gestion des risques, le Comité acquiert une compréhension générale des risques auxquels la Société est exposée et la façon dont ils sont mesurés et gérés. Il assiste le Conseil de Surveillance lorsque celui-ci apprécie l'efficacité du système de gestion des risques et valide les plans d'actions permettant d'atténuer et de maîtriser les risques majeurs identifiés.

## COMPOSITION

<b>Mustapha EL OUAFI</b>	<b>Président</b>	<b>Membre indépendant du Conseil de Surveillance</b>
Ouafae MRIOUAH	Membre	Représentant permanent du RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
Anouar EL JABBARI	Membre	Membre du Conseil de Surveillance
Khalid EL HATTAB	Membre	Représentant permanent de l'ANGSPE, Membre du Conseil de Surveillance
Boubker JAÏ	Membre	Représentant permanent de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance
Mohammed Jaber KHEMLICHI	Membre	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance

## LE COMITÉ NOMINATION, RÉMUNÉRATION ET GOUVERNANCE (CNRG)

Le CNRG analyse les propositions relatives aux nominations au sein du Directoire, et celles émanant des actionnaires, pour les postes de membre du Conseil de Surveillance ou de membre des Comités spécialisés.

Le Comité a, également, pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur la politique de gestion des Ressources Humaines, ainsi que sur les modifications du Statut du personnel ayant un impact financier significatif et sur la rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, le Comité suit les questions relatives à la gouvernance d'entreprise et assiste le Conseil de Surveillance dans l'adaptation du système de gouvernance et dans l'évaluation périodique de son fonctionnement.

Le CNRG réalise, également, une évaluation biannuelle de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance et des Comités, au regard des missions qui leur sont assignées et ce, conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et à la Charte du CNRG.

Le CNRG supervise et suit l'évaluation externe de la Gouvernance de la société, réalisée tous les quatre ans.

## COMPOSITION

Ouafae MRIOUAH	Présidente	Représentant permanent du RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
Mehdi TAZI RIFFI	Membre	Membre du Conseil de Surveillance
Anouar EL JABBARI	Membre	Membre du Conseil de Surveillance
Boubker JAÏ	Membre	Représentant permanent de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance
Mohammed Jaber KHEMLICHI	Membre	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance

## LE DIRECTOIRE

Le Directoire de Marsa Maroc est constitué comme suit :

### Said ASBAAI

Directeur des Ressources Humaines  
Membre du Directoire



### Lahcen OUJJA

Directeur chargé de Mission  
Membre du Directoire



### Said BENJELLOUN TOUMY

Directeur chargé de Mission  
Membre du Directoire



### Rachid HADI

Directeur de la Performance  
Opérationnelle  
Membre du Directoire



### Tarik EL AROUSSI

Président du Directoire



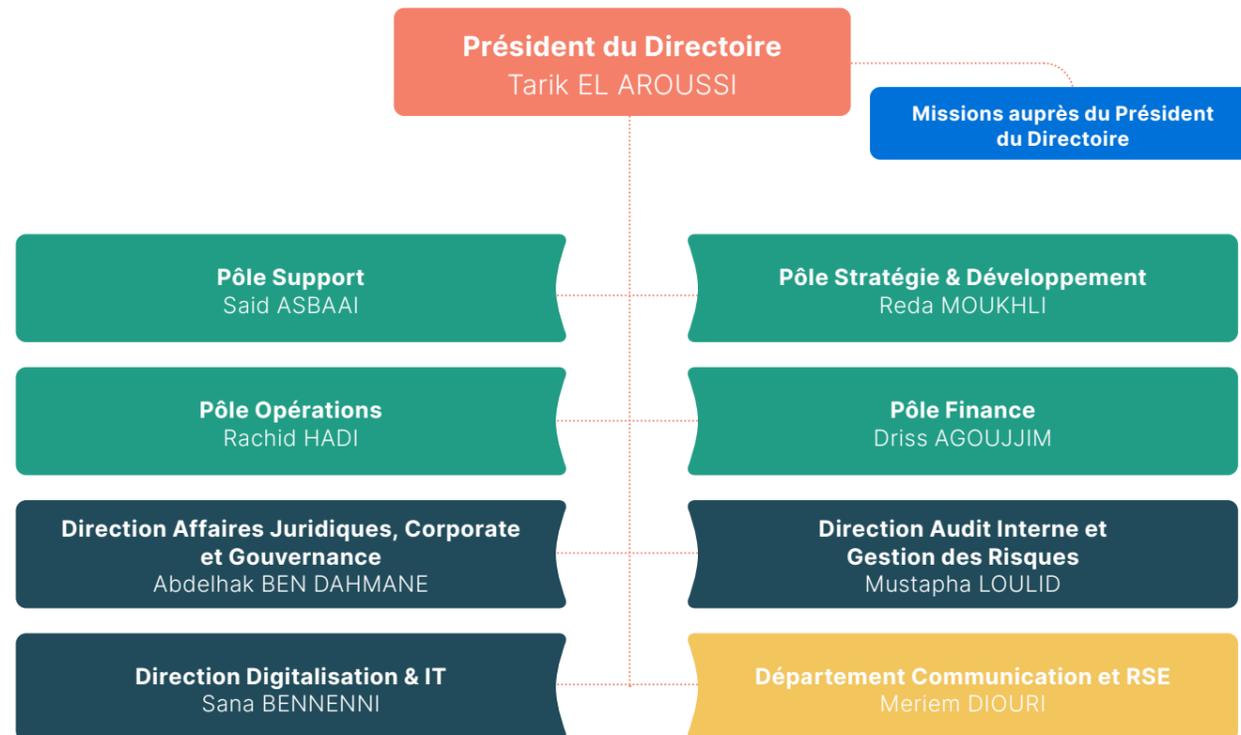
### Abdelhak BEN DAHMANE

Directeur des Affaires Juridiques, du  
Corporate et de la Gouvernance  
Membre du Directoire

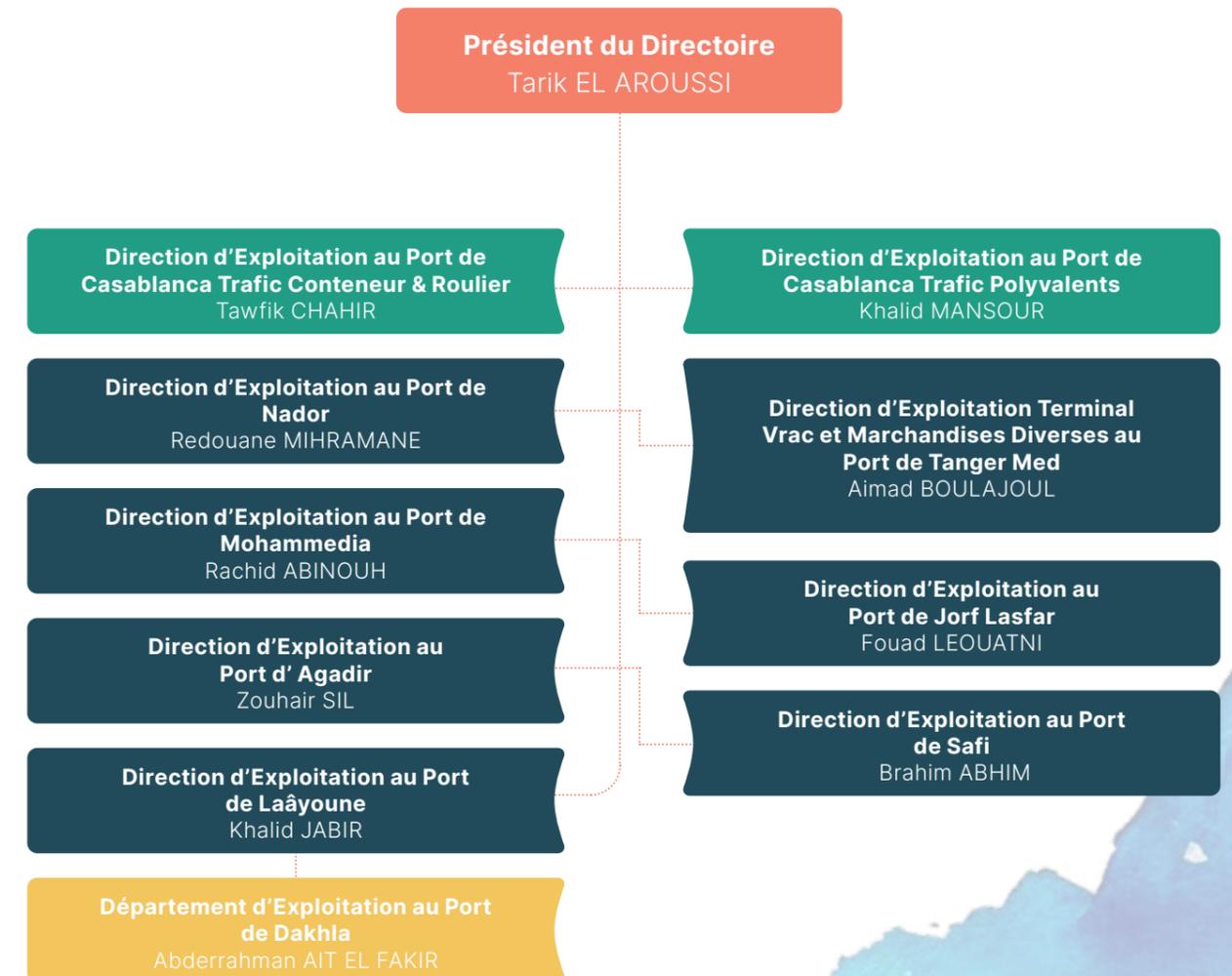
# ► ORGANISATION DE MARSA MAROC

## GOUVERNANCE

### DIRECTION GÉNÉRALE



### DIRECTIONS D'EXPLOITATION AUX PORTS-(DEP)



# 02

## FAITS MARQUANTS

- Activité et développement
- Performance et certification
- Communication



## » GOUVERNANCE ET ORGANISATION



### NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE MARSÀ MAROC

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le préserve, a nommé le vendredi 19 mai 2023, sur proposition du Chef du Gouvernement et à l'initiative du Ministre de l'Équipement et de l'Eau, Monsieur Tarik El Aroussi, Président du Directoire de la Société d'Exploitation des Ports, Marsa Maroc. M.EL Aroussi était précédemment membre du Directoire du Groupe Tanger Med en charge du pôle service, de l'international et de la RSE.



### NOUVELLE ORGANISATION

Marsa Maroc a procédé à une refonte de l'organisation avec deux changements majeurs :

- Direction générale : organisation structurée autour de 4 grands pôles et 4 entités rattachées au Président,
- Port de Casablanca : séparation organisationnelle des activités conteneurs et polyvalent.



## » ACTIVITÉ



### COLIS EXCEPTIONNELS

En 2023 plusieurs terminaux du Groupe Marsa Maroc ont déchargé des cargaisons de colis lourds et colis exceptionnels accompagnant ainsi l'implantation des projets industriels de leurs hinterlands.

Marsa Maroc a développé un savoir-faire dans la manutention des colis exceptionnels et réalise les prestations de manutention au sein des terminaux concernés par ce trafic.

- **Terminal vrac et marchandises diverses au complexe de Tanger Med :** Traitement des composantes d'éoliennes destinées au repowering du parc Koudia Al Baida dans la région de Tetouan.

- **Port de Jorf Lasfar :**

- Déchargement de plusieurs cargaisons de composantes d'éoliennes destinées au projet éolien « Jbel Lahdid » à Essaouira.
- Manutention des pipes destinées au projet de réalisation du pipeline pour le transport de l'eau dessalée de Jorf Lasfar à Khouribga.

- **Port de Laâyoune :** Déchargement des cargaisons de composantes d'éoliennes destinées au projet éolien de Dakhla.

- **Port de Nador :** Déchargement de passerelles télescopiques pour passagers destinées à la nouvelle gare maritime du port de Beni Ansar.



## » BOURSE ET PERFORMANCES



### MARSA MAROC INTÈGRE L'INDICE MSCI FM

Marsa Maroc fait partie depuis le 31 mai 2023 des trois sociétés ajoutées à l'indice MSCI Frontier Markets par le fournisseur d'indices MSCI. Cet ajout offre une plus grande visibilité au Groupe Marsa Maroc auprès des investisseurs étrangers.



### SODEP-MARSA MAROC FAIT PARTIE DEPUIS JANVIER 2023 DES 20 VALEURS COMPOSANTS L'INDICE MASI.ESG

Marsa Maroc est maintenue dans la liste des entreprises qui composent l'indice MASI.ESG de la Bourse des Valeurs de Casablanca après une révision de cet indice marquée par un changement significatif dans la méthodologie de scoring ESG des entreprises.



### LE GROUPE MARSA MAROC AU MOROCCO CAPITAL MARKETS DAYS 2023

Le groupe a participé en mai 2023 à cet événement qui a vu la participation d'investisseurs et opérateurs londoniens venus à la rencontre de la délégation marocaine.



## » COMMUNICATION



### SALONS ET ÉVÉNEMENTS

Le groupe Marsa Maroc a eu l'occasion de participer en 2023 à des salons et événements regroupant des professionnels et experts œuvrant dans les domaines portuaire, logistique et transport.

Ces rencontres professionnelles nationales et régionales sont des opportunités permettant au Groupe de renforcer son image en tant que leader du secteur portuaire national et de réaffirmer son ambition de devenir à terme, un opérateur portuaire de référence à l'échelle régionale.



### MARSA MAROC AU FORUM INTERNATIONAL ET SALON AFRICAIN DES TRANSPORTS (FISAT) 2023

Marsa Maroc a pris part à la 7<sup>ème</sup> édition du Forum International et Salon Africain des Transports (FISAT) qui s'est tenue du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à Abidjan avec le Maroc comme invité d'honneur. Cet événement s'est voulu une plateforme d'échange qui a réuni de nombreux experts des pays africains autour de débats axés sur les défis actuels de développement des infrastructures, des transports et de la logistique que connaît le continent.



### MARSA MAROC AUX ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI

Marsa Maroc a participé aux Assemblées annuelles des Conseils des Gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), qui se sont tenues à Marrakech du 9 au 15 octobre 2023. Cette rencontre mondiale rassemble des leaders mondiaux, des experts financiers et des décideurs pour discuter des enjeux économiques essentiels.



### MARSA MAROC PARTICIPE À LA 10<sup>ÈME</sup> ÉDITION DE LOGISMED

Marsa Maroc a participé au Salon International du Transport et de la Logistique pour l'Afrique et la Méditerranée, Logismed qui s'est tenu du 13 au 15 juin 2023 à Casablanca autour du thème : « L'omnicanalité, véritable révolution de la logistique de distribution : Tendances et défis ».

L'édition de cette année a coïncidé avec les 10 ans du salon auquel ont participé les acteurs de la logistique, du transport et de la supply chain et qui constitue un carrefour d'échange à travers des rencontres, conférences et tables rondes.



### LE GROUPE MARSA MAROC AU TOC AFRICA 2023

Marsa Maroc et sa filiale Tanger Alliance ont participé à la seconde édition du TOC Africa organisé le 20 et 21 septembre 2023 à Tanger en partenariat avec le Groupe Tanger Med.

Cette édition Africaine du TOC a été marquée par une série de conférences, des séances de networking et une exposition de l'offre de produits et services des principaux équipementiers et sociétés de services de l'industrie portuaire. Elle avait pour objectif de réunir les acteurs des industries maritimes, portuaires pour présenter les derniers équipements et solutions technologiques relatives aux opérations portuaires. Cette édition a connu la participation de 39 pays dont 20 pays africains, 22 autorités portuaires, 50 acteurs portuaires et logisticiens et plus de 40 speakers internationaux tous réunis pour échanger sur la logistique portuaire.

Le Groupe a présenté ses activités à travers un stand d'exposition. Marsa Maroc a également participé aux tables rondes placées sous le thème «Digitaliser le Maritime & la Logistique en Afrique» et «Développer une communauté africaine prospère en Afrique ».



### MARSA MAROC AUX RENCONTRES RÉGIONALES DE LA LOGISTIQUE

Marsa Maroc a participé aux Rencontres Régionales de la Logistique, qui se sont tenues le 26 mai 2023 à Agadir sous le thème « La logistique au service de la filière agroalimentaire et du territoire ». Cet événement a réuni les acteurs du secteur qui ont échangé sur différentes thématiques, notamment sur les conditions pour positionner la région de Souss Massa en tant que hub logistique vers l'Afrique. La participation de Marsa Maroc, à travers l'animation d'un stand, a permis de communiquer auprès des visiteurs sur son activité et son actualité.



## » CERTIFICATION ET LABÉLISATION



### RECONDUCTION DE LA CERTIFICATION DU SMI-QSE AUX TERMINAUX DE MARSAMAROC AU PORT DE CASABLANCA

Les terminaux conteneurs et voituriers et le terminal polyvalent au port de Casablanca ont réussi l'audit de reconduction du Système de Management Intégré SMI-QSE conformément aux trois normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

L'audit mené par le bureau Tuv RHEINLAND du 13 novembre 2023 au 15 novembre 2023, a conclu à la recommandation de reconduction du certificat, soulignant l'absence totale de non-conformité et mettant en lumière plusieurs points forts.

Ce processus d'audit a été marqué par :

**1.** La consolidation d'un seul audit de reconduction pour les deux directions, avec une séparation minutieuse des scopes de certification DEPC-TCR et DEPC-TP, suite à la réorganisation de la direction d'exploitation au port de Casablanca. Cette initiative a permis de préserver l'historique des certifications des années antérieures.

**2.** Les processus supports distincts tels que SMI, juridiques, achats, SSE, SI, commercial, communication, facturation, entre autres, ont été audités conjointement lors d'une seule session, en présence des nouveaux pilotes désignés par chaque direction. Cette démarche collaborative a offert une opportunité significative pour le transfert de compétences, favorisant ainsi une synergie accrue entre les entités.

La filiale du Groupe TC3 PC a réussi l'audit de suivi 1 du SMI QSE du TC3 PC selon les trois normes, mené du 02 au 03 novembre par le Bureau Veritas.

Ces réussites témoignent de l'engagement constant du Groupe à maintenir et à améliorer les standards élevés de son système SMI-QSE, assurant ainsi que ses labels de distinction reflètent fidèlement la réalité du terrain.

03

RÉALISATIONS  
DE TRAFIC

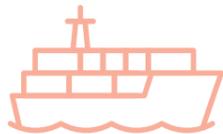


## » LE TRAFIC EN CHIFFRES

### Trafic global

**56,9** millions de tonnes, **+12,9%**

#### • Trafic des conteneurs



**2 571 641** EVP, **+24,6%**

#### - Trafic des conteneurs en transbordement



**1 483 586** EVP, **+37%**

#### - Trafic domestique



**1 088 055** EVP, **+11%**

#### • Trafic de vracs et divers



**29,5** millions de tonnes, **+ 3,5%**

#### -Trafic de vracs solides et divers



**19,9** MT, **+9,3%**

#### - Trafic de vracs liquides



**9,7** millions de tonnes, **-6,7%**

#### • Trafic roulier



#### - Trafic de véhicules neufs



**95 184** unités, **-6,6%**

#### -Trafic TIR



**23 617** unités, **-9,5%**

## » RÉALISATIONS DE TRAFIC AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

### TRAFIC PORTUAIRE DU GROUPE MARSAMAROC EN 2023

Au terme de l'année 2023, le trafic traité par le Groupe Marsa Maroc s'est élevé à 56,9 millions de tonnes contre 50,4 millions de tonnes réalisées en 2022, soit une hausse de 12,9%.

### TRAFIC PAR SOCIÉTÉ EN 2023

(EN MILLIERS DE TONNES)	2023	2022
Marsa Maroc	32 942	31 727
Tanger Alliance	16 930	12 145
TC3 PC	4 785	4 194
SMA	2 280	2 317
<b>Total Trafic</b>	<b>56 937</b>	<b>50 383</b>

### TRAFIC MARSAMAROC PAR MODE DE CONDITIONNEMENT

Par mode de conditionnement, le trafic réalisé à fin 2023 par Marsa Maroc reste dominé par le trafic conteneurisé qui s'accapare 47% du trafic

global, suivi du trafic vrac solide (31%), du vrac liquide (17%), et du trafic divers (4%). Le trafic TIR ne représente pour sa part que 1% du trafic.

(EN MILLIERS DE TONNES)

	2023	2022
Conteneurs	26 667	20 826
Vrac solide	17 417	15 646
Vrac liquide	9 654	10 351
Divers	2 457	2 542
Roulier (TIR, voitures et engins)	742	1 019
<b>Total Trafic</b>	<b>56 937</b>	<b>50 383</b>



## LE SEGMENT DU TRAFIC CONTENEURISÉ

Le trafic conteneurisé réalisé par le groupe Marsa Maroc a atteint **2 571 641 EVP** au terme de l'année 2023 contre **2 064 549 EVP** pour l'année précédente, soit une **hausse de 24,6%**. Le trafic conteneurisé national (import/export) en 2023 a atteint **1 088 055 EVP**, soit **une hausse de 11%** par rapport à 2022. Cette progression provient essentiellement de la hausse du trafic du port de Casablanca de 12,6% suite à l'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et la baisse du

taux de fret maritime d'une part, et d'autre part à l'entrée de nouveaux armateurs au port de Casablanca.

Le trafic transbordement, réalisé principalement au terminal de Tanger Alliance, s'élève quant à lui à **1 483 586 EVP, en hausse de 37%** par rapport à 2022 suite au lancement de nouveaux services de la compagnie maritime HAPAG-LLOYD ainsi que l'augmentation des fréquences de certains services.

### Evolution du trafic des conteneurs

(EN EVP)	2023	2022
<b>Tanger Alliance</b>	1 553 174	1 156 691
<b>Transbordement</b>	1 457 177	1 081 781
<b>Import /Export</b>	95 997	74 910
<b>Total Casablanca</b>	861 228	723 624
<b>TC3</b>	537 700	462 869
<b>DEPC</b>	323 528	260 755
<b>Total Agadir</b>	150 303	178 337
<b>DEPA</b>	81 137	97 303
<b>SMA</b>	69 166	81 035
<b>Port de Nador</b>	6 854	5 897
<b>Total Tanger Alliance</b>	<b>2 571 641</b>	<b>2 064 549</b>

## LE SEGMENT DU VRAC SOLIDE

Le trafic vrac solide traité par le Groupe Marsa Maroc en 2023 a atteint un volume de **17,4 millions** de tonnes contre **15,6 millions** pour l'année précédente, soit **une hausse de 11,3%**.

Le segment du vrac solide reste dominé par les céréales et aliments de bétail (19,3%), le charbon et coke de pétrole (15,5%), suivi du clinker (12,8%), du sucre (9,6%), du gypse (8,5%) et enfin du soufre (7,8%).

### Evolution des principaux trafics en vrac

(EN MILLIERS DE TONNES)	Charbon et Coke de pétrole	Céréales	Aliments de Bétail	Soufre	Sucre	Clinker	Gypse	Barytine	Ferraille	Feldes-path	Engrais	Total
<b>2023</b>	2 732	1 372	1 999	1 362	1 677	2 234	1 486	908	919	648	738	<b>17 417</b>
<b>2022</b>	2 905	1 247	1 591	1 832	1 569	1 492	917	1 050	657	538	465	<b>15 646</b>

Les variations à la hausse des trafics clinker et gypse s'expliquent par la hausse des exportations vers les marchés de l'Afrique de l'Ouest. Les aliments de bétail ont connu une hausse des importations suite à la mise en place par le gouvernement d'un plan de soutien aux agriculteurs. On note aussi la hausse des

importations de la ferraille suite au démarrage d'une nouvelle aciérie. Ces hausses ont été compensées par des baisses qui ont affecté le trafic soufre suite à la diminution des exportations des engrais du groupe OCP, ainsi que le trafic charbon, principalement au port de Nador.

## LE SEGMENT DU TRAFIC CONVENTIONNEL

Le trafic conventionnel traité par le Groupe Marsa Maroc a atteint un volume de **2,5 millions de tonnes**, enregistrant une baisse de -3,3% par rapport à 2022.

Les principales baisses ont concerné les produits sidérurgiques suite à la baisse des

importations des clients.

Ces baisses ont été compensées par la hausse enregistrée grâce au traitement d'un nouveau trafic de cuivre en fardeaux au port de Tanger Med.

### Evolution des principaux trafics en mode conventionnel

(EN MILLIERS DE TONNES)	Produits sidérurgiques	Bois et dérivés	Sacherie & BB	Produits de la pêche	Agrumes & Primeurs	Total
2023	868	340	290	443	128	2 457
2022	992	395	316	481	171	2 542

## LE SEGMENT DU VRAC LIQUIDE

Le trafic vrac liquide traité par le Groupe Marsa Maroc en 2023 a atteint un volume de **9,7 millions de tonnes** contre 10,4 millions tonnes en 2022, soit en baisse de -6,7%. Le trafic des hydrocarbures qui représente à lui seul 88% du trafic vrac liquide, a atteint **8,6 millions de**

**tonnes**, soit une baisse de -6,5%, justifiée principalement par la baisse du trafic fuel, et ce, suite à la reprise de l'activité des centrales électriques d'Ain Béni Mathar et de Tahaddart qui fonctionnent essentiellement au gaz naturel.

### Vrac liquide

(EN MILLIERS DE TONNES)	Hydrocarbures	Huiles	Autres	Total
2023	8 566	541	546	9 654
2022	9 213	644	494	10 351

## LE SEGMENT DES VÉHICULES NEUFS ET TIR

Le trafic des véhicules neufs réalisé par Marsa Maroc s'est élevé à 95 milliers d'unités contre 102 milliers d'unités en 2022, enregistrant une baisse

de -6,7%. Cette baisse est liée à la stagnation des importations et à la baisse des exportations vers l'Egypte depuis le port de Casablanca.

### Trafic des véhicules neufs

(EN MILLIERS D'UNITÉS)

Véhicules Neufs	2023	2022
Casablanca	95	102
Total Trafic	95	102

### Trafic TIR

(EN MILLIERS D'UNITÉS)

TIR	2023	2022
Nador	24	26
Total Trafic	24	26

Le trafic TIR traité par Marsa Maroc au port de Nador a atteint un volume de 24 milliers d'unités à fin 2023 contre 26 milliers d'unités

réalisées durant l'année 2022, enregistrant une baisse de -9,5%.

## TRAFIC DU GROUPE MARSAMAROC PAR PORT

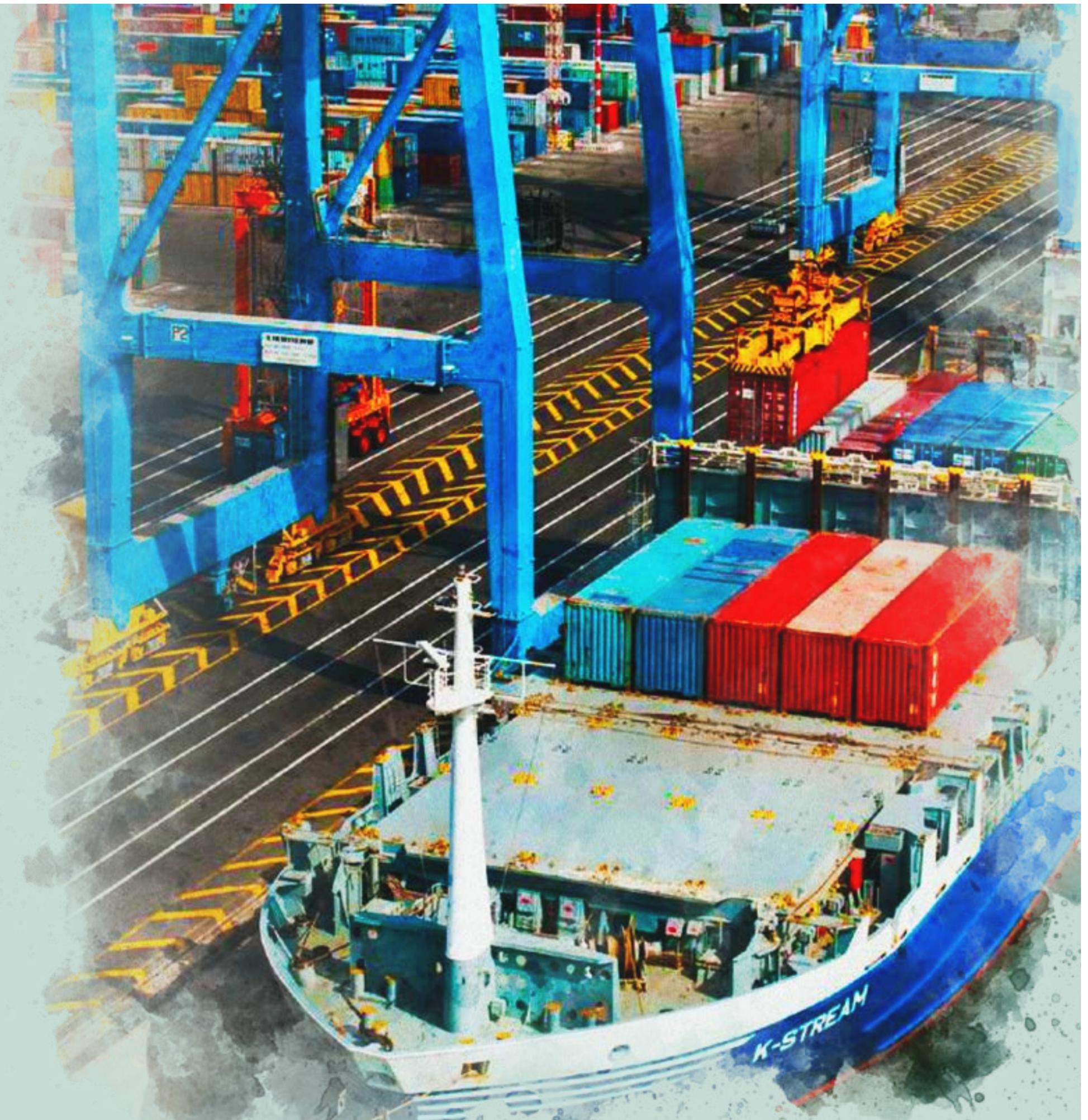
Le trafic réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2023, réparti par port, se présente comme suit :

(EN MILLIERS DE TONNES)	2023	2022
<b>Port de Casablanca</b>	<b>15 088</b>	<b>13 389</b>
DEPC	10 303	9 195
TC3 PC	4 785	4 194
<b>Tanger Alliance</b>	<b>16 930</b>	<b>12 145</b>
<b>Jorf Lasfar</b>	<b>6 468</b>	<b>5 773</b>
<b>Port d'Agadir</b>	<b>6 050</b>	<b>5 667</b>
DEPA	3 770	3 350
SMA	2 280	2 317
<b>Mohammédia</b>	<b>4 809</b>	<b>5 502</b>
<b>Safi</b>	<b>2 941</b>	<b>2 758</b>
<b>Nador</b>	<b>2 845</b>	<b>3 397</b>
<b>Dakhla</b>	<b>623</b>	<b>628</b>
<b>Laâyoune</b>	<b>603</b>	<b>731</b>
<b>Tanger Med (terminal vracs et marchandises diverses)</b>	<b>580</b>	<b>395</b>
<b>Total trafic</b>	<b>56 937</b>	<b>50 383</b>



04

RÉALISATIONS  
FINANCIÈRES



## ➤ RÉALISATIONS FINANCIÈRES

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation des comptes de Marsa Maroc est faite selon les règles et pratiques comptables applicables au Maroc. Les principes et méthodes de consolidation utilisés sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Conformément aux règles générales de consolidation, la société Tanger Alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe Marsa Maroc se présente de la manière suivante :

Filiales	Décembre 2023			Décembre 2022		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50(*)	50(*)	Globale	50(*)	50(*)	Globale
TC 3 PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

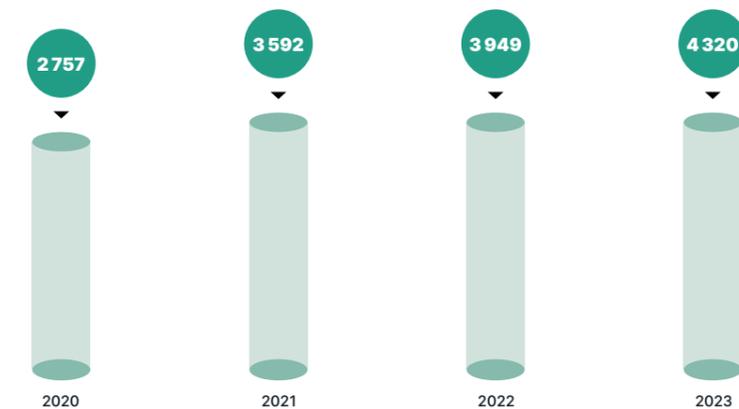
(\*) 50% plus une action

## RÉALISATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE MARSA MAROC

### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

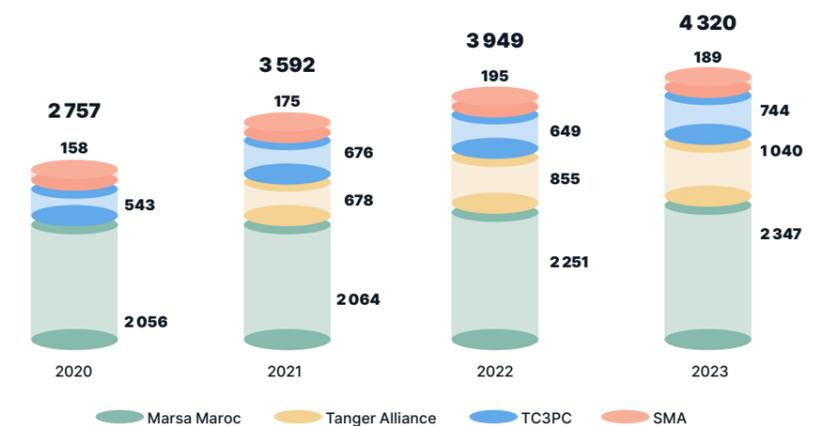
Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2023 a atteint 4 320 millions de Dirhams contre 3 949 millions de Dirhams (MDH) en 2022, enregistrant une hausse de 10%.

Evolution du chiffre d'affaires 2020-2023 (en millions de DHS)



### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

Evolution du chiffre d'affaires par société 2020-2023 (en millions de DHS)

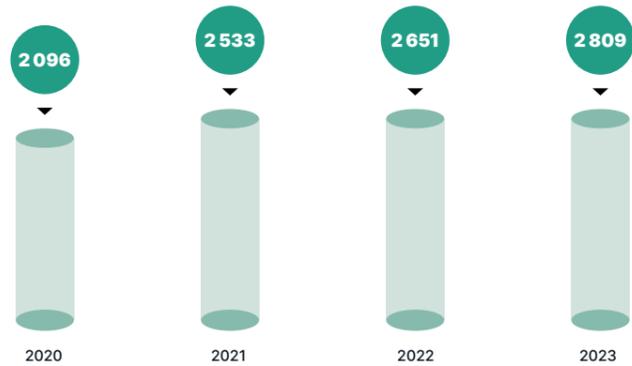


## ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation consolidées ont atteint en 2023 un montant de 2 809 Millions de Dirhams contre 2 651 Millions de Dirhams en 2022, soit une augmentation de 6%.

Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats et charges externes (+9%), les charges de personnel (+8%), les dotations d'exploitation (-2%).

Evolution des charges d'exploitation 2020-2023 (en millions de DHS)

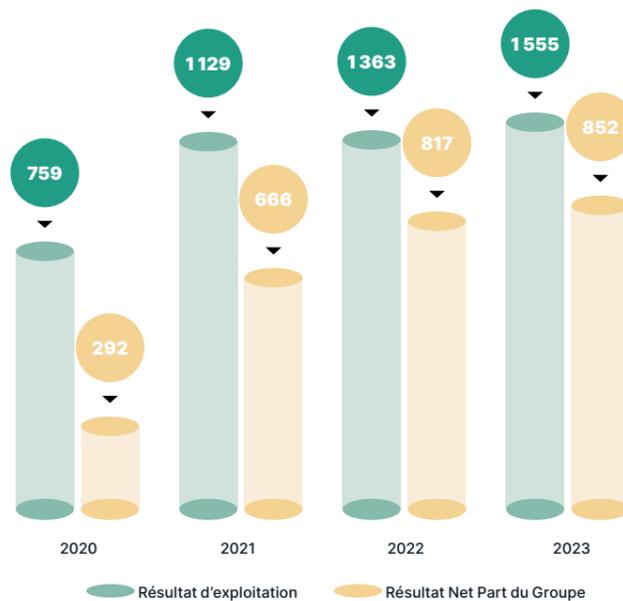


## ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation a atteint 1 555 millions de Dirhams en 2023 contre 1 363 MDH en 2022, soit une hausse de 14%.

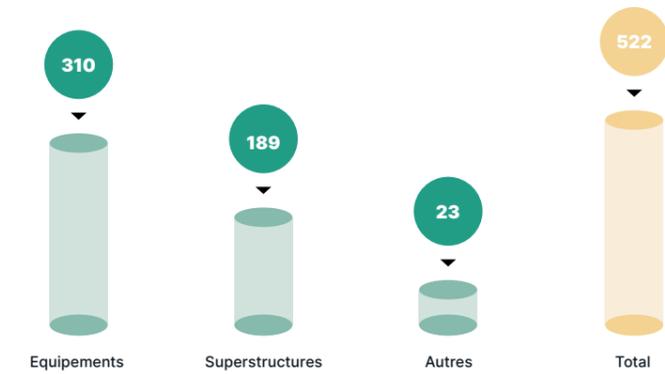
Quant au Résultat Net Part du Groupe réalisé en 2023, il s'est établi à 852 millions de Dirhams contre 817 millions de Dirhams en 2022, soit une hausse de 4%.

Evolution du résultat d'exploitation et du résultat net part du groupe 2020-2023 (en millions de DHS)



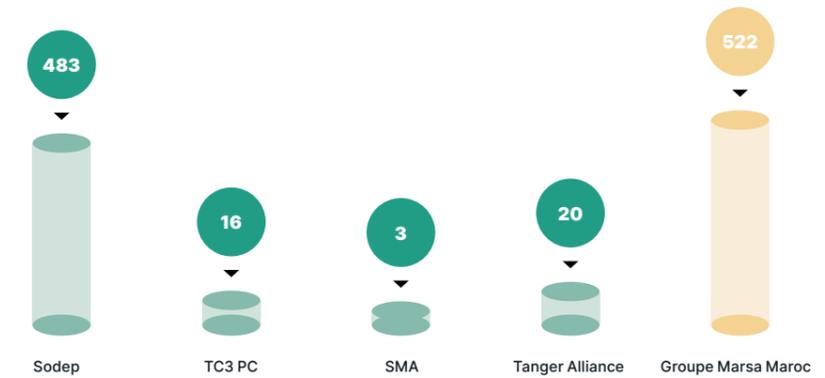
## RÉALISATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

Réalisation du budget d'investissement 2023 (en millions de DHS)



En matière d'investissement, les engagements Groupe au titre de l'exercice 2023 ont atteint 522 MDH.

Répartition du budget d'investissement par société (en millions de DHS)

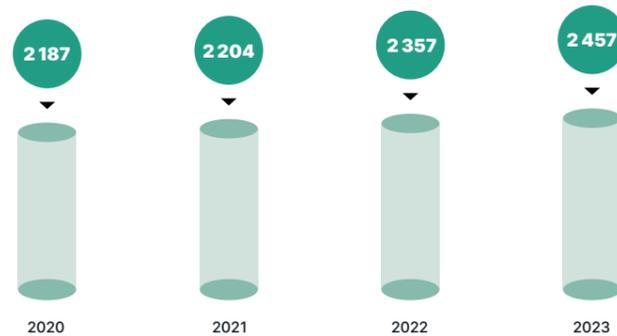


# RÉALISATIONS FINANCIÈRE DE MARSA MAROC S.A

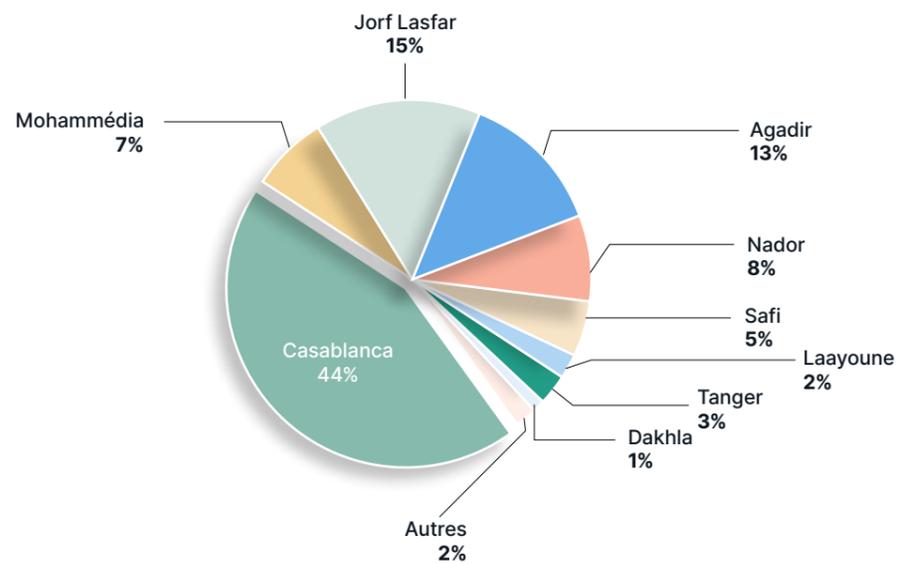
## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par Marsa Maroc à fin 2023 a atteint 2 457 MDH contre 2 357 MDH en 2022, soit une hausse de 4%.

Evolution du chiffre d'affaires 2020-2023 (en millions de DHS)



## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 DE MARSA MAROC S.A PAR PORT

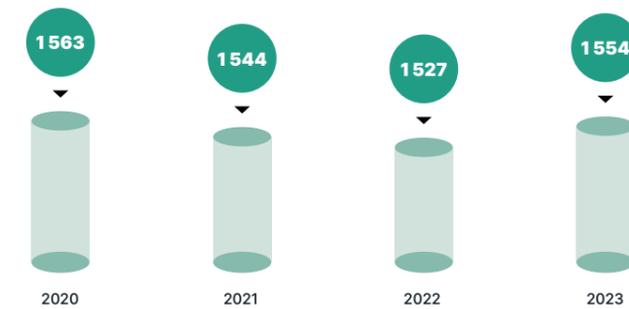


## ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont atteint en 2023 un montant de 1 554 millions de Dirhams contre 1 527 millions de Dirhams en 2022.

Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit :  
Les achats (-1%), les charges externes (+7%), les charges du personnel (+6%) et les dotations d'exploitation (-9%).

Evolution des charges d'exploitation 2020-2023 (en millions de DHS)

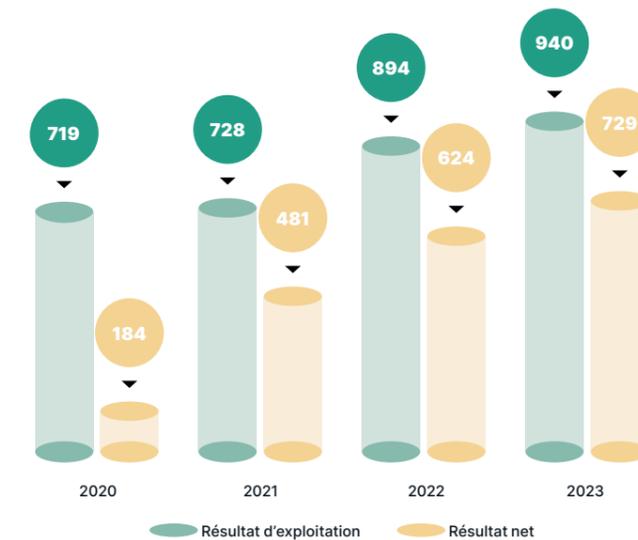


## ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation en 2023 a atteint 940 millions de Dirhams contre 894 MDH en 2022, soit une hausse de 5%.

Quant au résultat net réalisé en 2023, il s'est établi à 729 millions de Dirhams contre 624 millions de Dirhams en 2022, soit une hausse de 17%.

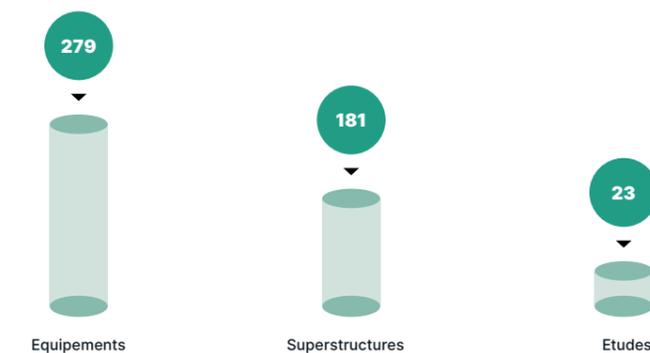
Evolution des résultats d'exploitation et du résultat net 2020-2023 (en millions de DHS)



## RÉALISATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

L'enveloppe d'investissement engagé par Marsa Maroc S.A a atteint 483 Millions de Dirhams.

Réalisation du budget d'investissement 2023 (en millions de DHS)



03

AUTRES DOCUMENTS



# 01

## COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX

- ▶ États financiers consolidés du Groupe Marsa Maroc
- ▶ Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés
- ▶ États financiers sociaux de Sodep S.A
- ▶ Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux



## ► ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE MARSA MAROC

### 1. BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de DHS)

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 056 798	1 087 106
Immobilisations corporelles	3 088 412	3 241 456
Immobilisations financières	64 251	69 527
Impôt différé actif	608 863	559 034
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4 818 323</b>	<b>4 957 124</b>
Stocks	129 157	115 920
Clients et comptes rattachés	599 157	597 055
Autres créances et comptes de régularisation	336 613	366 127
Titres et valeurs de placement	1 743 918	1 119 134
<b>Actif circulant</b>	<b>2 808 845</b>	<b>2 198 236</b>
Disponibilités	263 611	904 492
<b>Total Actif</b>	<b>7 890 780</b>	<b>8 059 852</b>

Passif	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capital</b>	<b>733 956</b>	<b>733 956</b>
Réserves consolidées	926 938	697 310
Résultat net de l'exercice	852 234	816 793
Intérêts minoritaires	470 146	437 401
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 983 274</b>	<b>2 685 460</b>
Provisions durables pour risques et charges	1 838 633	1 791 759
Dettes de financement	2 031 912	2 365 774
<b>Passif à long terme</b>	<b>3 870 544</b>	<b>4 157 533</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	385 806	606 792
Autres dettes et comptes de régularisation	651 156	610 067
<b>Passif circulant</b>	<b>1 036 962</b>	<b>1 216 859</b>
Trésorerie-passif	-	-
<b>Total Passif</b>	<b>7 890 780</b>	<b>8 059 852</b>

## 2. CPC CONSOLIDÉ

(en milliers de DHS)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 363 737</b>	<b>4 014 248</b>
Chiffre d'affaires	4 320 173	3 949 069
Reprises d'exploitation	43 564	65 179
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 809 080</b>	<b>2 650 832</b>
Achats et autres charges externes	1 403 060	1 292 285
Impôts et taxes	20 376	20 277
Charges de personnel	812 258	752 442
Autres charges d'exploitation	100	
Dotations d'exploitation	573 287	585 828
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 554 657</b>	<b>1 363 416</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-37 170</b>	<b>-62 791</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-189 972</b>	<b>-52 821</b>
Résultat avant impôt	1 327 515	1 247 804
Impôts sur les sociétés	372 356	326 707
Impôts différés	-49 829	-23 186
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>1 004 988</b>	<b>944 282</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>1 004 988</b>	<b>944 282</b>
Part des minoritaires	152 754	127 489
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>852 234</b>	<b>816 793</b>
Résultat par action en MAD	11,61	11,13

## 3. TFT

(en milliers de DHS)

(En milliers de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net des sociétés intégrées	1 004 988	944 282
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Dotations d'exploitation nettes des reprises	506 176	525 158
- Variation des impôts différés	- 49 829	- 23 186
- Annulation des résultats de cession des immobilisations	- 1 237	- 1 019
- Autres produits sans impact sur la trésorerie	863	1 106
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>- 129 360</b>	<b>55 039</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>1 331 600</b>	<b>1 501 381</b>
Acquisition d'immobilisations	- 276 848	- 287 808
Cessions d'immobilisations	1 273	2 608
Variation des prêts et avances consentis	5 276	- 2 250
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 270 298</b>	<b>- 287 450</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 587 165	- 528 448
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	- 120 009	- 36 363
Augmentation de capital		4 484
Remboursements d'emprunts	- 333 862	- 275 913
Variation des Comptes courants d'associés	- 36 362	31 876
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 1 077 399</b>	<b>- 804 364</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>- 16 097</b>	<b>409 567</b>
Trésorerie nette ouverture (y compris placements)	2 023 626	1 614 059
Trésorerie nette clôture (y compris placements)	2 007 529	2 023 626

## NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 1) CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE

Les sociétés du Groupe MARSA MAROC sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023. Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire le 06 mars 2024.

### 2) CONFORMITÉ AUX NORMES COMPTABLES

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe MARSA MAROC sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

### 3) MONNAIE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

### 4) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action présenté au compte de résultat est le rapport entre le résultat net part du Groupe de l'exercice et le nombre d'actions de l'exercice.

## 4. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidés	Résultat consolidé part du groupe	Interets minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2022</b>	<b>733 956</b>	<b>-</b>	<b>559 395</b>	<b>666 363</b>	<b>341 791</b>	<b>2 301 505</b>
<b>Augmentation du capital</b>					<b>4 484</b>	<b>4 484</b>
Affectation résultat			666 363	-666 363		-
<b>Dividendes</b>			<b>-528 448</b>		<b>-36 363</b>	<b>-564 811</b>
Résultat net de l'exercice				816 793	127 489	944 282
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>733 956</b>	<b>-</b>	<b>697 310</b>	<b>816 793</b>	<b>437 401</b>	<b>2 685 460</b>
	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidés	Résultat consolidé part du groupe	Interets minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2023</b>	<b>733.956</b>	<b>-</b>	<b>697 310</b>	<b>816 793</b>	<b>437 401</b>	<b>2 685 460</b>
<b>Augmentation du capital</b>						
Affectation résultat			816 793	-816 793		
<b>Dividendes</b>			<b>-587 165</b>		<b>-120 009</b>	<b>-707 174</b>
Résultat net de l'exercice				852 234	152 754	1 004 988
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>733.956</b>	<b>0</b>	<b>926 938</b>	<b>852 234</b>	<b>470 146</b>	<b>2 983 274</b>

## NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société Tanger alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Filiales	Décembre 2023			Décembre 2022		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50(*)	50(*)	Globale	50(*)	50(*)	Globale
TC3PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

(\*) 50% plus une action

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés.

EN KDH	31/12/2023	31/12/2022
<b>Brevets marques droits et valeurs similaires</b>		
TC3PC	997 116	1 045 946
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		
Marsa Maroc	46 342	24 382
TC3PC	207	36
SMA	96	96
Tanger alliance	13 036	16 646
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 056 798</b>	<b>1 087 106</b>

## NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés.

EN KDH	31/12/2023	31/12/2022
<b>Terrains</b>		
Marsa Maroc	78 570	78 587
<b>Constructions</b>		
Marsa Maroc	387 732	386 748
TC3PC	179 362	188 040
SMA	6 797	6 185
Tanger alliance	444 162	457 102
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>		
Marsa Maroc	494 306	543 116
TC3PC	247 403	294 823
SMA	113 937	130 310
Tanger alliance	963 719	1 049 456
<b>Matériel de transport</b>		
Marsa Maroc	161	176
TC3PC	-	-
<b>Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers</b>		
Marsa Maroc	33 260	28 868
TC3PC	3 676	979
SMA	4 121	3 174
Tanger alliance	11 495	10 342
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
Marsa Maroc	1 033	1 059
immobilisations corporelles en cours	118 677	62 492
<b>Total des immobilisations corporelles Nettes</b>	<b>3 088 412</b>	<b>3 241 456</b>

## NOTE 5 : ACTIFS FINANCIERS

EN KDH	31/12/2023	31/12/2022
Prêts immobilisés	59 089	65 094
Autres créances financières	4 561	3 833
Titres de participation non consolidés	600	600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>64 251</b>	<b>69 527</b>

Au 31 décembre 2023, les autres immobilisations financières comprennent essentiellement :

- Les prêts immobilisés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 59.089 KDH constitués essentiellement des prêts accordés au personnel
- Les autres créances financières affichent un solde de 4.561 au 31 décembre 2023 comportant essentiellement des dépôts et cautionnements
- Les titres de participation non consolidés se présentent comme suit :

Participations	% capital détenu	31/12/2023	31/12/2022
MANUJORF	25%	300	300
PORTNET	5.3%	600	600
SCI NIHAM	25%	5 815	5 815
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>6 715</b>	<b>6 715</b>
Provision sur titres Niham		-5 815	-5 815
Provision sur titres MANUJORF		-300	-300
<b>Total valeurs nettes</b>		<b>600</b>	<b>600</b>

## NOTE 6 : VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé actif a augmenté de 49 829 KDH par rapport à 2022 cette augmentation est principalement due à la revalorisation de l'impôt sur les sociétés suivant les nouvelles dispositions de la loi de finances.

EN KDH	31/12/2022	comptabilisé en résultat	31/12/2023
Non-valeurs	23 205	25 675	48 880
Amortissement dérogatoire	-45 717	4 507	-41 210
Déficits fiscaux reportables	1 281	1 965	3 246
Différences temporaires	564 901	15 369	580 269
Revalorisation ID	16 724	1 956	18 679
Autres	-1 359	357	-1 002
<b>Impôts différés</b>	<b>559 034</b>	<b>49 829</b>	<b>608 863</b>

## NOTE 7 : STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP).

Les stocks au 31 décembre 2023 sont constitués principalement par :

EN KDH	31/12/2023	31/12/2022
Carburant	5 799	7 880
Pièces de rechanges	90 124	73 407
Produits en cours	19 804	19 804
Autres	13 431	14 829
<b>Stocks</b>	<b>129 157</b>	<b>115 920</b>

Les autres produits en stock représentent principalement les fournitures de bureau et les vêtements de travail.

## NOTE 8 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

A fin décembre 2023, le montant des créances du Groupe Marsa Maroc, hors créances intragroupes s'élève à 599.157 KDH contre 597.055 KDH à fin décembre 2022.

La répartition de ces créances se présente comme suit :

EN KDH	31/12/2023	31/12/2022
Marsa Maroc	316 163	355 139
TC3PC	80 929	69 147
SMA	35 552	58 933
Tanger alliance	166 513	113 835
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>599 157</b>	<b>597 055</b>

Toutes les créances qui dépassent une année, sont totalement provisionnées pour l'ensemble du groupe Marsa Maroc.

## NOTE 9 : AUTRES CRÉANCES

Le détail des autres créances se présente comme suit :

EN KDH	31/12/2023	31/12/2022
Fournis débiteurs, avances et acomptes	6 839	12 431
Personnel	890	911
Etat	282 515	323 610
Autres débiteurs	18 183	15 137
Comptes de régularisations actif	28 186	14 038
<b>Total</b>	<b>336 613</b>	<b>366 127</b>

## NOTE 10 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

La trésorerie et équivalents de trésorerie ont enregistré une baisse de 16 millions de dirhams détaillée comme suit :

EN KMAD	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie	263 611	904 492
Équivalents de trésorerie	1 743 918	1 119 134
<b>Total trésorerie et équivalents</b>	<b>2 007 529</b>	<b>2 023 626</b>

Les flux de trésorerie consolidés du groupe Marsa Maroc au titre de l'année 2023 se présentent comme suit :

EN KMAD	Déc-23	Déc-22	Variation
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation (1)	624 426	936 567	- 312 141
Flux nets de trésorerie affectés aux activités	- 270 298	- 287 450	17 151
<b>Total des flux de trésorerie (1)+(2)+(3)</b>	<b>- 370 225</b>	<b>- 239 550</b>	<b>- 130 675</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période	- 16 097	409 567	- 425 665
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période	2 023 626	1 614 059	409 567
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 007 529</b>	<b>2 023 626</b>	<b>- 16 097</b>

## NOTE 11 : PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

EN KMAD	2023	2022
Provisions avantages sociaux	184 059	184 059
Provisions pour risques	175 270	179 174
Provisions pour grosses réparations	1 479 303	1 428 527
<b>TOTAL</b>	<b>1 838 633</b>	<b>1 791 759</b>

## NOTE 12 : ENDETTEMENT NET

EN KMAD	2023	2022
Emprunt obligataire	770 000	980 000
Project finance	1 261 912	1 385 774
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>2 031 912</b>	<b>2 365 774</b>
Trésorerie	263 611	904 492
Equivalents trésorerie	1 743 918	1 119 134
<b>Endettement net</b>	<b>24 383</b>	<b>342 148</b>

L'endettement net du groupe à fin décembre 2023 est de 24 MDH (-318 MDH par rapport à 2022), composé de ce qui suit :

- 2 032 MDH de dettes de financement (dont 1 096,9 MDH Project finance de Tanger Alliance, 770 MDH emprunt obligataire TC3PC et 165 MDH Project finance SMA),
- 2 008 MDH de disponibilités (dont 1 744 MDH de TVP).

## NOTE 13 : DETTES D'EXPLOITATION

EN KMAD	2023	2022
Fournisseurs et comptes rattachés	385 806	606 792
Compte de régularisation	3 719	7 944
Autres dettes d'exploitation	647 437	602 123
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 962</b>	<b>1 216 859</b>

A fin décembre 2023 le montant des dettes de Marsa Maroc est de 1 037 MDH contre 1 217 MDH enregistré en décembre 2022, soit une baisse de 15%.

La répartition des dettes fournisseurs se présente comme suit :

EN KMAD	31/12/2023	31/12/2022
Marsa Maroc	198 550	215 522
TC3PC	54 454	52 729
SMA	45 665	47 210
Tanger alliance	87 137	291 331
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>385 806</b>	<b>606 792</b>

Le détail des autres dettes d'exploitation se présente comme suit :

EN KMAD	31/12/2023	31/12/2022
Clients créditeurs, avances et acomptes	82 743	32 320
Personnel	87 624	55 563
Organismes sociaux	43 810	24 675
Etat	235 878	249 704
Comptes d'associés	3	36 366
Autres créanciers	194 863	183 901
Comptes de régularisation passif	3 719	7 944
Autres provisions pour risques et charges	2 515	19 594
<b>Total</b>	<b>651 156</b>	<b>610 067</b>

## NOTE 14 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé à fin décembre 2023 est en hausse de 9% par rapport à 2022 pour s'établir à 4 320 MDH. Tableau de ventilation par société :

(En MMAD)	Réal 2023	Réal 2022	Variation R2023 / R2022	
			En Val	En %
Marsa Maroc	2 347	2 251	96	4%
TC3PC	744	649	95	15%
SMA	189	194	-5	-3%
Tanger Alliance	1 040	855	185	22%
<i>Dont ventes intragroupe</i>	115	109	6	6%
<b>Groupe Marsa Maroc</b>	<b>4 320</b>	<b>3 949</b>	<b>371</b>	<b>9%</b>

## NOTE 15 : ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés et autres charges externes ont enregistré une baisse de 1% pour 1 MDH par rapport à 2022. Cette variation est expliquée principalement par :

La hausse du trafic traité en 2023 de 13% pour 6.5 millions de tonnes

EN KMAD	31/12/2023	31/12/2022
Achats consommés de matières et fournitures		
Marsa Maroc	239 889	250 144
TC3PC	149 548	140 421
SMA	29 976	25 823
Tanger alliance	140 342	116 996
Autres charges externes		
Marsa Maroc	352 845	323 054
TC3PC	171 364	168 198
SMA	84 384	82 809
Tanger alliance	349 538	294 233
Dont charges intragroupe	-114 826	-109 393
<b>Achats et autres charges externes</b>	<b>1 403 060</b>	<b>1 292 285</b>

## NOTE 16 : CHARGES DU PERSONNEL

EN KMAD	31/12/2023	31/12/2022
Marsa Maroc	681 548	644 515
TC3PC	39 973	33 168
SMA	32 795	33 352
Tanger alliance	57 942	41 407
Effectif	2 323	2 415
<b>Charges du personnel</b>	<b>812 258</b>	<b>752 442</b>

Les charges du personnel sont passées de 752 MDH à 812 MDH enregistrant une hausse de 60 MDH.

## NOTE 17 : IMPÔTS

EN KMAD	2023	2022
Impôts sur les sociétés	372 356	326 707
Impôts différés	- 49 829	- 23 186
<b>Total</b>	<b>322 527</b>	<b>303 521</b>

Le niveau global des impôts a augmenté de 6 % entre 2022 et 2023 expliqué par la hausse des performances du groupe.

## NOTE 18 : DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce poste pour les exercices clos au 31 décembre 2023

EN KMAD	2023	2022
Dotations nettes d'amortissements	484 635	481 384
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	88 652	104 443
<b>Total</b>	<b>573 287</b>	<b>585 828</b>

Les dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions s'établissent 573 millions de dirhams à fin décembre 2023, contre 585 millions de dirhams à fin décembre 2022. Cette variation est due à la mise ne service de nouveaux équipements.

## NOTE 19 : RÉSULTAT FINANCIER

EN KMAD	2023	2022
Intérêts de placements nets	-28 502	-69 609
Gains de change	-8 658	6 855
Autres	-11	-37
<b>Total</b>	<b>-37 170</b>	<b>-62 791</b>

Le résultat financier consolidé est de -37 MDH contre -63 MDH en 2022. Cette variation s'explique principalement par la hausse des produits de placements.

## NOTE 20 : INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires reflètent les droits des actionnaires autres que MARSÀ MAROC sur les résultats des sociétés SMA et Tanger Alliance.

EN KMAD	2023	2022
Intérêts minoritaires	152 754	127 489

## NOTE 21 : RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat par action est passé de 11,13 MAD au 31 décembre 2022 à 11,61 MAD à fin 2023.

EN KMAD	2023	2022
Résultat net, part du Groupe	852 234	816 793
Nombre d'actions (en millions)	73 396	73 396
Résultat par action (en MAD)	11,61	11,13

## ► RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires de la société

**Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)**

175, Bd Mohamed Zerktouni - 20100

Casablanca

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèse consolidés du Groupe SODEP Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS (SODEP) et de ses filiales (Groupe SODEP), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.983.274 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.004.988.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe SODEP au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autre point**

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2023. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

## Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé identifiée	Notre réponse
<p><b>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</b></p> <p>Au 31 décembre 2023, les provisions pour grosses réparations de la société SODEP S.A sont enregistrées au bilan pour une valeur de KMAD 1.408.608, soit 18% du montant total du passif.</p> <p>La société calcule la provision pour grosses réparations sur l'ensemble des biens de retour entrant dans le périmètre de la concession à travers l'estimation de la dépréciation individuelle de chaque bien en détaillant la dépréciation subie par chacune de ces composantes et en considérant pour chacune d'elles, son âge et sa durée de vie économique.</p> <p>Cette méthode est basée sur une étude externe portant sur l'inventaire physique de l'ensemble des biens de retour et l'évaluation financière de ces biens.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant:</p> <p>L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ;</p> <p>La fixation des fréquences des réparations ;</p> <p>Le budget réservé aux opérations de grosse réparation.</p> <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 avril 2024

#### Les Commissaires aux Comptes

##### FIDAROC GRANT THORNTON

  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
7 Bd. Dr. El Hadj Mohamed  
Casablanca  
Tél : 05 22 64 43 00 - Fax : 05 22 29 66 70

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

##### MAZARS AUDIT ET CONSEIL

  
MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
76, Bd Abdoumouhoun  
Résidence/Koutoubia, 7<sup>ème</sup> Etage  
Casablanca - Maroc  
Tél. : +212 522 423 423  
www.mazars.ma

**Abdou DIOP**  
Associé

## ➤ ETATS FINANCIERS SOCIAUX DE SODEP S.A

### BILAN (ACTIF)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	ACTIF	BRUT	EXERCICE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET 31/12/2023	EXERCICE PRECEDENT NET 31/12/2022
ACTIF IMMOBILIER	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>243.850.550,72</b>	<b>99.546.063,38</b>	<b>144.304.487,34</b>	<b>58.451.267,18</b>
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>168.770.775,72</b>	<b>122.428.334,38</b>	<b>46.342.441,34</b>	<b>24.382.331,09</b>
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	168.770.775,72	122.428.334,38	46.342.441,34	24.382.331,09
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>4.578.793.008,42</b>	<b>3.476.437.370,12</b>	<b>1.102.355.638,30</b>	<b>1.092.191.945,71</b>
	Terrains	95.532.936,92	16.962.235,81	78.570.701,11	78.587.057,11
	Constructions	1.046.308.059,51	658.575.566,10	387.732.493,41	386.747.613,68
	Installations techniques, matériel et outillage	3.129.258.010,08	2.634.952.153,22	494.305.856,86	543.116.005,08
	Matériel de transport	18.056.569,63	17.895.686,33	160.883,30	175.510,30
	Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	177.597.719,05	144.337.425,57	33.260.293,48	28.867.746,76
	Autres immobilisations corporelles	4.747.333,86	3.714.303,09	1.033.030,77	1.059.417,01
	Immobilisations corporelles en cours	107.292.379,37		107.292.379,37	53.638.595,77
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>1.353.245.425,15</b>	<b>9.632.229,46</b>	<b>1.343.613.195,69</b>	<b>1.349.347.446,46</b>
	Prêts immobilisés	59.307.802,14	2.517.329,46	56.790.472,68	63.271.439,45
	Autres créances financières	2.441.023,01	1.000.000,00	1.441.023,01	694.307,01
	Titres de participation	1.291.496.600,00	6.114.900,00	1.285.381.700,00	1.285.381.700,00
	<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>6.344.659.760,01</b>	<b>3.708.043.997,34</b>	<b>2.636.615.762,67</b>	<b>2.524.372.990,44</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS (F)</b>	<b>162.399.287,29</b>	<b>56.520.041,38</b>	<b>105.879.245,91</b>	<b>96.510.280,70</b>
	* Matières et fournitures consommables	142.595.026,79	56.520.041,38	86.074.985,41	76.706.020,20
	* Produits en cours	19.804.260,50		19.804.260,50	19.804.260,50
	* Produits finis	-	-	-	-
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>597.334.993,11</b>	<b>123.450.646,46</b>	<b>473.884.346,65</b>	<b>630.208.426,62</b>
	* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	630.195,96	-	630.195,96	367.859,64
	* Clients et comptes rattachés	442.690.516,76	97.363.590,88	345.326.925,88	410.862.754,06
	* Personnel	873.041,23	-	873.041,23	875.421,23
	* Etat	30.241.566,48	-	30.241.566,48	35.935.270,50
	* Comptes d'associés	0,00		0,00	0,00
	* Autres débiteurs	43.356.795,42	26.087.055,58	17.269.739,84	50.284.304,22
* Comptes de régularisation actif	79.542.877,26		79.542.877,26	131.882.816,97	
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>985.312.017,83</b>		<b>985.312.017,83</b>	<b>905.173.686,53</b>	
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)</b>	<b>42.067,66</b>		<b>42.067,66</b>	<b>1.053.453,95</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1.745.088.365,89</b>	<b>179.970.687,84</b>	<b>1.565.117.678,05</b>	<b>1.632.945.847,80</b>	
TRESORERIE	<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>174.269.333,29</b>	<b>122.120,40</b>	<b>174.147.212,89</b>	<b>100.751.223,53</b>
	* Chèques et valeurs à encaisser	12.072.074,85	122.120,40	11.949.954,45	2.519.686,45
	* Banques, TG et CP	161.965.558,80	-	161.965.558,80	97.945.730,89
	* Caisse, régies d'avances et accreditifs	231.699,64	-	231.699,64	285.806,19
	<b>TOTAL III</b>	<b>174.269.333,29</b>	<b>122.120,40</b>	<b>174.147.212,89</b>	<b>100.751.223,53</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>8.264.017.459,19</b>	<b>3.888.136.805,58</b>	<b>4.375.880.653,61</b>	<b>4.258.070.061,77</b>	

\* (HT) : Hors trésorerie

## BILAN (PASSIF)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1.780.830.216,15</b>	<b>1.639.492.365,93</b>
* Capital social ou personnel (1)	733.956.000,00	733.956.000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	73.395.600,00	73.395.600,00
* Autres réserves (2)	206.331.958,64	206.331.958,64
* Report à nouveau	38.644.007,29	1.780.166,52
* Résultats nets en instance d'affectation (2)		0,00
* Résultat net de l'exercice (2)	728.502.650,22	624.028.640,77
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>1.780.830.216,15</b>	<b>1.639.492.365,93</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>144.653.239,86</b>	<b>164.599.038,26</b>
* Subvention d'investissement	3.130.000,00	4.382.000,00
* Provisions réglementées	141.523.239,86	160.217.038,26
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
* Emprunts obligatoires		
* Autres dettes de financement		
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>1.713.023.553,29</b>	<b>1.684.348.331,89</b>
* Provisions pour risques	118.046.736,66	134.292.361,11
* Provisions pour charges	1.594.976.816,63	1.550.055.970,78
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
* Diminution des dettes de financement		
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>3.638.507.009,30</b>	<b>3.488.439.736,08</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>737.142.939,77</b>	<b>768.067.988,79</b>
* Fournisseurs et comptes rattachés	198.550.100,63	214.491.472,79
* Clients créditeurs, avances et acomptes	24.684.336,56	24.371.588,82
* Personnel	79.256.559,83	49.105.115,97
* Organismes sociaux	36.438.483,19	20.020.244,28
* Etat	189.313.857,94	191.216.871,23
* Comptes d'associés	3.233,42	3.004,62
* Autres créanciers	145.939.586,08	146.166.987,65
* Comptes de régularisation passif	62.956.782,12	122.692.703,43
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>42.067,66</b>	<b>1.053.453,95</b>
<b>Ecart de conversion Passif (H)</b>	<b>188.636,88</b>	<b>508.882,95</b>
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>	<b>737.373.644,31</b>	<b>769.630.325,69</b>
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	-	-
* Banques (soldes créditeurs)		
<b>TOTAL III</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>4.375.880.653,61</b>	<b>4.258.070.061,77</b>

- (1) Capital personnel débiteur  
(2) Bénéficiaire (+) Déficitaires (-)  
(3) HT : Hors trésorerie

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
	PROPRES A L'EXERCICE A	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS B	31/12/2023 C = A + B	PRECEDENT 31/12/2022 D
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2.494.132.713,01</b>	<b>0,00</b>	<b>2.494.132.713,01</b>	<b>2.420.851.295,17</b>
* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	2.456.762.838,95		2.456.762.838,95	2.357.077.912,35
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	37.369.874,06		37.369.874,06	63.773.382,82
<b>TOTAL I</b>	<b>2.494.132.713,01</b>	<b>0,00</b>	<b>2.494.132.713,01</b>	<b>2.420.851.295,17</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1.553.680.467,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1.553.680.467,11</b>	<b>1.526.677.840,00</b>
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	230.618.871,81		230.618.871,81	232.210.811,88
* Autres charges externes	326.245.786,67		326.245.786,67	304.548.910,63
* Impôts et taxes	19.257.219,87		19.257.219,87	18.874.886,70
* Charges de personnel	681.548.366,04		681.548.366,04	643.952.721,22
* Autres charges d'exploitation	100.000,00		100.000,00	0,00
* Dotations d'exploitation	295.910.222,72		295.910.222,72	327.090.509,57
<b>TOTAL II</b>	<b>1.553.680.467,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1.553.680.467,11</b>	<b>1.526.677.840,00</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>940.452.245,90</b>	<b>0,00</b>	<b>940.452.245,90</b>	<b>894.173.455,17</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>155.669.975,33</b>	<b>0,00</b>	<b>155.669.975,33</b>	<b>51.419.031,93</b>
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	120.009.457,77		120.009.457,77	36.362.741,56
* Gains de change	2.204.830,61		2.204.830,61	4.081.604,42
* Intérêts et autres produits financiers	31.999.127,16		31.999.127,16	10.803.406,82
* Reprises financières : transferts de charges	1.456.559,79		1.456.559,79	171.279,13
<b>TOTAL IV</b>	<b>155.669.975,33</b>	<b>0,00</b>	<b>155.669.975,33</b>	<b>51.419.031,93</b>
<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3.094.629,45</b>	<b>0,00</b>	<b>3.094.629,45</b>	<b>1.903.427,82</b>
* Charges d'intérêts	354.989,18		354.989,18	375.479,77
* Pertes de change	2.283.312,01		2.283.312,01	300.094,78
* Autres charges financières	11.154,76		11.154,76	33.280,47
* Dotations financières	445.173,50		445.173,50	1.194.572,80
<b>TOTAL V</b>	<b>3.094.629,45</b>	<b>0,00</b>	<b>3.094.629,45</b>	<b>1.903.427,82</b>
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>152.575.345,88</b>	<b>0,00</b>	<b>152.575.345,88</b>	<b>49.515.604,11</b>
<b>VII RESULTAT COURANT (III - VI)</b>	<b>1.093.027.591,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1.093.027.591,78</b>	<b>943.689.059,28</b>
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>152.193.704,36</b>	<b>0,00</b>	<b>152.193.704,36</b>	<b>105.705.100,64</b>
* Produits des cessions d'immobilisations	1.273.405,26		1.273.405,26	2.267.028,68
* Reprises sur subvention d'investissement	1.252.000,00		1.252.000,00	1.252.000,00
* Autres produits non courants	97.699.456,05		97.699.456,05	69.132.393,95
* Reprises non courantes : transferts de charges	51.968.843,05		51.968.843,05	33.053.678,01
<b>TOTAL VIII</b>	<b>152.193.704,36</b>	<b>0,00</b>	<b>152.193.704,36</b>	<b>105.705.100,64</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>	<b>219.627.864,92</b>	<b>0,00</b>	<b>219.627.864,92</b>	<b>145.377.257,15</b>
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	36.306,54		36.306,54	333.313,70
* Autres charges non courantes	192.026.554,46		192.026.554,46	125.501.305,13
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	27.565.003,92		27.565.003,92	19.542.638,32
<b>TOTAL IX</b>	<b>219.627.864,92</b>	<b>0,00</b>	<b>219.627.864,92</b>	<b>145.377.257,15</b>
<b>X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>	<b>-67.434.160,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-67.434.160,56</b>	<b>-39.672.156,51</b>
<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)</b>	<b>1.025.593.431,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1.025.593.431,22</b>	<b>904.016.902,77</b>
<b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)</b>	<b>297.090.781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297.090.781,00</b>	<b>279.988.262,00</b>
<b>XIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>	<b>728.502.650,22</b>	<b>0,00</b>	<b>728.502.650,22</b>	<b>624.028.640,77</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>	<b>2.801.996.392,70</b>	<b>-</b>	<b>2.801.996.392,70</b>	<b>2.577.975.427,74</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>	<b>2.073.493.742,48</b>	<b>-</b>	<b>2.073.493.742,48</b>	<b>1.953.946.786,97</b>
<b>XVI RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>728.502.650,22</b>	<b>-</b>	<b>728.502.650,22</b>	<b>624.028.640,77</b>

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

I TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)			TOTAUX DE L'EXERCICE 2023	TOTAUX DE L'EXERCICE 2022
<b>I</b>	<b>+</b>	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (1+2+3)</b>	<b>2.456.762.838,95</b>	<b>2.357.077.912,35</b>
1		Ventes de biens et services produits	2.456.762.838,95	2.357.077.912,35
2		Variation stocks de produits		
3		Immob produits par l'entreprise pour elle-même		
<b>II</b>	<b>-</b>	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (4+5)</b>	<b>556.864.658,48</b>	<b>536.759.722,51</b>
4		Achats consommés de matières et fournitures	230.618.871,81	232.210.811,88
5		Autres charges externes	326.245.786,67	304.548.910,63
<b>III</b>	<b>=</b>	<b>VALEUR AJOUTEE (I - II)</b>	<b>1.899.898.180,47</b>	<b>1.820.318.189,84</b>
6	<b>+</b>	Subventions d'exploitation		
7	<b>-</b>	Impôts & taxes	19.257.219,87	18.874.886,70
8	<b>-</b>	Charges de personnel	681.548.366,04	643.952.721,22
<b>IV</b>	<b>=</b>	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>1.199.092.594,56</b>	<b>1.157.490.581,92</b>
9	<b>+</b>	Autres produits d'exploitation		
10	<b>-</b>	Autres charges d'exploitation	100.000,00	
11	<b>+</b>	Reprises d'exploitation : transferts de charges	37.369.874,06	63.773.382,82
12	<b>-</b>	Dotations d'exploitation	295.910.222,72	327.090.509,57
<b>V</b>	<b>=</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>940.452.245,90</b>	<b>894.173.455,17</b>
<b>VI</b>	<b>+ -</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>152.575.345,88</b>	<b>49.515.604,11</b>
<b>VII</b>	<b>=</b>	<b>RESULTAT COURANT (+ OU -)</b>	<b>1.093.027.591,78</b>	<b>943.689.059,28</b>
<b>VIII</b>	<b>+ -</b>	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-67.434.160,56</b>	<b>-39.672.156,51</b>
13	<b>-</b>	Impôts sur les résultats	297.090.781,00	279.988.262,00
<b>IX</b>	<b>=</b>	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>728.502.650,22</b>	<b>624.028.640,77</b>
<b>II CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT</b>				
1		Résultat net de l'exercice	728.502.650,22	624.028.640,77
2	<b>+</b>	Dotations d'exploitation (1)	312.516.380,52	318.288.605,81
3	<b>+</b>	Dotations financières (1)	0,00	4.166,96
4	<b>+</b>	Dotations non courantes (1)	7.565.003,92	19.542.638,32
5	<b>-</b>	Reprises d'exploitation (2)	26.872.331,19	50.702.149,03
6	<b>-</b>	Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	<b>-</b>	Reprises non courantes (2) (3)	53.220.843,05	34.305.678,01
8	<b>-</b>	Produits des cessions d'immobilisation	1.273.405,26	2.267.028,68
9	<b>+</b>	Valeurs nettes d'amortis des immobilisations cédées	36.306,54	333.313,70
<b>I</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)</b>	<b>967.253.761,70</b>	<b>874.922.509,84</b>
10		Distribution de bénéfices	587.164.800,00	528.448.320,00
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>380.088.961,70</b>	<b>346.474.189,84</b>

- (1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'EBE

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

(PLACEMENT DES FONDS INTÉGRÉ AU NIVEAU DE L'ACTIF CIRCULANT)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

M A S S E S	EXERCICE 31/12/2023 (a)	EXERCICE 31/12/2022 (b)	VARIATIONS (a - b)	
			EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
Financement Permanent	3.638.507.009,30	3.488.439.736,08		150.067.273,22
Moins actif immobilisé	2.636.615.762,67	2.524.372.990,44	112.242.772,23	
<b>= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)</b>	<b>1.001.891.246,63</b>	<b>964.066.745,64</b>		<b>37.824.500,99</b>
Actif Circulant	1.565.117.678,05	1.632.945.847,80		67.828.169,75
Moins passif circulant	737.373.644,31	769.630.325,69	32.256.681,38	
<b>= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)</b>	<b>827.744.033,74</b>	<b>863.315.522,11</b>		<b>35.571.488,37</b>
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B</b>	<b>174.147.212,89</b>	<b>100.751.223,53</b>	<b>73.395.989,36</b>	
M A S S E S	EXERCICE - 2023		EXERCICE PRECEDENT - 2022	
	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)
<b>I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>		<b>387.870.525,47</b>		<b>349.847.513,55</b>
<b>* AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>380.088.961,70</b>		<b>346.474.189,84</b>
- Capacité d'autofinancement		967.253.761,70		874.922.509,84
- Distribution de bénéfices		587.164.800,00		528.448.320,00
<b>* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>7.781.563,77</b>		<b>3.373.323,71</b>
- Cessions d'immobilisation incorporelles				
- Cessions d'immobilisation corporelles		1.273.405,26		2.267.028,68
- Récupérations sur créances immobilisées		5.734.250,77		
- Retrait d'immobilisations corporelles		773.907,74		1.106.295,03
<b>* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
- Augmentations de capital, apports				
- Subventions d'investissement				
<b>* AUTRES RESSOURCES</b>				
<b>* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)</b> (nettes de primes de remboursement)				
<b>TOTAL I : RESSOURCES STABLES</b>		<b>387.870.525,47</b>		<b>349.847.513,55</b>
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>	<b>350.046.024,49</b>		<b>282.793.684,99</b>	
<b>* ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>227.594.269,49</b>		<b>252.388.560,52</b>	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	19.428.843,00		5.305.573,01	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	208.165.426,49		239.579.707,34	
* Acquisitions d'immobilisations financières	-		4.670.666,96	
* Augmentation des créances immobilisées	-		2.832.613,21	
<b>* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) (*)</b>				
<b>* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>122.451.755,00</b>		<b>30.405.124,47</b>	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)</b>	<b>350.046.024,49</b>		<b>282.793.684,99</b>	
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)</b>	<b>0,00</b>	<b>35.571.488,37</b>	<b>50.777.893,05</b>	<b>-</b>
<b>IV VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>73.395.989,36</b>	<b>0,00</b>	<b>16.275.935,52</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>423.442.013,85</b>	<b>423.442.013,85</b>	<b>349.847.513,56</b>	<b>349.847.513,56</b>

## ÉTAT DES DÉROGATIONS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE. LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	
II - DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	
III - DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESES	NEANT	

## ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE. LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - CHANGEMENTS AFFECTANTS LES METHODES D'EVALUATION:	NEANT	
II - CHANGEMENTS AFFECTANTS LES REGLES DE PRESENTATION	NEANT	NEANT

## DETAIL DES NON - VALEURS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE PRINCIPAL	INTITULÉ	MONTANT
<b>211</b>	<b>FRAIS PRELIMINAIRES</b>	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalable au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
<b>212</b>	<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>243.850.550,72</b>
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
<b>2125</b>	<b>Frais d'émission des emprunts</b>	
<b>2128</b>	<b>Autres charges à répartir</b>	<b>243.850.550,72</b>
<b>213</b>	<b>PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	
2130	Primes de remboursements des obligations	
<b>TOTAL</b>		<b>243.850.550,72</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

### AUTRES QUE FINANCIÈRES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	DIMINUTION RETRAIT	VIREMENT	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>138.008.025,64</b>	<b>122.451.755,00</b>	<b>13.417.773,65</b>	<b>0,00</b>	<b>30.027.003,57</b>	<b>0,00</b>	<b>243.850.550,72</b>
Frais préliminaires							
Charges à répartir sur plusieurs exercices	138.008.025,64	122.451.755,00	13.417.773,65	0,00	30.027.003,57	0,00	243.850.550,72
Primes de remboursement obligations							
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>149.341.932,72</b>	<b>19.428.843,00</b>	<b>4.378.785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4.378.785,00</b>	<b>168.770.775,72</b>
Immobilisation en recherche et développement							
Brevets, marques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	149.341.932,72	19.428.843,00	4.378.785,00			4.378.785,00	168.770.775,72
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4.395.147.406,61</b>	<b>208.165.426,49</b>	<b>61.466.342,56</b>	<b>10.328.143,28</b>	<b>773.907,75</b>	<b>74.884.116,21</b>	<b>4.578.793.008,42</b>
Terrains 231							
Terrains 231	95.532.936,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95.532.936,92
Constructions 232							
Constructions 232	1.017.751.911,72	6.903.139,19	21.653.008,60	0,00	0,00	0,00	1.046.308.059,51
Installations techniques, matériel et outillage 233							
Installations techniques, matériel et outillage 233	3.040.689.851,58	58.780.828,13	39.813.333,96	8.742.295,84	763.707,75	520.000,00	3.129.258.010,08
Matériel de transport 234							
Matériel de transport 234	18.027.069,63	29.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18.056.569,63
Moblier, Matériel de Bureau & Aménagements 235							
Mobilier, Matériel de Bureau & Aménagements 235	164.952.056,44	14.217.426,86	0,00	1.571.764,25	0,00	0,00	177.597.719,05
Autres immobilisations corporelles 238							
Autres immobilisations corporelles 238	4.554.984,55	206.432,50	0,00	14.083,19	0,00	0,00	4.747.333,86
Immobilisations corporelles en cours 239							
Immobilisations corporelles en cours 239	53.638.595,77	128.028.099,81	0,00	0,00	10.200,00	74.364.116,21	107.292.379,37

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE	CUMUL DEBUT EXERCICE 1	DOTATION DE L'EXERCICE 2	AMORTISSEMENT SUR IMMOBILISATIONS SORTIES		CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE 6 = 1+2+3+4+5
			RETRAIT 4	CESSION 5	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>79.556.758,46</b>	<b>50.016.308,49</b>	<b>30.027.003,57</b>	<b>0,00</b>	<b>99.546.063,38</b>
Frais préliminaires					
Charges à répartir sur plusieurs exercices	79.556.758,46	50.016.308,49	30.027.003,57	0,00	99.546.063,38
Primes de remboursement obligations					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>124.959.601,63</b>	<b>4.575.059,85</b>	<b>7.106.327,10</b>	<b>0,00</b>	<b>122.428.334,38</b>
Immobilisation en recherche et développement					
Brevets, marques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	124.959.601,63	4.575.059,85	7.106.327,10		122.428.334,38
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3.286.562.509,45</b>	<b>202.377.459,59</b>	<b>18.611.071,61</b>	<b>10.284.478,76</b>	<b>3.460.044.418,67</b>
Terrains					
Terrains	552.928,36	16.356,00	0,00	0,00	569.284,36
Constructions					
Constructions	631.004.298,04	46.174.981,69	18.603.713,63	0,00	658.575.566,10
Installations techniques, matériel et					
Installations techniques, matériel et	2.497.573.846,50	146.126.734,21	7.357,98	8.741.069,51	2.634.952.153,22
Matériel de transport					
Matériel de transport	17.851.559,33	44.127,00	0,00	0,00	17.895.686,33
Moblier, matériel de bureau & aménagement					
Mobilier, matériel de bureau & aménagement	136.084.309,68	9.782.441,95	0,00	1.529.326,06	144.337.425,57
Autres immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	3.495.567,54	232.818,74	0,00	14.083,19	3.714.303,09

## TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

PORT	Montant Brut	Cumul amortissement	Valeur nette comptable	Profuit de cession	Plus value	Moins value
DEPA	422.980,69	422.980,69	0,00	234.492,06	234.492,06	0,00
DEPC	7.477.805,48	7.477.805,48	0,00	668.113,25	668.113,25	
DEPJ	41.100,00	41.100,00	0,00	2.055,00	2.055,00	0,00
DEPL	900.000,00	900.000,00	0,00	125.000,00	125.000,00	0,00
DEPM	2.228.764,86	1.454.218,91	774.514,46	26.834,95	24.045,13	-33.473,79
DEPN	6.900,00	6.900,00	0,00	345,00	345,00	0,00
DEPS	0,00	0,00	0,00	200.850,00	200.850,00	0,00
Siège	14.300,00	14.300,00	0,00	15.715,00	15.715,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>11.091.851,03</b>	<b>10.317.305,08</b>	<b>774.514,46</b>	<b>1.273.405,26</b>	<b>1.270.615,44</b>	<b>-33.473,79</b>

## TABLEAU DES TITRES ET PARTICIPATIONS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE 1	CAPITAL SOCIAL 2	PARTICIPATION AU CAPITAL % 3	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL 4	VALEUR COMPTABLE NETTE 5	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE		RESULTAT NET 8	PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE 9
						DATE DE CLÔTURE 6	SITUATION NETTE 7		
MANUJORF	MANUTENTION	1.200.000	25,00%	300.000	-	31/12/2022	197.255	- 102.744	-
NIHAM	IMMOBILIER	100.000	25%	5.814.900	-			-	-
Tanger Alliance	EXPLOITATION PORTUAIRE	620.524.000	50%	310.262.300	310.262.300	31/12/2023	924.265.543	293.630.657	120.009.457,77
PORTNET	GESTION DES DONNEES INFORMATISEES	11.326.800	5,3%	600.000	600.000	31/12/2022	156.552.296	27.451.383	
TC 3 PC	EXPLOITATION PORTUAIRE	940.300.000	100%	940.300.000	940.300.000	31/12/2023	948.091.323	146.790.253	
S.M.A	EXPLOITATION PORTUAIRE	25.460.000	51%	34.219.400	34.219.400	31/12/2023	17.430.179	- 4.970.990	
<b>TOTAL</b>		<b>1.598.910.800</b>		<b>1.291.496.600</b>	<b>1.285.381.700</b>		<b>2.046.536.596</b>	<b>462.798.560</b>	<b>120.009.457,77</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOIT	FINANCIERES	NON COURANTES	D'EXPLOIT	FINANCIERES	NON COURANTES	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	26.025.181							26.025.180,91
2 Provisions réglementées	160.217.038			7.565.003,92				141.523.239,86
3 Provisions durables pour risques et charges	1.684.348.332	55.547.552,59			26.872.331,19			1.713.023.553,29
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>1.870.590.551</b>	<b>55.547.552,59</b>	<b>-</b>	<b>7.565.003,92</b>	<b>26.872.331,19</b>	<b>-</b>	<b>26.258.802,32</b>	<b>1.880.571.974,06</b>
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	185.328.138	3.393.842,20			8.751.292,14			179.970.687,84
5 Autres provisions pour risques et charges	1.053.454		445.173,50		1.456.559,79			42.067,66
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	122.120							122.120,40
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>186.503.712</b>	<b>3.393.842,20</b>	<b>445.173,50</b>	<b>-</b>	<b>8.751.292,14</b>	<b>1.456.559,79</b>	<b>-</b>	<b>180.134.875,90</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>2.057.094.263</b>	<b>58.941.394,79</b>	<b>445.173,50</b>	<b>7.565.003,92</b>	<b>35.623.623,33</b>	<b>1.456.559,79</b>	<b>26.258.802,32</b>	<b>2.060.706.849,96</b>

## TABLEAU DES CRÉANCES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>61.748.825,15</b>	<b>45.986.737,07</b>	<b>15.762.088,08</b>	<b>61.041,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
* Prêts Immobilisés	59.307.802,14	43.545.714,06	15.762.088,08	61.041,97	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres créances financières	2.441.023,01	2.441.023,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>597.334.993,11</b>	<b>98.741.733,29</b>	<b>498.593.259,82</b>	<b>127.202.252,91</b>	<b>22.715.154,58</b>	<b>133.258.191,35</b>	<b>19.378.229,85</b>	<b>0,00</b>
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	630.195,96	0,00	630.195,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Clients et comptes rattachés	442.690.516,76	28.789.838,02	413.900.678,74	113.621.232,53	22.580.810,62	63.644.191,03	19.378.229,85	0,00
* Personnel	873.041,23	12.003,56	861.037,67	12.003,56	0,00	0,00	0,00	0,00
* Etat	30.241.566,48	117.822,35	30.123.744,13	0,00	0,00	28.955.137,14	0,00	0,00
* Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres débiteurs	43.356.795,42	9.822.069,36	33.534.726,06	13.569.016,82	134.343,96	40.578.863,18	0,00	0,00
* Comptes de régularisation actif	79.542.877,26	60.000.000,00	19.542.877,26	0,00	0,00	80.000,00	0,00	0,00

## TABLEAU DES DETTES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
* Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
* Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>737.142.939,77</b>	<b>27.742.631,52</b>	<b>709.400.308,25</b>	<b>3.834.555,45</b>	<b>31.907.080,52</b>	<b>285.797.478,03</b>	<b>1.355.435,20</b>	
* Fournisseurs et comptes rattachés	198.550.100,63	11.007.277,39	187.542.823,24	2.686.481,73	166.126,13	17.818.022,08	1.355.435,20	
* Clients créditeurs, avances et acomptes	24.684.336,56	302.007,73	24.382.328,83	0,00	0,00	2.019,53	0,00	
* Personnel	79.256.559,83	48.344,22	79.208.215,61	0,00	0,00	6.063.033,87	0,00	
* Organismes sociaux	36.438.483,19	38.153,07	36.400.330,12	167.572,41	0,00	14.878.260,73	0,00	
* Etat	189.313.857,94	824.978,25	188.488.879,69	0,00	0,00	189.862.858,83	0,00	
* Comptes d'associés	3.233,42	2.946,34	287,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Autres créanciers	145.939.586,08	15.518.924,52	130.420.661,56	980.501,31	31.740.954,39	57.173.282,99	0,00	
* Comptes de régularisation-passif	62.956.782,12	0,00	62.956.782,12	0,00	0,00	0,00	0,00	

## TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES					
	12.509.949,84	HYPOTHEQUE	CONSERVATION	HYPOTHEQUE AU PROFIT DE LA SODEP	3.275.600,11
			FONCIERE		
	3.807.358,80	NANTISSEMENT	SERVICES D'IMMATRICULATION	NANTISSEMENT AU PROFIT DE LA SODEP	1.805.952,47
	<b>16.317.308,64</b>				<b>5.081.552,58</b>

(1) Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 Warrant ; 4 Autres ; 5 (A préciser).

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel).

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

## ENGAGEMENTS FINANCIÈRES REÇUS OU DONNÉES HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions	1.691.675,00	13.324.378,67
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires.		
* Autres engagements donnés.		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1.691.675,00</b>	<b>13.324.378,67</b>
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Cautions (Clients et Fournisseurs)		
- Clients	273.747.283,00	261.896.160,80
- Fournisseurs	213.569.184,21	222.655.252,86
* Autres engagements reçus.		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>487.316.467,21</b>	<b>484.551.413,66</b>

## TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES 1	DATE DE LA 1ERE ECHEANCE 2	DUREE DU CONTRAT EN MOIS 3	VALEUR ESTIMEE DU BIEN A LA DATE DU CONTRAT 4	DUREE THEORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN 5	CUMUL DES EXERCICES PRECEDENTS DES REDEVANCES 6	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES 7	REDEVANCES RESTANT A PAYER		PRIX D'ACHAT RESIDUEL EN FIN DE CONTRAT 10	OBSERVATIONS 11
							A MOINS D'UN AN 8	A PLUS D'UN AN 9		

**NEANT**

## PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT FISCAL

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

INTITULES	MONTANT (DH)	MONTANT (DH)
<b>I. RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>728.502.650,22</b>	
- Bénéfice net 2023	728.502.650,22	
- Perte nette		
<b>II. REINTEGRATIONS FISCALES</b>	<b>464.716.116,11</b>	
1. Courantes	85.775.693,53	
2. Non Courantes	378.940.422,58	
<b>III. DEDUCTIONS FISCALES</b>		<b>264.810.085,44</b>
1. Courantes		170.242.703,60
2. Non Courantes		94.567.381,84
<b>TOTAL</b>	<b>1.193.218.766,33</b>	<b>264.810.085,44</b>
<b>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</b>	<b>928.408.680,89</b>	
<b>IV. RESULTAT BRUT FISCAL ARRONDI</b>	<b>928.408.690,00</b>	
IS	297.090.780,80	
IS arrondi	297.090.781,00	
<b>V. RESULTAT NET APRES IS</b>	<b>728.502.650,22</b>	

**DETAIL DES POSTES DU CPC**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

POSTE		EXERCICE 2023	EXERCICE PRECEDENT 2022
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
<b>711</b>	<b>Ventes de marchandises</b>		
	* Ventes de marchandises au Maroc		
	* Ventes de marchandises à l'étranger		
	* Reste du poste des ventes de marchandises		
	<b>TOTAL</b>		
<b>712</b>	<b>Ventes de biens et services</b>	<b>2.456.762.838,95</b>	<b>2.357.077.912,35</b>
	*Ventes de bien au Maroc		
	* Ventes de biens à l'étranger		
	* Ventes de services au Maroc	2.456.762.838,95	2.357.077.912,35
	*Ventes de services à l'étranger		
	*Redevances pour brevets, marques, droits		
	*Reste du poste des ventes et services produits		
	<b>TOTAL</b>	<b>2.456.762.838,95</b>	<b>2.357.077.912,35</b>
<b>713</b>	<b>Variation des stocks de produits</b>		
	*Variation des stocks de biens produits (+ ou -)		
	*Variation des stocks de services produits (+ ou -)		
	*Variation des stocks de produits en cours (+ ou -)		
	<b>TOTAL</b>		
<b>718</b>	<b>Autres produits d'exploitation</b>		
	*Jetons de présence reçus		
	*Reste du poste (produits divers)		
	<b>TOTAL</b>		
<b>719</b>	<b>Reprises d'exploitation ; transferts de charges</b>	<b>37.369.874,06</b>	<b>63.773.382,82</b>
	*Reprises	35.623.623,33	62.399.187,94
	*Transferts de charges	1.746.250,73	1.374.194,88
	<b>TOTAL</b>	<b>37.369.874,06</b>	<b>63.773.382,82</b>
	PRODUITS FINANCIERS	1 056 798	1 087 106
<b>738</b>	<b>Intérêts et autres produits financiers</b>	<b>155.669.975,33</b>	<b>51.419.031,93</b>
	*Intérêts et produits assimilés	31.918.399,45	10.605.861,47
	*Revenus des créances rattachés à des participations	120.090.185,48	36.557.925,19
	*Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste intérêts et autres produits financiers	3.661.390,40	4.255.245,27
	<b>TOTAL</b>	<b>155.669.975,33</b>	<b>51.419.031,93</b>

**DETAIL DES POSTES DU CPC**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

POSTE		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
	CHARGES D'EXPLOITATION		
	Achats de marchandises		
	*Variation des stocks de marchandises (+ ou -)		
	<b>TOTAL</b>		
<b>612</b>	<b>Achats consommés de matières et fournitures</b>	<b>230.618.871,81</b>	<b>232.210.811,88</b>
	*Achats de matières premières		
	*Variation des stocks de matières premières (+ ou -)		
	*Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage	76.872.697,40	77.225.883,24
	*Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+ ou -)	-8.738.840,53	973.384,40
	*Achats non stockés de matières et de fournitures	32.191.109,16	34.802.636,02
	*Achats de travaux, études et prestations de services	130.293.905,78	119.208.908,22
	*Reste du poste		
	<b>TOTAL</b>	<b>230.618.871,81</b>	<b>232.210.811,88</b>
<b>613/614</b>	<b>Autres charges externes</b>	<b>326.245.786,67</b>	<b>304.548.910,63</b>
	*Locations et charges locatives	17.869.617,08	15.129.813,02
	*Redevances de crédit-bail		
	*Entretien et réparations	150.267.143,49	160.868.582,18
	*Primes d'assurances	19.267.388,64	21.121.970,86
	*Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	216.600,00	154.000,00
	*Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12.119.647,90	10.407.117,70
	*Redevances pour brevets, marques droits(Concession)	90.450.618,13	66.995.758,88
	*Transports	2.072.376,78	1.959.685,10
	*Déplacements, missions et réceptions	9.575.704,64	7.990.631,88
	* Reste du poste des autres charges externes	24.406.690,01	19.921.351,01
	<b>TOTAL</b>	<b>326.245.786,67</b>	<b>304.548.910,63</b>
<b>617</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>681.548.366,04</b>	<b>643.952.721,22</b>
	*Rémunérations du personnel	542.746.057,15	505.466.100,28
	*Charges sociales	109.748.499,30	108.976.933,56
	*Reste du poste des charges de personnel	29.053.809,59	29.509.687,38
	<b>TOTAL</b>	<b>681.548.366,04</b>	<b>643.952.721,22</b>
<b>618</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>100.000,00</b>	
	*Jetons de présence	100.000,00	
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	<b>TOTAL</b>	<b>100.000,00</b>	

CHARGES FINANCIERS			
638	Autres charges financières	11.154,76	33.280,47
	*Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières	11.154,76	33.280,47
	<b>TOTAL</b>	11.154,76	33.280,47
CHARGES NON COURANTES			
658	Autres charges non courantes	192.026.554,46	125.501.305,13
	*Pénalités sur marchés et débits		
	*Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
	*Pénalités et amendes fiscales et pénales		
	*Créances devenues irrécouvrables		
	*Reste du poste des autres charges non courantes	192.026.554,46	125.501.305,13
	<b>TOTAL</b>	192.026.554,46	125.501.305,13

## DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1 + 2 - 3 = 4)
A) T.V.A Facturée	61.078.092,11	391.617.803,95	399.507.239,24	53.188.656,82
B) T.V.A Récupérable	34.707.822,29	144.390.203,62	150.187.138,78	28.910.887,13
• sur Charges	34.587.920,09	90.970.512,14	96.862.270,33	28.696.161,90
• sur Immobilisations	119.902,20	53.419.691,48	53.324.868,45	214.725,23
C) T.V.A dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	26.370.269,82	247.227.600,33	249.320.100,46	24.277.769,69

## DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1 + 2 - 3 = 4)
A) T.V.A Facturée	61.078.092,11	391.617.803,95	399.507.239,24	53.188.656,82
B) T.V.A Récupérable	34.707.822,29	144.390.203,62	150.187.138,78	28.910.887,13
• sur Charges	34.587.920,09	90.970.512,14	96.862.270,33	28.696.161,90
• sur Immobilisations	119.902,20	53.419.691,48	53.324.868,45	214.725,23
C) T.V.A dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	26.370.269,82	247.227.600,33	249.320.100,46	24.277.769,69

## ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL : 733 956 000 DHS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOM PRENOM OU RAISON SOCIALE DES PRINCIPAUX ASSOCIES (1) 1	ADRESSE 2	NOMBRE DE TITRES		VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE 5	MONTANT DU CAPITAL		
		EXERCICE PRECEDENT 3	EXERCICE ACTUEL 4		SOUSCRIT 6	APPELE 7	LIBERE 8
TANGER MED DEV LOG	SIEGE SOCIAL RTE DE RABAT BP1144 TANGER	25.688.460	25.688.460	10			256.884.600,00
Actions MARSAMAROC inscrites AU PORTEUR		22.018.620	22.211.408	10			222.114.080,00
L'Etat marocain représenté par le Ministère de l'économie et des finances représenté par M. KHALID EL HATTAB	Rabat Chella Avenue Mohammed V Rabat	18.348.860	18.348.860	10			183.488.600,00
R C A R	Av Ennakhil Rabat-Maroc	2.446.520	2.446.520	10			24.465.200,00
C M R	163,AVENUE HASSAN II,20000 CASABLANCA	2.446.510	2.446.510	10			24.465.100,00
WAFAMAROC ASSURANCES	1,BD ABDELMOUMEN CASABLANCA	2.446.520	2.253.722	10			22.537.220,00
M.FOUAD BRINI (Président du conseil de surveillance)		10	10	10			100,00
MEHDI TAZI RIFFI (Membre du Conseil de Surveillance)		10	10	10			100,00
MME LOUBNA GHALEB ( Membre conseil de surveillance )		10	10	10			100,00
Autres		80	90	10			900,00
		<b>73.395.600</b>	<b>73.395.600</b>				<b>733.956.000</b>

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital.  
Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

## TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUS

AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER AGO du 20 Juin 2023	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
• Report à nouveau	1.780.166,52	• Réserve légale	
• Résultats nets en instance d'affectation		• Autres réserves	
• Résultat net de l'exercice	624.028.640,77	• Tantièmes	
• Prélèvements sur les réserves		• Dividendes	587.164.800,00
• Autres prélèvements		• Autres affectations	
<b>TOTAL A</b>	<b>625.808.807,29</b>	• Report à nouveau	38.644.007,29
		<b>TOTAL B</b>	<b>625.808.807,29</b>

## RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE N - 2	EXERCICE N - 1	EXERCICE N
<b>. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>			
- Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	1.670.475.889,59	1.745.640.137,01	1.781.178.968,67
1. Chiffre d'affaires hors taxes	247.227.600,33	249.320.100,46	24.277.769,69
2. Résultat avant impôts	2.204.462.310,77	2.357.077.912,35	2.456.762.838,95
3. Impôts sur les résultats	707.605.773,60	904.016.902,77	1.025.593.431,22
4. Bénéfices distribués	226.745.249,00	279.988.262,00	297.090.781,00
<b>• RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)= ( A - B )</b>			
- Résultat net par action ou part sociale	6,55	8,50	9,93
- Bénéfices distribués par action ou part sociale	8,00	7,20	8,00
<b>• PERSONNEL= ( A - B )</b>			
- Montant des salaires bruts de l'exercice	532.023.524,56	505.466.100,28	542.746.057,15
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1.815	1.759	1.680

## TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVISES COMPTABILISEES

PENDANT L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
• Financement permanent		
• Immobilisations brutes	0,00	20.619.323,78
• Rentrées sur immobilisations		
• Remboursement des dettes de financement		0,00
• Produits	84.539.105,82	0,00
• Charges( Intérêts + Honoraires)	0,00	6.844.269,52
• Crédit de trésorerie	0,00	0,00
<b>TOTAL DES ENTREES</b>	<b>84.539.105,82</b>	
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		<b>27.463.593,30</b>
<b>BALANCE DEVISES</b>		<b>57.075.512,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>84.539.105,82</b>	<b>84.539.105,82</b>

## DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

I. DATATIONS	
. Date de clôture (1) :	31 DECEMBRE 2023
. Date d'établissement des états de synthèse (2) :	01/03/2024
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	619
(2) Justification en cas de dépassement du délai règlementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	0,00
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.	
INDICATION DES EVENEMENTS	
- Favorables	
- Défavorables :	

## ETAT DETAILLE DES STOCKS

Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

STOCK	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -)
	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant Net	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant Net	
<b>I- Stocks Approvisionnement</b>							
- Biens et produits destinés à la revente en l'état :							
* Biens immeubles :							1
* Biens meubles							2
- Biens et Matériel Premières destinés aux activités de production et transformation :							
- Matières premières							3
- Produits d'Entretien	1.065.218,99	110.938,78	954.280,21	1.350.130,00	192.066,61	1.158.063,39	-284.911,01
- Pièce de Rechange	124.551.881,76	53.601.240,81	70.950.640,95	114.462.841,12	53.559.080,36	60.903.760,76	10.089.040,64
- Carburants, Lubrifiants	5.048.647,30	63.786,82	4.984.860,48	5.703.318,43	47.416,98	5.655.901,45	-654.671,13
- Petits outillages	165.171,87	104.315,11	60.856,76	153.971,36	101.820,32	52.151,04	11.200,51
- Fournitures de Bureau	5.293.076,59	1.163.204,83	4.129.871,76	5.627.289,47	1.426.122,53	4.201.166,94	-334.212,88
- Vêtements de Travail	1.850.405,47	80.055,58	1.770.349,89	1.727.645,52	97.637,04	1.630.008,48	122.759,95
* Vendus			0,00			0,00	0,00
* Autres Articles	4.620.624,81	1.396.499,45	3.224.125,36	4.830.990,29	1.726.022,15	3.104.968,14	-210.365,48

<b>Total Stock approvisionnement</b>	<b>142.595.026,79</b>	<b>56.520.041,38</b>	<b>86.074.985,41</b>	<b>133.856.186,19</b>	<b>57.150.165,99</b>	<b>76.706.020,20</b>	<b>8.738.840,60</b>	<b>10</b>
<b>II- Stock en cours Production de biens et service</b>								
- Produits en cours	19.804.260,50		19.804.260,50	19.804.260,50		19.804.260,50	0,00	11
- Etudes en cours								12
- Travaux en cours								13
- Services en cours								14
<b>Total Stock des encours</b>	<b>19.804.260,50</b>		<b>19.804.260,50</b>	<b>19.804.260,50</b>		<b>19.804.260,50</b>	<b>0,00</b>	<b>15</b>
<b>III- Stock Produits finis</b>								
<b>Total Stocks Produits et Biens finis</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18</b>
<b>IV- Stock Produits résiduels</b>	1.065.218,99	110.938,78	954.280,21	1.350.130,00	192.066,61	1.158.063,39	-284.911,01	9
Total Stocks Produits résiduels								22
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>162.399.287,29</b>	<b>56.520.041,38</b>	<b>105.879.245,91</b>	<b>153.660.446,69</b>	<b>57.150.165,99</b>	<b>96.510.280,70</b>	<b>8.738.840,60</b>	<b>23</b>

## ► RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Aux Actionnaires de la société  
**Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)**  
175, Bd Mohamed Zerktouni - 20100  
Casablanca

### **Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

#### **Audit des états de synthèse**

##### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.925.483.456,01 dont un bénéfice net de MAD 728.502.650,22.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'exploitation des ports (SODEP) S.A au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Autre point**

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2023. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Identification et évaluation du risque sur l'évaluation des titres de participation</b></p> <p>Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de KMAD 1.291.497 et une valeur nette de KMAD 1.285.382, soit 30% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition.</p> <p>La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur actuelle de ses titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale ;</li> <li>▪ Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions.</li> </ul> <p>Nous avons en outre vérifié l'exactitude arithmétique, sur la base de sondages, des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.</p> <p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également, le cas échéant, à :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations et des prêts au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;</li> <li>▪ Examiner la nécessité de comptabiliser une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.</li> </ul>
--	---

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</b></p> <p>Au 31 décembre 2023, les provisions pour grosses réparations sont enregistrées au bilan pour une valeur de 1.408.608 KMAD, soit 33% du montant total du passif.</p> <p>La société calcule la provision pour grosses réparations sur l'ensemble des biens de retour entrant dans le périmètre de la concession à travers l'estimation de la dépréciation individuelle de chaque bien en détaillant la dépréciation subie par chacune de ces composantes et en considérant pour chacune d'elles, son âge et sa durée de vie économique.</p> <p>Cette méthode est basée sur une étude externe portant sur l'inventaire physique de l'ensemble des biens de retour et l'évaluation financière de ces biens.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant :</p> <p>L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ;</p> <p>La fixation des fréquences des réparations ;</p> <p>Le budget réservé aux opérations de grosse réparation ;</p> <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

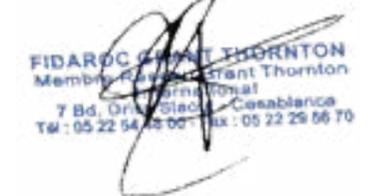
### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 avril 2024

### Les Commissaires aux Comptes

#### FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR  
Associé

#### MAZARS AUDIT ET CONSEIL



Abdou DIOP  
Associé

02

RAPPORT  
SPECIAL DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES



Aux actionnaires de la  
**SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS S.A (SODEP – MARSAMAROC SA)**  
175, Boulevard Zerkouni, 20100  
Casablanca

## Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

En notre qualité des commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Directoire ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Convention pour l'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de la direction d'exploitation au port de Casablanca TCR :

**Entités concernées :** La société TC 3 PC SA est filiale de la SODEP SA à hauteur de 100%.

**Date d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de la SODEP SA lors de sa réunion du 14 décembre 2023, a pour objet de fixer les conditions de réalisations, par TC 3 PC, des prestations d'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de la SODEP – Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca Trafic Conteneur et Roulier.

#### 1.2 Contrat de location par SMA auprès de la SODEP SA, d'un groupe électrogène (convention non formalisée par un écrit) :

**Entités concernées :** La SMA est filiale de la SODEP SA à hauteur de 51%.

**Date d'effet du contrat :** le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Nature et objet du contrat :** Ce Contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de la SODEP SA lors de sa réunion du 14 décembre 2023, a pour objet de déterminer les conditions de location, par SMA, auprès de SODEP SA, d'un groupe électrogène.

**Montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 440.

#### 1.3 Contrat de bail à usage professionnel entre SODEP SA et TANGER MED SPECIAL AGENCY (TMSA) – filiale du GROUPE TANGER MED :

**Entités concernées :** Tanger Med Special Agency (TMSA), actionnaire de SODEP SA à hauteur de 35%.

**Date de signature du contrat :** le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Nature et objet du contrat :** Ce Contrat, conclu à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 10 ans prorogable pour une durée de 10 ans, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA en date du 14 décembre 2023. Il a pour objet de déterminer les termes et conditions de location, par la SODEP SA, auprès de TMSA, pour bail à usage professionnel d'un plateau de bureaux sis au secteur 3 du Tanger Med Port Centre (TMPC).

**Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice :** KMAD 99.

#### 1.4 Convention cadre pour la réalisation de prestations de services, entre SODEP SA et TANGER MED ENGINEERING (TME) – filiale du GROUPE TANGER MED :

**Entités concernées :** Tanger Med Engineering (TME) filiale de TMSA, actionnaire de SODEP SA à hauteur de 35%.

**Date de signature de la convention :** le 18 décembre 2023.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention cadre, conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans une limite de 5 ans, a été autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA en date du 14 décembre 2023. Elle a pour objet de définir le cadre et les modalités d'exécution des Prestations qui seront assurées par TME pour le compte de SODEP SA et ses filiales, ainsi que les modalités de rémunération de ces prestations, cette convention rentre en vigueur à partir de la date de sa signature.

**1.5 Contrat entre SODEP SA et CIRES – filiales du GROUPE TANGER MED – relatif au déménagement du Data center (Convention non formalisée par un écrit) :**

**Entités concernées :** CIRES filiale de TMSA, actionnaire de SODEP SA à hauteur de 35%.

**Date d'effet du contrat :** le 14 septembre 2023.

**Nature et objet du contrat :** Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA en date du 14 décembre 2023, a pour objet de fixer les termes et conditions de déménagement du Datacenter de SODEP SA, du siège au port de Casablanca.

Ce contrat n'a pas produit d'effet courant l'exercice.

**1.6 Convention entre SODEP SA et CIRES – filiale du GROUPE TANGER MED – relative à l'assistance au développement et à l'intégration des solutions informatiques et produits digitaux SODEP SA (Convention non formalisée par un écrit) :**

**Entités concernées :** CIRES filiale de TMSA, actionnaire de SODEP SA à hauteur de 35%.

**Date d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Nature et objet de la convention :** Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA en date du 14 décembre 2023. Elle a pour objet de fixer les termes et conditions de l'assistance fournie par CIRES, pour le développement et l'intégration des solutions informatiques et produits digitaux de SODEP SA.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice.

**1.7 Assurance Accident de travail et maladies professionnelles :**

**Personne concernée :** Monsieur Boubker JAI en sa qualité de représentant de Wafa Assurance membre du Conseil de Surveillance de SODEP SA.

**Date de signature du contrat :** 21 décembre 2022.

**Nature et objet du contrat :** Ce contrat a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de sa réunion en date du 18 mars 2024.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

La prime au titre de contrat est 3.004.989,99 DH/TTC.

**Montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 3.005.

**1.8 Assurance Multirisque habitation :**

**Date de signature du contrat :** 7 juillet 2023.

**Nature et objet du contrat :** Ce contrat a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de sa réunion en date du 18 mars 2024.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

La prime au titre du contrat est de 1.485,67 DH/TTC.

**Montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 1.

**1.9 Assurance responsabilité civile sport :**

**Personne concernée :** Monsieur Boubker JAI en sa qualité de représentant de Wafa Assurance membre du Conseil de Surveillance de SODEP SA.

**Date de signature du contrat :** 7 juillet 2020.

**Date d'effet du contrat :** 22 mars 2020.

**Nature et objet du contrat :** Ce contrat a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de sa réunion en date du 18 mars 2024.

Ce contrat a pris effet le 22 mars 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

La prime au titre du contrat est de 2.066,02 DH/TTC.

**Montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 2.

**2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

**2.1 Convention de constitution d'un collectif d'achats entre SODEP SA, TC3PC SA et SMA SA :**

**Entités concernées :** La société TC 3 PC SA et SMA SA sont des filiales de SODEP SA à hauteur respectivement de 100% et 51%.

**Date de signature de la convention :** le 1<sup>er</sup> juin 2020

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le collectif d'achats (Constitué de SODEP SA, TC3PC SA et SMA SA) se regroupe pour lancer un seul appel à concurrence, donnant lieu à la conclusion de trois marchés distincts (un marché conclu pour chacun des membres du collectif).

La convention a été portée à la connaissance du Conseil de Surveillance en date du 15 mars 2022.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant cet exercice.

## 2.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE SODEP SA ET TC 3 PC SA

**Entités concernées :** La société TC 3 PC SA est filiale de SODEP SA à hauteur de 100%.

### 2.2.1 Convention relative à la prestation de lamanage, entre SODEP SA et TC 3 PC SA :

**Date d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir le cadre, conditions et modalités de prise en charge, par SODEP SA, des prestations de lamanage des navires accostés aux quais de la société TC3PC SA, moyennant une marge bénéficiaire de 2% appliquée aux tarifs du sous-traitant de SODEP SA.

Les prestations d'amarrage et désamarrage et les prestations de déhalage sont facturées au prix de MAD 543,66 HT par mouvement.

**Avenant n°1 :** Cet avenant, prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA du 14 mars 2023, et a pour objet de modifier le prix de la rémunération des prestations rendues par SODEP SA au titre de la convention, en modifiant l'annexe 1 de la convention intitulée « Tarifs des prestations de lamanage des navires accostés aux quais de TC3PC ».

**Montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 330.

### 2.2.2 Convention de constitution d'un collectif d'achats :

**Date de signature de la convention :** le 11 avril 2018.

**Date d'effet de la convention :** le 11 avril 2018

**Nature et objet de la convention :** La Convention, portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de constituer un collectif d'achats entre SODEP SA et TC 3 PC SA et définir les modalités de son fonctionnement.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

### 2.2.3 Convention d'assistance technique :

**Date de signature de la convention :** le 12 avril 2016

**Date de signature de l'avenant n°1 :** Avenant non écrit.

**Date de signature de l'avenant n°3 :** le 16 mars 2020

**Nature et objet de la convention :** Dans le cadre de la mise en service du Terminal à Conteneurs 3 du port de Casablanca, une convention d'assistance technique a été autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA, lors de sa réunion du 29 mars 2016, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de :

- La location de main d'œuvre pour la réalisation des prestations relatives à l'exploitation et à la maintenance des équipements, des infrastructures et des superstructures du terminal ;
- L'assistance dans la réalisation des prestations support (achats, assistance juridiques, comptabilité, gestion budgétaire, facturation, recouvrement de créances ...).

**Avenant n°1 :** La convention d'assistance technique entre SODEP SA et TC 3 PC SA a été amendée par avenant n° 1 relatif à la désignation des interlocuteurs des Parties, autorisé par le Conseil de Surveillance de la société lors de sa réunion en date du 22 décembre 2016.

**Avenant n°2 :** La Convention d'Assistance Technique a été amendée par Avenant n° 2, à effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui porte sur la revue à la baisse des frais d'agence, de 21 MDH à 11 MDH, compte tenu de la réduction des moyens humains mis par SODEP SA à la disposition de TC 3 PC SA. L'avenant a été autorisé par le conseil de surveillance de la société lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019.

**Avenant n°3 :** Cet avenant prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel dans le cadre de la Convention d'Assistance Technique de SODEP SA pour TC 3 PC SA.

Selon l'article 2 de l'avenant : Modification de la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel (Tarif PO). Les rémunérations se feront comme suit :

- **Rémunération du personnel opérationnel dédié à TC3PC SA :** Cette rémunération représente la masse salariale relative au personnel opérationnel de SODEP SA affecté à 100% à TC3PC SA durant le mois considéré majoré de 10%.
- **Rémunération des autres catégories du personnel opérationnel :** Cette rémunération représente le coût à l'EVP de l'année N-1 du personnel opérationnel de SODEP SA affecté à TC3PC SA au DTC/DEPC considéré majoré de 10% et multiplié par le trafic traité par TC3PC SA durant le mois.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 100.003.

### 2.2.4 Contrats de mise du personnel de SODEP SA à la disposition de TC 3 PC SA :

**Date de signature des contrats :** le 2 janvier 2017

**Nature et objet des contrats :** Ces contrats, autorisés par le Conseil de Surveillance de SODEP SA, lors de sa réunion du 22 décembre 2016, ont pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la prestation de mise à la disposition de TC 3 PC SA, de personnel, par SODEP SA.

### **2.2.5 Contrat de location du bâtiment administratif :**

**Date de signature du Contrat :** le 30 avril 2018

**Date d'effet du Contrat :** le 1<sup>er</sup> janvier 2018

**Nature et objet du Contrat :** Le Contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de définir les conditions de mise à la disposition de TC 3 PC SA, par SODEP SA, à titre onéreux, des locaux administratifs.

**Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice :** KMAD 3.037.

### **2.2.6 Contrat de location des équipements d'exploitation :**

**Date d'effet du contrat :** A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Nature et objet du contrat :** Ce Contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019, porte sur la location, par SODEP SA à TC 3 PC SA et vice-versa, des équipements d'exploitation, aux prix de location usuel pratiqués sur le marché.

Ce contrat n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

### **2.2.7 Convention pour l'approvisionnement en carburant, des équipements et véhicules de TC 3 PC SA**

**Date de signature :** le 16 décembre 2016

**Date d'effet de la Convention :** le 26 septembre 2016

**Nature et objet de la Convention :** La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 27 mars 2017, a pour objet de régir les conditions d'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de TC 3 PC SA.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

## **2.3 Conventions conclues entre SODEP SA et SMA SA**

**Entités concernées :** La Société de Manutention d'Agadir est filiale de SODEP SA à hauteur de 51%.

### **2.3.1 Convention de transfert des conteneurs pleins à l'export :**

**Date de signature de la convention :** le 24 février 2020

**Date de signature de la convention :** le 24 février 2020

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les conditions de transfert des conteneurs pleins destinés à l'export du terminal de SODEP SA au Port d'Agadir vers le terminal de la Société de Manutention d'Agadir et vice versa.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

### **2.3.2 Convention de sous-traitance aux postes 17 et 18 au port d'Agadir :**

**Date d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Durée de la convention :** Une année, renouvelable à échéance par tacite reconduction.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles SODEP SA sous-traite à SMA SA les prestations réalisées aux quais 17 et 18 au port d'Agadir.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

### **2.3.3 Contrat de mise du personnel à la disposition de la Société de Manutention d'Agadir par SODEP SA :**

**Date de signature du contrat :** le 30 novembre 2016

**Nature et objet du contrat :** Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise du Personnel à la disposition de SMA SA, par SODEP SA.

La rémunération est entièrement prise en charge par SMA SA. Cette rémunération tient compte de l'ensemble des éléments du salaire du personnel mis à la disposition ainsi que les droits du personnel (en termes de primes, d'avancement et d'avantages sociaux).

Ce contrat n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

### **2.3.4 Convention d'assistance technique :**

**Date de signature de la convention :** le 26 août 2016

**Date de signature de l'avenant n°1 :** le 06 juillet 2018

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions pour la réalisation de l'assistance technique, en fixant les prestations qui en sont l'objet ainsi que les conditions de leur

En rémunération de cette assistance technique, SODEP SA percevra un montant forfaitaire de KMAD 1.200 HT par an, détaillé comme suit :

- Rémunération des prestataires support : KMAD 200 HT par an ;
- Rémunération de la mise à disposition du SI : KMAD 1.000 HT par an.

**Avenant n°1 :** La Convention d'Assistance a été amendée par avenant n° 1 dont l'objet est de compléter les Prestations à la charge de SODEP SA, au titre de ladite Convention, par la négociation des opérations de change et de couverture du risque de change, au nom et pour le compte de SMA SA, sans rémunération additionnelle. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 23 janvier 2019.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 1.200

### 2.3.5 Convention pour l'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de SMA :

**Date de signature de la convention :** le 16 janvier 2020

**Durée de la convention :** une année renouvelable, annuellement, par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des parties.

**Date d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention a pour objet la fixation des conditions d'approvisionnement en carburant, des véhicules et engins de SMA SA, moyennant la facturation, par SODEP SA, d'une marge de 2% sur le prix d'achat du carburant.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de la réunion du 23 janvier 2019.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

### 2.3.6 Convention de support et de subordination dans le cadre de l'opération de financement du projet quai nord du port d'Agadir :

**Date de signature de la convention :** le 23 mars 2017

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a été conclue entre les actionnaires de la Société de Manutention d'Agadir et la Banque Centrale Populaire, à l'effet d'organiser les droits et obligations des Créanciers Subordonnés à l'égard de l'Emprunteur et des Créanciers Sénior.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

### 2.3.7 Convention de mise à disposition de magasins et bureaux au profit de SMA SA :

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de la réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, par SODEP SA au profit de SMA SA, d'un lot de magasins et bureaux aux tarifs publics en vigueur au port d'Agadir.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

### 2.4 Conventions conclues entre SODEP SA et Tanger Alliance SA :

**Entités concernées :** La société Tanger Alliance SA est filiale de la société SODEP à hauteur de 50% et une action.

#### 2.4.1 Convention d'assistance technique (Prestations support) :

**Date d'effet de la convention :** le 15 mars 2019

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement à partir du premier janvier de chaque année.

**Date d'effet de l'avenant N° 1 :** le 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Date d'effet de l'avenant N° 2 :** le 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Date d'effet de l'avenant N° 3 :** le 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du champ de l'assistance et de support fournis par SODEP SA au profit de Tanger Alliance, dans les domaines management, juridique, ressources humaines et finance ainsi que les conditions y afférentes.

**Avenant N° 1 :** La convention d'assistance technique a été amendée par avenant n° 1 autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 30 juin 2021, a pour objet de renouveler la convention pour l'année 2021. L'avenant prévoit une rémunération plafonnée à 300 KEUR.

**Avenant N° 2 :** Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 15 mars 2022, a pour objet le renouvellement de la Convention pour l'année 2022 et l'élargissement de son champ d'application moyennant une rémunération plafonnée à 300 KEUR. Les prestations rajoutées sont :

- Assistance au processus d'appel d'offres pour les études, les travaux et matériaux, et l'acquisition de services ;
- Assistance juridique ;
- Assistance à la communication et à la gestion des relations publiques ;
- Assistance aux travaux électriques et de génie civil.

**Avenant N° 3 :** Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 07 décembre 2022, a pour objet d'acter le renouvellement de la Convention, dans les mêmes conditions, pour l'année 2023, avec un plafond de rémunération fixé à 300 KEuro.

**Le montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 4.253.

#### 2.4.2 Convention de mise à disposition de personnel

**Date de signature et d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Date de signature et d'effet de l'avenant n°1 :** le 1<sup>er</sup> août 2020

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise à disposition de Tanger Alliance, du personnel support, par SODEP SA.

La rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par SODEP SA et refacturée à l'identique à Tanger Alliance.

**Avenant n°1 :** Cet Avenant prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> août 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier l'article 5 du Contrat de Mise à Disposition, en prévoyant que la rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par SODEP SA et refacturée à Tanger Alliance, augmentée d'une marge de 10%.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 4.056.

#### 2.4.3 Convention de nantissement d'actions détenues par SODEP SA dans la filiale Tanger Alliance SA

**Date de signature de la convention :** le 24 mars 2021

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles SODEP SA affecte en nantissement de premier rang, les actions qu'elle détient dans la filiale Tanger Alliance SA et ce, en sûreté et garantie du paiement et de la bonne exécution des obligations de Tanger Alliance SA-l'Emprunteur- dans le cadre du contrat de financement conclu avec les banques Prêteurs.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

#### 2.4.4 Convention de subordination et de maintien de l'actionariat :

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 31 Décembre 2020, a pour objet, notamment, d'acter que tous les droits et créances des actionnaires à l'encontre de Tanger Alliance SA- Emprunteur -, sont subordonnés aux droits et créances des banques-Prêteurs dans le cadre du contrat de financement.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

#### 2.5 Conventions conclues entre SODEP SA et le Groupe TMSA :

##### 2.5.1 Convention relative à la gestion des activités de manutention au terminal vrac et marchandises diverses au port de TANGER MED 1 :

**Date de signature de la convention :** le 28 juin 2022.

**Date d'effet de l'avenant N°1 :** le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de SODEP SA lors de sa réunion en date du 15 mars 2022, a pour objet d'attribuer au gestionnaire (SODEP SA), la gestion des prestations au Terminal du port Tanger Med 1 pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Avenant N°1:** Cet Avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance de SODEP en date du 14 décembre 2023 pour prendre effet le 01 janvier 2024. Il a pour objet la fixation des termes et conditions selon lesquels TMPA attribue à SODEP la gestion des activités de manutention des conteneurs au Terminal Ferroviaire à Conteneurs (TFC).

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 79 338.

#### 2.6 Convention de concession avec l'ANP

**Entités concernées :** Agence Nationale des Ports (Le concédant) et la SODEP SA (Le concessionnaire).

**Date de signature de la convention :** le 30 novembre 2006

**Date de signature de l'avenant n°1 :** le 28 juillet 2008

**Date de signature de l'avenant n°2 :** le 01 juin 2009

**Date de signature de l'avenant n°3 :** le 04 novembre 2011

**Date de signature de l'avenant n°4 :** le 24 mai 2016

**Date de signature de l'avenant n°6 :** le 6 avril 2020

**Date de signature de l'avenant n°7 :** le 7 juin 2023

**Date d'effet de la convention :** A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006

**Durée de la convention :** 30 ans. La durée de la convention a été prolongée en 20 années supplémentaires.

**Nature et objet de la convention :** Convention de concession d'exploitation des quais et terminaux aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla sur une durée de 30 ans prolongée de 20 ans supplémentaires.

L'objet de la convention porte sur les éléments suivants :

- La concession de l'exploitation des quais et terminaux dans les ports précités ;
- L'autorisation d'exercer le pilotage et remorquage aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla ;
- La concession de la manutention sur les quais ne faisant pas partie du périmètre de la concession d'exploitation.

**Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice :** KMAD 86.092.

Casablanca, le 24 avril 2024

#### Les Commissaires aux comptes

##### FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
7 Bd. Othman Sidiyech - Casablanca  
Tél : 05 22 54 42 00 - Fax : 05 22 29 56 70

Faïçal MEKOUAR  
Associé

##### MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
76, Bd Abdellmouhmen  
Résidence Koutoubia, 7<sup>ème</sup> Etage  
Casablanca - Maroc  
Tél. : +212 522 423 423  
www.mazars.ma

Abdou DIOP  
Associé

03  
ETAT DES  
HONORAIRES  
VERSÉS AUX  
CONTRÔLEURS DE  
COMPTES



NATURE	FIDAROC						MAZARS					
	Montant/ Année (*)			% / Année			Montant/ Année (*)			% / Année		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	609.250,00	464.250,00	464.250,00	80%	100%	100%	898.657,05	759.306,71	744.783,82	80%	100%	100%
Emetteur	464.250,00	464.250,00	464.250,00	61%	100%	100%	464.250,00	464.250,00	464.250,00	41%	61%	62%
Filiales	145.000,00	-	-	19%	0%	0%	434.407,05	295.056,71	280.533,82	39%	39%	38%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	130.000,00	-	-	17%	0%	0%	225.667,00	-	-	20%	0%	0%
Emetteur	90.000,00	-	-	12%	0%	0%	90.000,00	-	-	8%	0%	0%
Filiales	40.000,00	-	-	5%	0%	0%	135.667,00	-	-	12%	0%	0%
Sous total	739.250,00	464.250,00	464.250,00	97%	100%	100%	1.124.324,05	759.306,71	744.783,82	100%	100%	100%
Autres prestations rendues	20.000,00	-	-	3%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous total	20.000,00	-	-	3%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Total Général	759.250,00	464.250,00	464.250,00	100%	100%	100%	1.124.324,05	759.306,71	744.783,82	100%	100%	100%

(\*) : Montant engagé

# 04

LISTE DES  
COMMUNIQUÉS  
DE PRESSE  
PUBLIÉS EN 2023



#### **Communication financière du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-02/Communiqu%C3%A9%20financier%20T4%202022%20VF.pdf>

#### **Communiqué post-Directoire arrêtant les comptes annuels 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2024-03/24-000266-Marsa%20Maroc-Communiqu%C3%A9%20Post%20Directoire%2825x36%29-VF.pdf>

#### **Résultats financiers annuels 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-04/R%C3%A9sultats%20financiers%20annuels%202022-compressed.pdf>

#### **Communication financière du 1<sup>er</sup> trimestre 2023**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-05/Marsa%20Maroc%20-%20ComFin%20T1%202023.pdf>

#### **Communication financière du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-08/23-00698-Com%20financier%20T2%202023%2825x36%29VF%20%283%29.pdf>

#### **Résultats financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2023**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-09/R%C3%A9sultats%20financiers%20semestriels%202023.pdf>

#### **Communication financière du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-11/Communication%20financi%C3%A8re%20T3%202023.pdf>

#### **Nomination du nouveau Président du Directoire de Marsa Maroc**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-05/Communiqu%C3%A9%20nomination%20Mr%20EL%20AROUSSI.pdf>

#### **Communiqué post AGO**

[https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-06/Communiqu%C3%A9%20post%20AGO%202022\\_0.pdf](https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-06/Communiqu%C3%A9%20post%20AGO%202022_0.pdf)

#### **Communiqué sur le don octroyé au fond spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre d'Al Haouz**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-10/COMMUNIQUE%20DON%20LHAOUZ%20VF%20.pdf>

#### **Emprunt obligataire de la filiale TC3PC**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2023-12/CP%20emprunt%20obligataire%20TC3PC%202023.pdf>

# 04

## CONTACTS



## SIÈGE SOCIAL

175, Bd Zerktouni – 20 100 Casablanca – Maroc

**Tél. :** 05 22 23 23 24

**Fax :** 05 22 23 23 35

**Site Web :** [www.marsamaroc.co.ma](http://www.marsamaroc.co.ma)

## PORTS

### Nador :

B.P.88 Béni-Ensar – Nador

**Tél. :** 05 36 60 85 18

**Fax :** 05 36 60 85 31

### Al Hoceima :

B.P.88 Béni-Ensar – Nador

**Tél. :** 06 61 91 57 49

**Fax :** 05 36 98 48 62

### Tanger Med :

TMPC - Secteur 3 – Niveau 2 – Bureau n°3032

**Tél. :** 06 61 91 56 43

**Fax :** 05 39 30 93 53

### Mohammédia :

Port de commerce – B.P 98 – Mohammédia

**Tél. :** 05 23 32 40 80

**Fax :** 05 23 32 40 75

### Casablanca :

#### Trafic Conteneur & Roulier

Boulevard des Almohades- Casablanca

**Tél. :** 05 22 31 71 11

**Fax :** 05 22 31 58 95

#### Trafic Polyvalent

Boulevard des Almohades- Casablanca

**Tél. :** 05 22 31 71 11

**Fax :** 05 22 31 58 95

### Département Communication & RSE

**Tél. :** 05 22 77 67 94/84

**Fax :** 05 22 99 97 07 / 05 22 99 96 52

**E-mail :** [investisseurs@marsamaroc.co.ma](mailto:investisseurs@marsamaroc.co.ma)

### Jorf lasfar :

Km 22 Route d'El Jadida – B.P. 407 -

Plateau RI Jadida

**Tél. :** 05 23 34 54 54 / 05 23 34 51 06

**Fax :** 05 23 34 51 12

### Safi :

B.P 8 Fond de Mer – Safi

**Tél. :** 05 24 46 22 56 / 05 24 46 23 90

**Fax :** 05 24 46 48 48

### Agadir :

B.P.36 Port d'Agadir

**Tél. :** 05 28 84 37 00

**Fax :** 05 28 84 28 25

### Laâyoune :

B.P.48 El mersa

**Tél. :** 05 28 99 88 88

**Fax :** 05 28 99 80 65

### Dakhla :

Nouveau Port de Dakhla – B.P 335- Dakhla

**Tél. :** 05 28 89 88 17/ 18 – 05 28 89 71 76

**Fax :** 05 28 89 88 25



175, Bd Zerktouni - 20 100  
Casablanca - Maroc  
Tél.: 05 22 232 324  
Fax : 05 22 232 335  
[www.marsamaroc.co.ma](http://www.marsamaroc.co.ma)